



SITE NATURA 2000 « Complexe éclaté des Hauts de Meuse »

ANNEXE 2 : FICHES SITES

Quand l'Homme s'engage pour la biodiversité



Table des matières

Pelouse calcaire de Marmanfosse.....	4
La Rembert côte	7
Belle vue	10
La chapelle des Bures	13
Pelouses calcaires de la Roche	16
Le bois d'Ailly.....	19
Pelouse calcaire de la côte de Fer	22
Boisements et pelouse calcaire du « Jura »	25
Pelouse calcaire de Varnéville	28
La carrière de Mécrin	31
Pelouse calcaire de Marbotte	34
La Carrière du Fayen à Fréméréville.....	37
Les carrières d'Euville.....	40
Le Vau du Boeuf	43
La vallée de Gévaux.....	47
Le bois de Saint Flin	51
Le bois d'en Champ	54
Bois Ronvaux	57
Bois du Château.....	60
Les fonds du Chauffour.....	63
Forêts Domaniales de Dommartin et du Hasoy	67
Le Vau des Cuny	72
La forêt domaniale d'Apremont.....	75
Le Fort de Liouville	80
Les gîtes à chauves-souris de Creuë.....	83
Gîte à chauves-souris de Buxières.....	84
La grotte Sainte Lucie	85
La grotte Thierry.....	88
Le gîte à chauves-souris de la Côte Bigotte.....	90
Le Fort du Camp des Romains	92
Gîtes à chauves-souris de Varnéville	95
Gîte de Girauvoisin	97
Le Fort de Gironville	98
Le gîte à chauves-souris de Loupmont.....	100
Le Fort de Jouy sous les côtes	102

Crédits photo : PNRL sauf mention contraire.

Légende des pictogrammes :



Enjeu principal « milieux ouverts et/ou thermophiles »
(pelouse, éboulis, carrière, prairie)



Enjeu principal « vallons froids forestier »



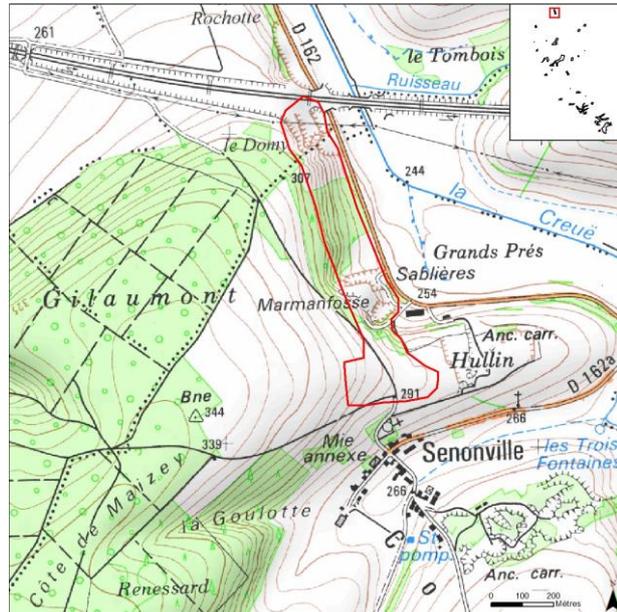
Enjeu principal « chauve – souris »



PELOUSE CALCAIRE DE MARMANFOSSE

Description

Situé sur le territoire communal de Valbois, le site de Marmanfosse (parfois appelé côte de Valbois) se compose d'un ensemble de milieux entre pelouse, reliquats de carrière et boisements. Une partie du secteur a été acquis par Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre de mesures compensatoires liées à la ligne à grande vitesse (LGV Est) avant d'être cédée au Conservatoire Régional d'Espace Naturel (CREN) de Lorraine.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats). L'habitat « pelouse » mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais. En outre, la dynamique ligneuse est forte.
- Flore : Plusieurs espèces patrimoniales ont été identifiées : Gentiane croisette, Lotier maritime, Laîche tomenteuse, Cuscute du Thym...
- Faune : aucune espèce d'intérêt communautaire mais 3 espèces patrimoniales sont localisées sur ce secteur (Coronelle lisse, Léopard des souches, Léopard des murailles). La principale menace qui pèse sur ces espèces est la destruction ou l'altération de leurs habitats (cf. fiches espèces). Des oiseaux de fort intérêt sont également présents. Leur présence est à intégrer même si le site n'a pas été désigné au titre de ce groupe faunistique.



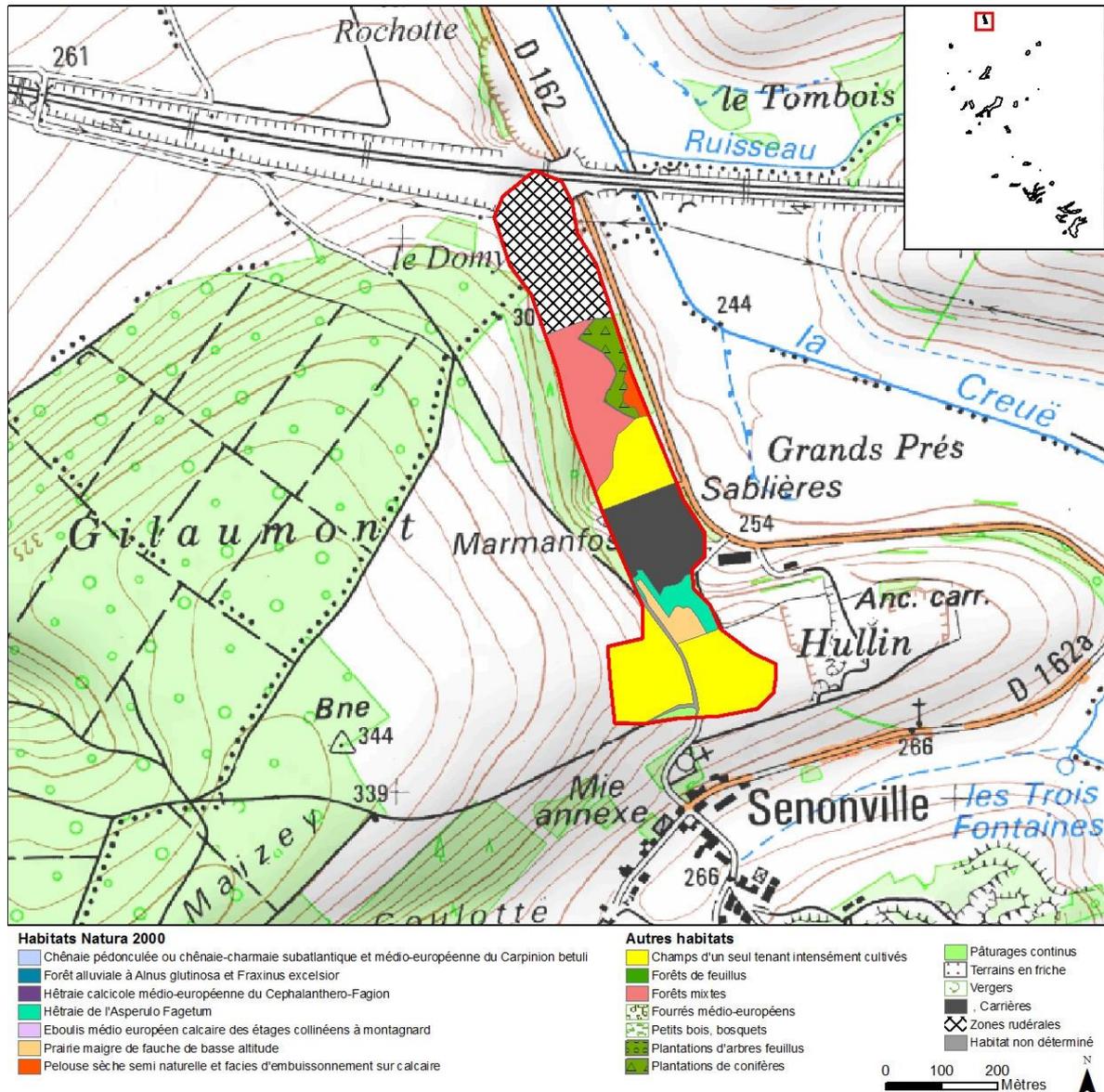
Pelouse en cours d'emboisement



Gentiane croisette



Lotier maritime



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enrichies	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

Le CEN Lorraine a rédigé une note simplifiée de gestion pour la période 2013 – 2019¹ pour la partie du site dont il est propriétaire. On y retrouve des préconisations de gestion qui rejoignent celles listées ci-dessus en particulier :

- Le maintien d'éléments boisés.
- La fauche ou broyage des pelouses encore ouvertes.
- L'aménagement de plages de sols squelettiques au droit des pieds de Gentiane croisettes.
- La réouverture de couloirs de reconnexion.
- La coupe de résineux.

En complément, la note de gestion prévoit des mesures à caractère administratif pour assurer la conservation du site et son animation.

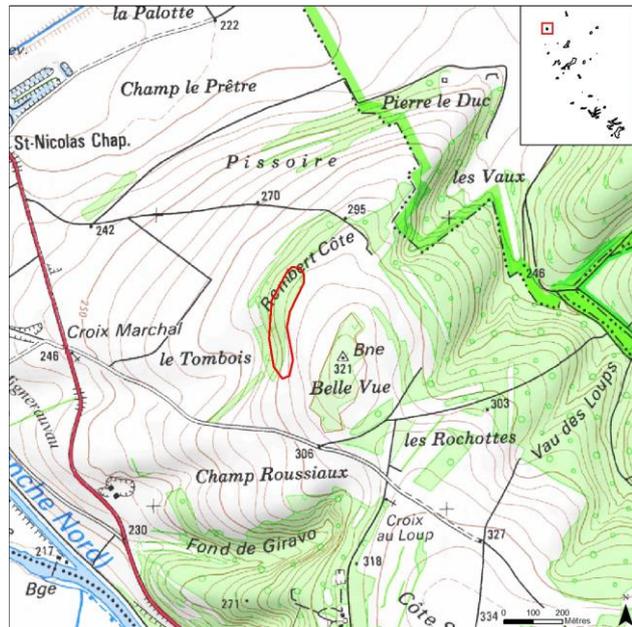
¹ Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, 2013. *Site protégé de la Pelouse de Marmanfosse commune de Valbois (55), notice simplifiée de gestion 2013 – 2019*. CENL, 4p.



LA REMBERT COTE

Description

Le site est composé d'une mosaïque d'espaces, certains à tendance forestière et d'autres ouverts. L'ensemble du site tend à se refermer compte tenu du développement des ligneux (buissons et arbustes ou arbres feuillus). Quelques résineux sont présents. C'est la multitude des facies plus ou moins enfrichés qui confère l'intérêt du site mais les pelouses tendent à régresser.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

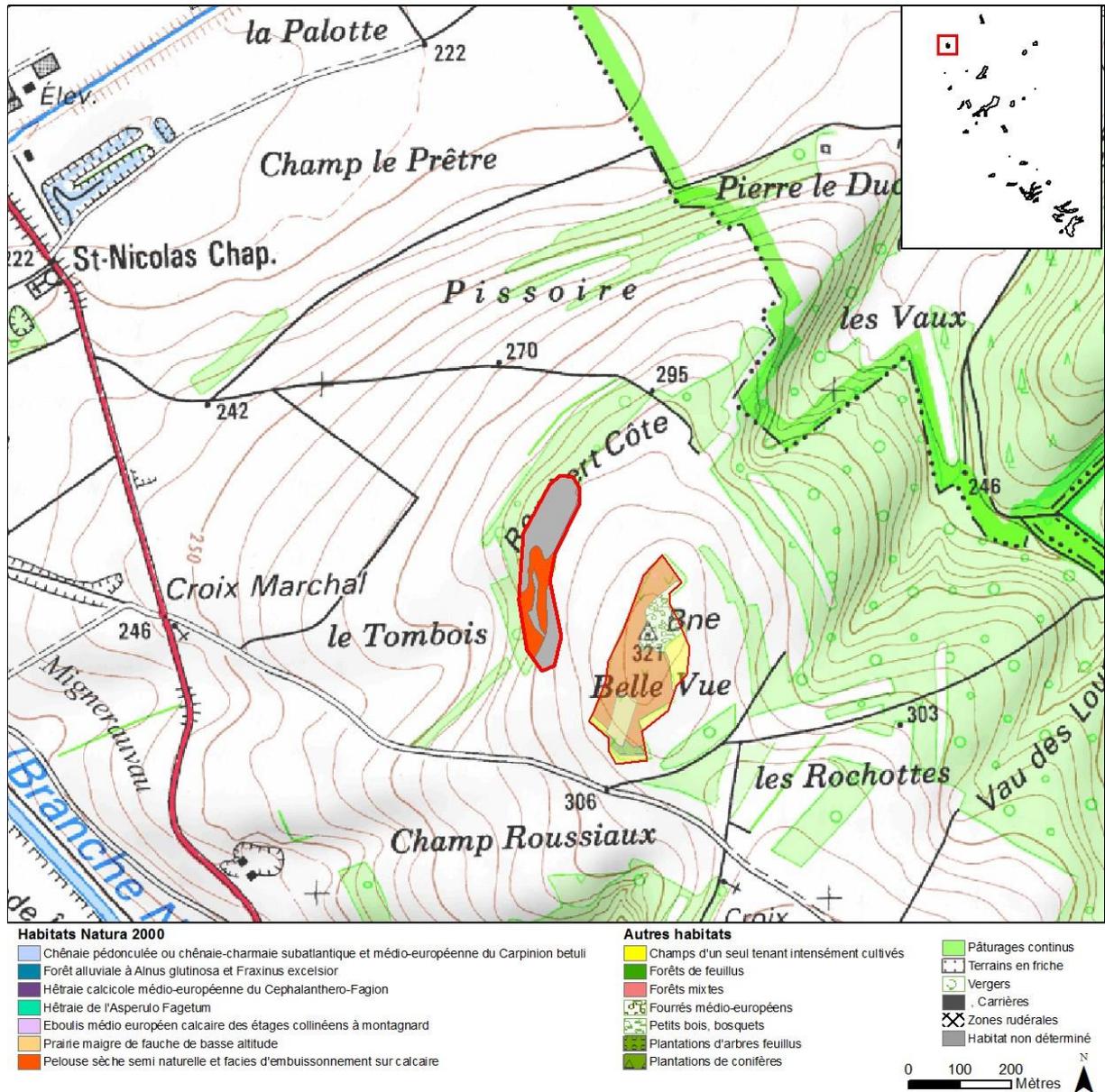
- Habitats : Un habitat communautaire est décrit sur ce secteur, une pelouse sèche semi naturelle à facies d'embuissonnement sur calcaire qui mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Flore : une plante protégée et très rare en Lorraine, la Violette des rochers, est présente sur le site.
- Faune : Si aucune espèce d'intérêt communautaire n'est notée pour ce secteur, une espèce patrimoniale, le Lézard des souches, y a été observée. Elle est particulièrement sensible à l'altération et à la destruction de son habitat (cf. fiches espèce).



Pelouse et talus calcaire



Violette des rochers



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

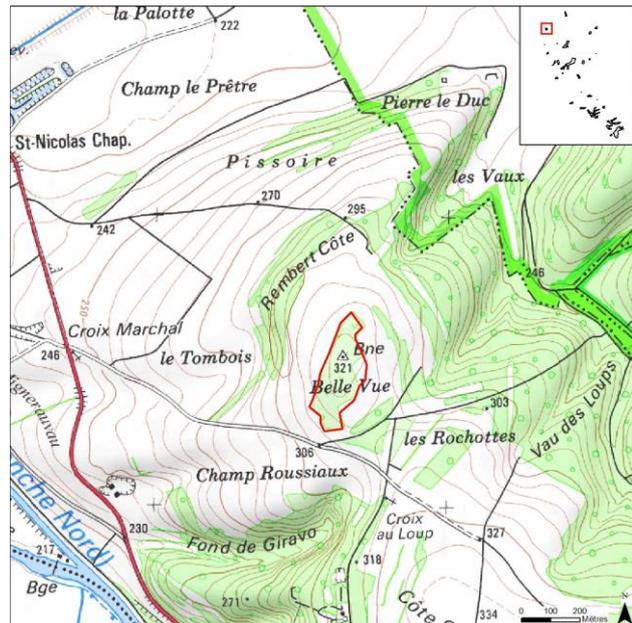
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	-
					A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
					A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
					A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



BELLE VUE

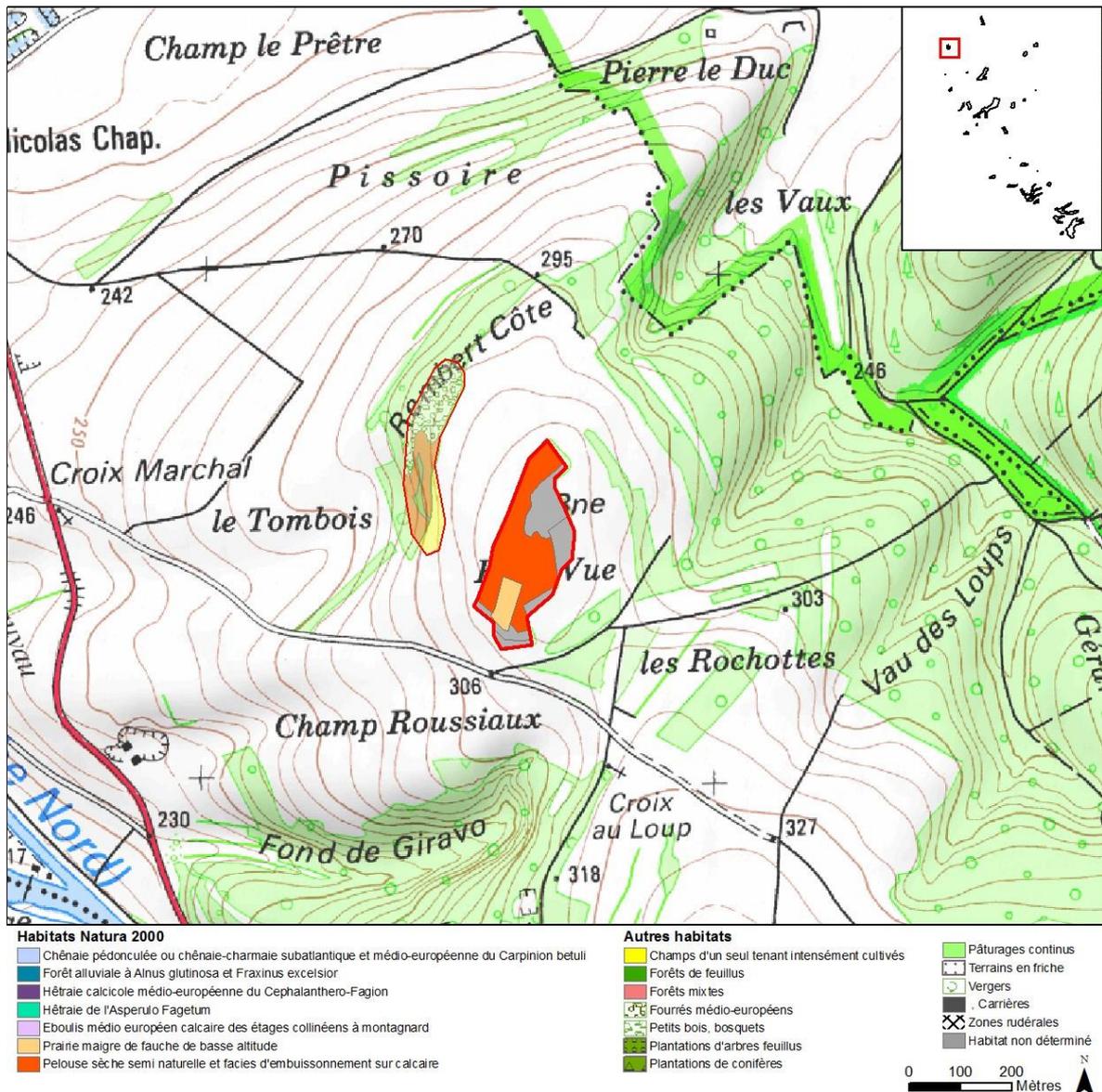
Description

Le site est composé d'une mosaïque d'espaces, certains à tendance forestière et d'autres ouverts. L'ensemble du site tend à se refermer compte tenu du développement des ligneux (buissons et arbustes ou arbres feuillus). Quelques résineux sont présents. C'est la multitude des facies plus ou moins enrichés qui confère l'intérêt du site mais les espaces de pelouses et de prairies tendent à régresser.



Enjeux

Seul un enjeu sur les habitats a été détecté. Il concerne deux habitats communautaires, l'habitat de Prairie maigre de fauche de basse altitude et la Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire. Le second mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

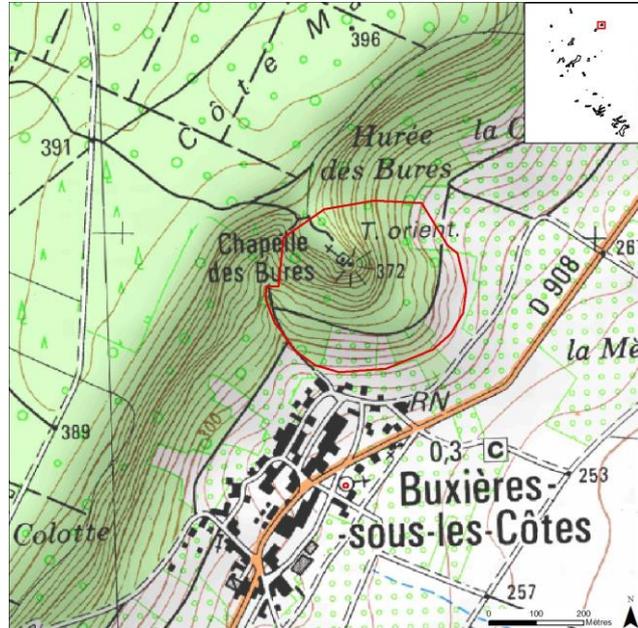
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
					A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger						
GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique		
				A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs		
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
					A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique						
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
					A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LA CHAPELLE DES BURES

Description

Le massif auquel appartient le site de la chapelle des Bures est un étroit plateau dominant la plaine de la Woèvre et entaillé de profonds vallons secs à l'Ouest. Ce site, situé au sein de la forêt communale de Buxières-sous-les-côtes, est composé d'une mosaïque remarquable d'habitats, qualifiés pour certains d'humides, présentant plus ou moins tous les stades de recolonisation forestière depuis la pelouse ouverte jusqu'à la hêtraie mûre au Nord. La Chapelle, présente en son point culminant, est un site touristique accueillant des pèlerins. Elle a été édifiée au XIXème par un particulier en remerciement à la vierge pour lui avoir accordé un enfant. Des coupes à vocation paysagère ont été réalisées ainsi que des aménagements touristiques.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

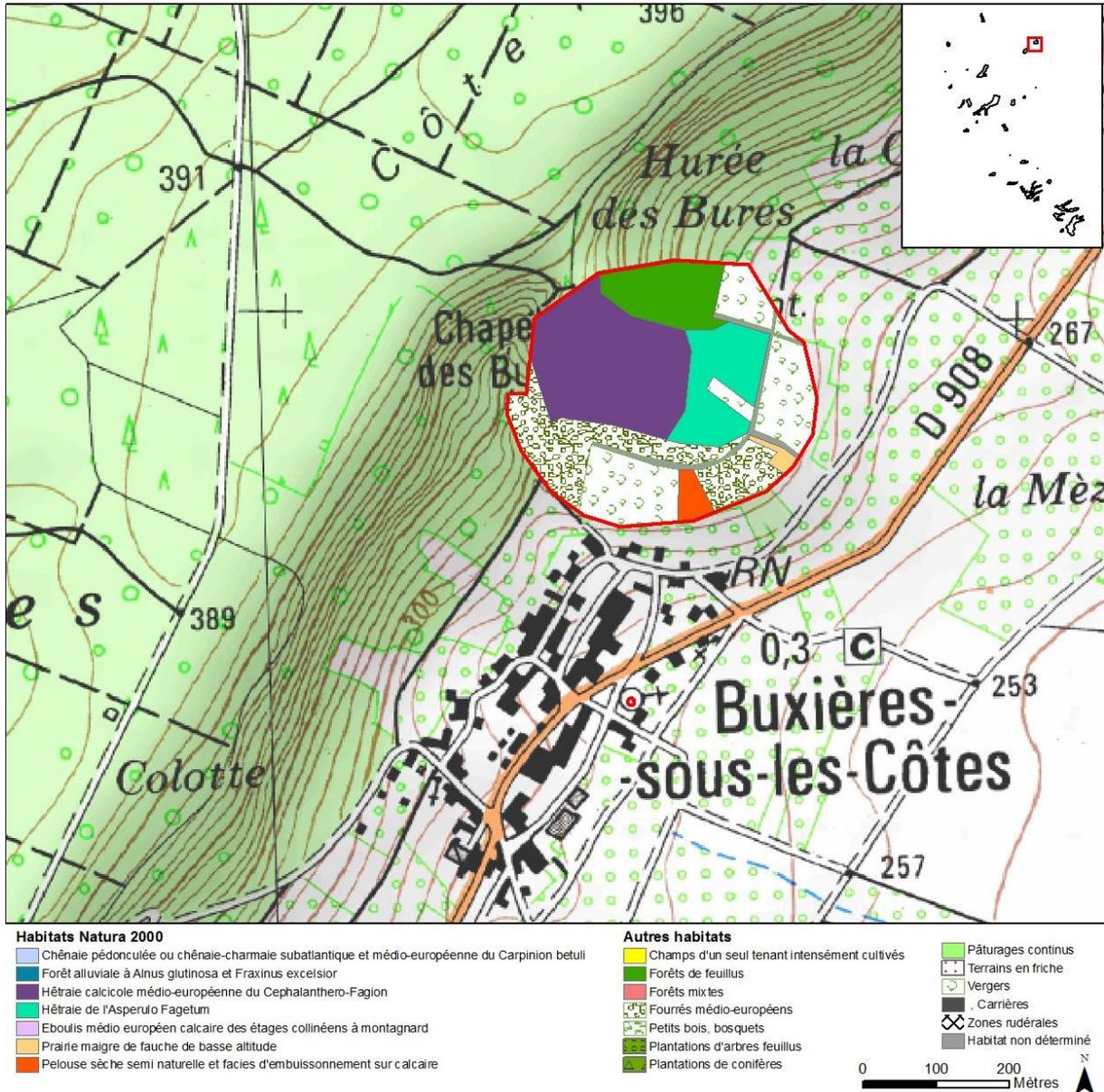
- Habitats : 4 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site. Parmi eux la Pelouse sèche semi naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Flore : Deux espèces patrimoniales y sont localisées : la Céphalanthère rouge et l'If ainsi que la Limodore à feuilles avortées à proximité.
- Le document de gestion de la forêt communale identifie également un enjeu touristique et paysager. Les forêts de côte y sont considérées d'intérêt régional et un intérêt écologique y est justifié par la diversité des habitats qui présentent des stades de succession variés.



Vue sur le village



Pelouse au sein d'une clairière



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / flots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	-
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

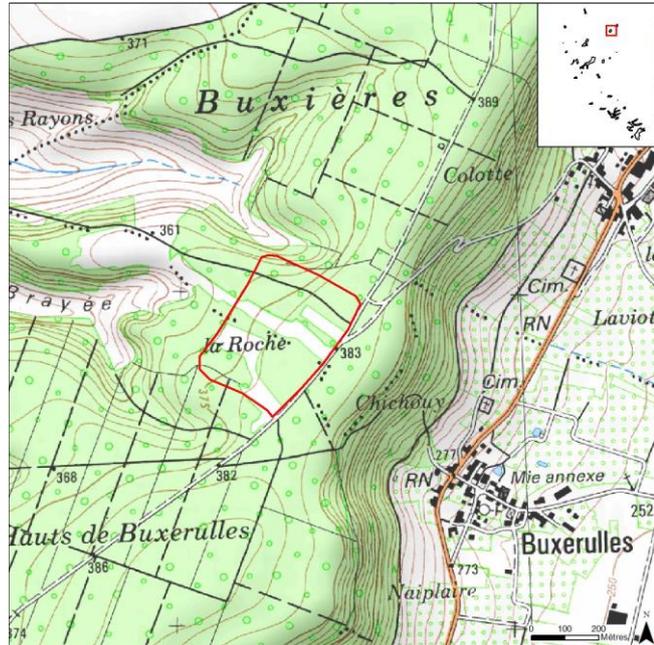
L'aménagement forestier de la forêt communale de Buxières-sous-les-côtes prévoit d'éliminer les pins au profit du hêtre, excepté l'alignement qui conduit à la chapelle, ainsi que les épicéas au profit des érables et frênes. Une volonté de préserver l'intérêt écologique du site est mise en avant et un soin sera apporté à l'exploitation du bois (débardage à cheval préconisé et coupes rases proscrites). En outre il est également prévu de maintenir la succession de milieux aux stades fruticée et forêt pionnière, voire d'entamer une régression sur la partie floristiquement intéressante.



PELOUSES CALCAIRES DE LA ROCHE

Description

Le site de La Roche se situe sur un massif caractérisé par un étroit plateau entaillé de profonds vallons secs à l'Ouest. Le périmètre est entouré à l'est et au sud par une partie de la forêt communale de Buxières-sous-les-côtes. Le peuplement, caractérisé par un taillis sous futaie à différents stades, de taillis et de quelques secteurs en futaie régulière, est composé principalement de hêtres et de chênes.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

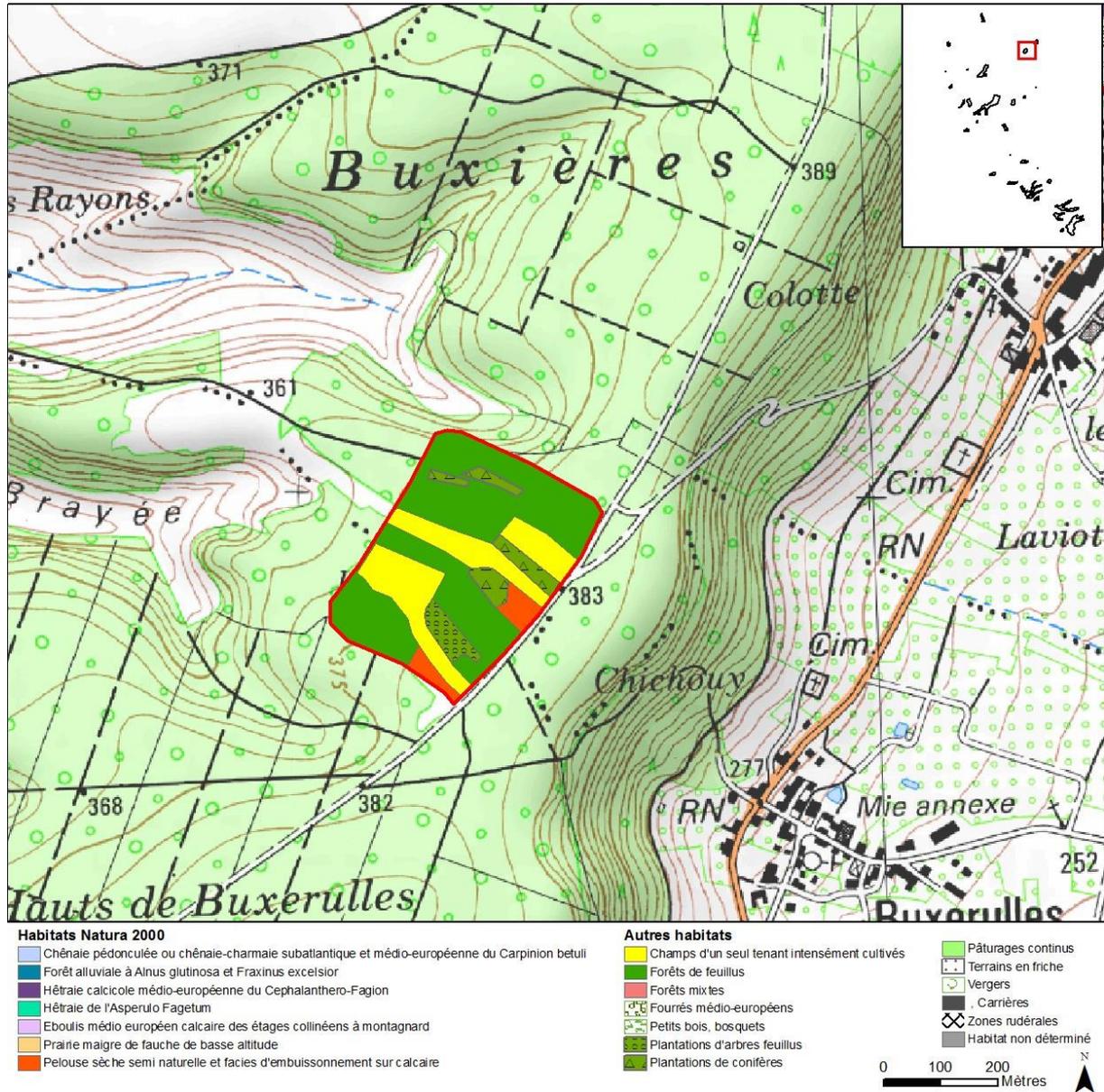
- Habitats : Un habitat d'intérêt communautaire est localisé sur ce secteur, la Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire qui mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Flore : 2 espèces patrimoniales y sont décrites, l'Oeillet superbe et le Scirpe à une écaille, ainsi que la Limodore à feuilles avortées située à proximité.
- L'aménagement forestier de la forêt communale de Buxières-sous-les-côtes indique également que les parcelles situées le long de la route présentent une sensibilité paysagère..



Pelouse colonisée par les Pins



Limodore à feuilles avortées



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

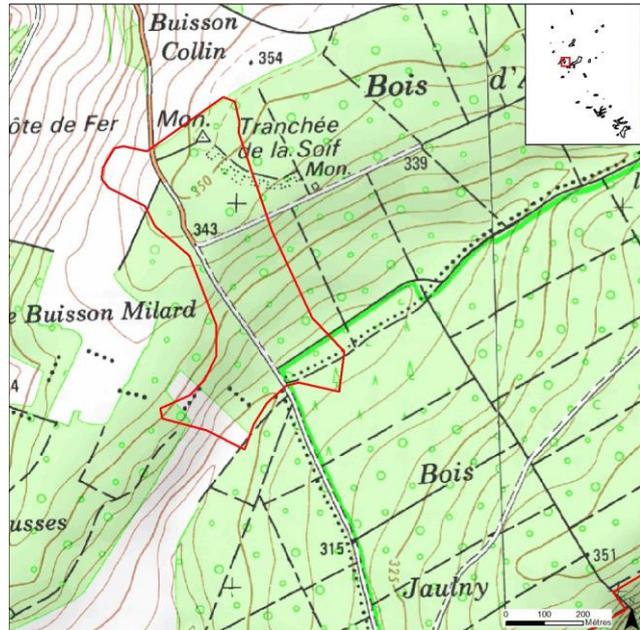
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Aménagements forestiers
					F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
					A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte			
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LE BOIS D'AILLY

Description

Situé sur la commune de Han-sur-Meuse, ce secteur recoupe en partie la forêt communale de Han (série Ailly – Brasseite) et la forêt domaniale d'Apremont au sud. Le peuplement est constitué de différentes essences forestières : chêne, hêtre, mélèze et quelques plantations de pin noir au sud. Les parcelles forestières sont, pour partie, en phase de régénération. On constate donc sur la présence de secteurs à la végétation plus ou moins développée, les espaces les plus ouverts se rapprochant d'un état de pelouse. Le site présente également un intérêt historique par la présence du monument du bois d'Ailly, de la tranchée de la soif et d'entonnoirs qui sont autant de témoins des combats incessants qui se sont déroulés là en 1914 – 1918.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

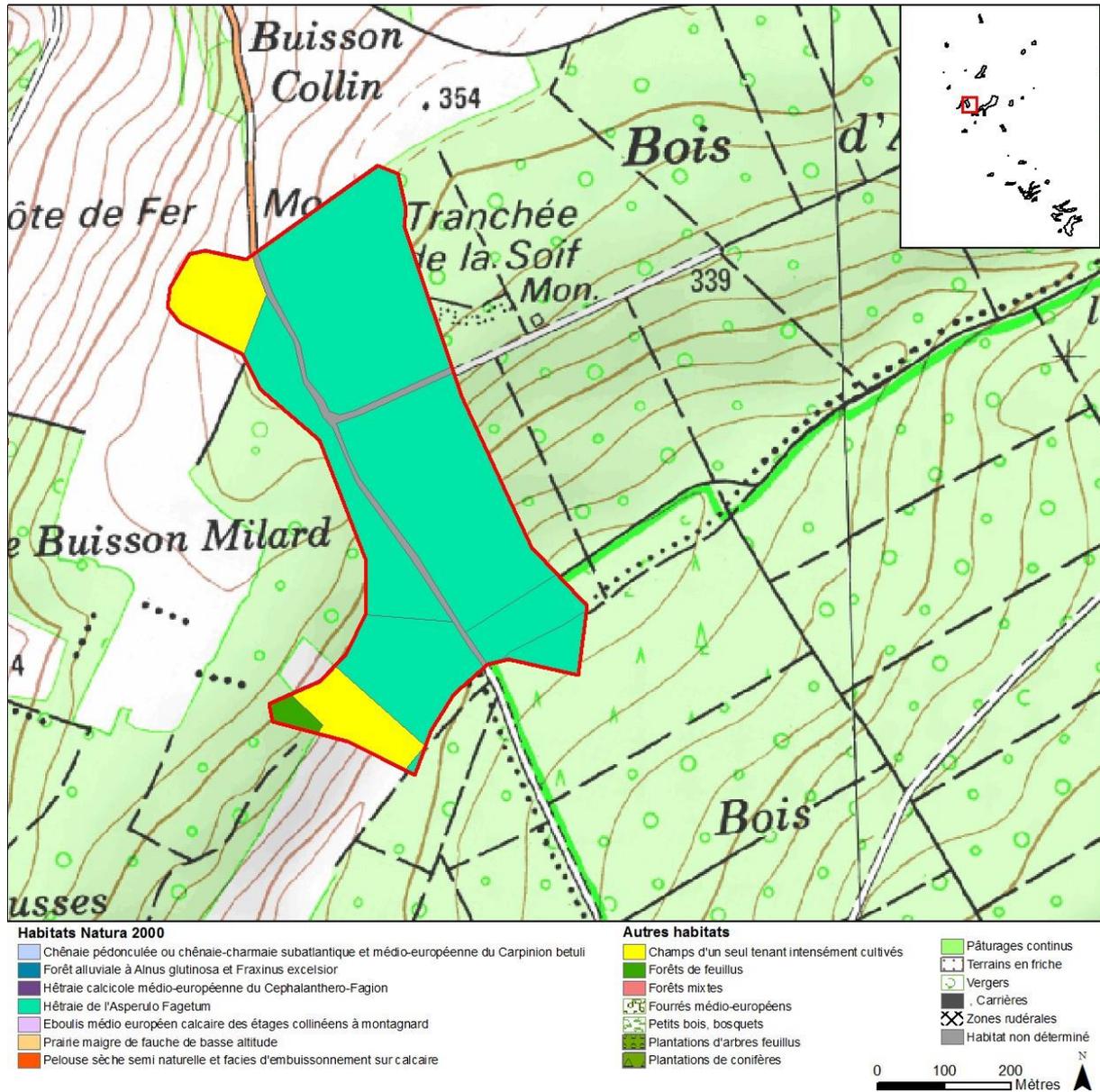
- Habitats : 1 habitat d'intérêt communautaire est localisé sur ce secteur.
- Flore : 1 espèce patrimoniale y est décrite, la Polygale amer.
- Faune : Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée sur ce site. Néanmoins, on note la présence d'espèces patrimoniales thermophiles et notamment des reptiles comme la Vipère aspic par exemple.
- Les documents d'aménagement forestiers mentionnent un enjeu historique (monument du bois d'Ailly et tranchée de la soif) ainsi qu'un enjeu écologique lié à la présence de chablis et de chêne pubescent.



Clairière en cours de fermeture



Vipère aspic



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / flots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
	Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	

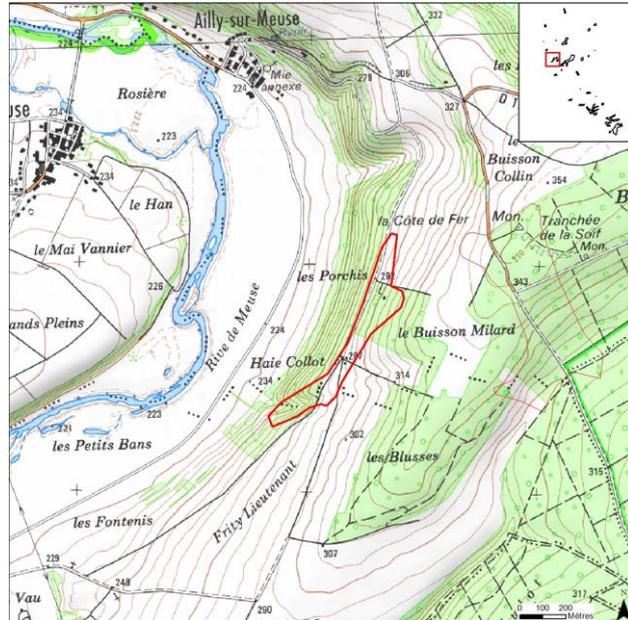
Les plans d'aménagements mentionnent qu'il convient de conserver en l'état, au titre du devoir de mémoire, le monument du bois d'Ailly et de la tranchée de la soif. Ils prévoient aussi de conserver des arbres creux et de ne pas regarnir systématiquement les trouées.



PELOUSE CALCAIRE DE LA COTE DE FER

Description

Situé sur la commune d'Han-sur-Meuse, ce site dominant la vallée de la Meuse, est constitué de milieux chauds et secs : pelouses calcaires en cours de fermeture par les graminées sociales et l'embuissonnement, fourrés et boisements thermophiles, plantations de résineux.



Enjeux

Un enjeu « habitat » a été identifié sur le site liés à la présence de la Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire qui mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais. A noter que ce site héberge la plus grande surface de ce type d'habitat.

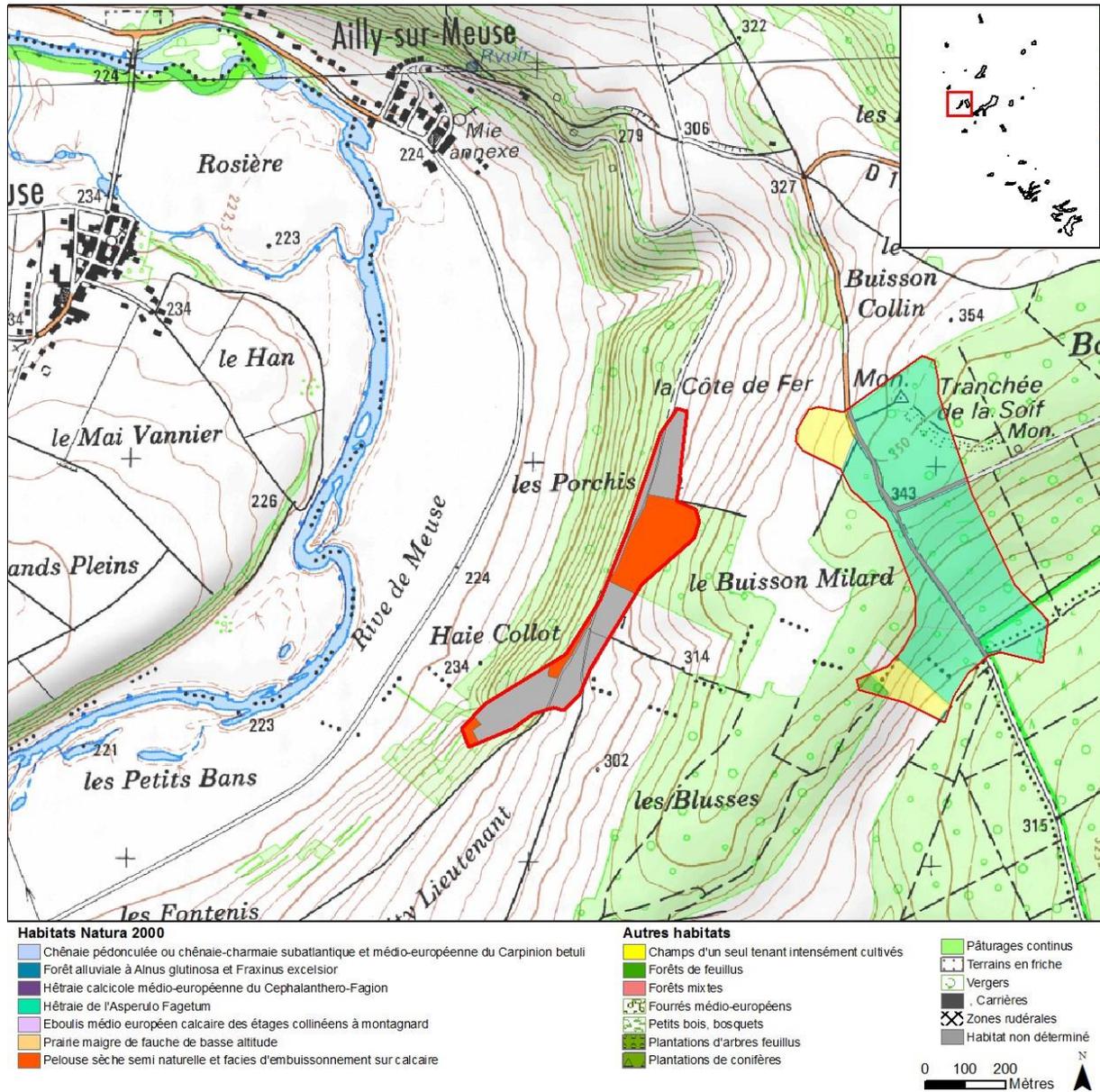
Au niveau de la faune, de récentes données collectées dans le cadre de la modernisation des Znieff attestent de la présence d'espèces inféodées au milieu sec comme le Damier de la Succise, la Coronelle lisse ou la Mante religieuse.



Pelouse calcaire et plantation de pins



Pelouse pâturée à proximité



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enrichies	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2		Charte	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

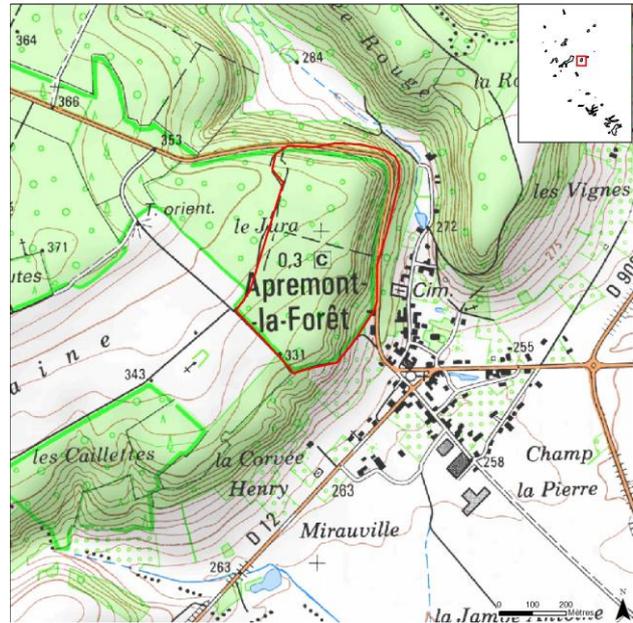
De très belles parcelles de pelouses calcaires pâturées ainsi que des talus très secs, classés en Znieff, sont situées à proximité immédiate du site. Une réflexion devra être menée pour intégrer ces parcelles dans le périmètre Natura 2000.



BOISEMENTS ET PELOUSE CALCAIRE DU « JURA »

Description

En périphérie Est de la forêt domaniale d'Apremont, le boisement dit du Jura s'est développé sur d'anciennes terres cultivées. Celui-ci est actuellement constitué de peuplements de chênes et de hêtres de bois moyen à gros bois voire très gros bois au sud du périmètre. On trouve également sur ce secteur une sape appelée la Sape des nègres qui a fait l'objet d'une mise en défens grâce aux financements d'un projet LIFE. Une belle pelouse calcaire, parsemée de roches et d'éboulis, est présente en surplomb de la route départementale.



Orchis moucheron



Pelouse calcaire, roche et éboulis

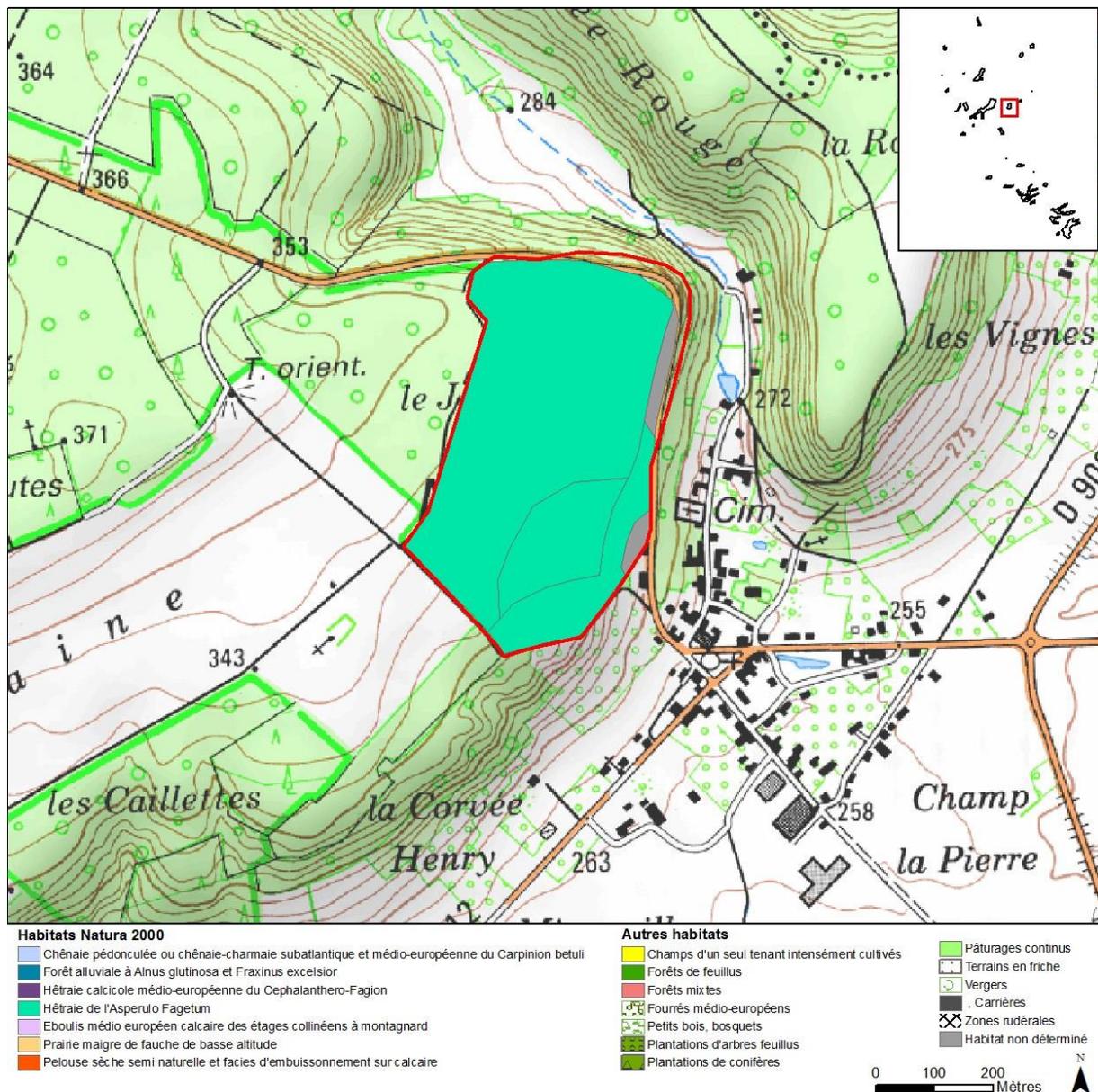
Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 1 habitat d'intérêt communautaire est localisé sur ce secteur.
- Faune : le secteur a hébergé une nurserie de Vespertilion à oreilles échancrées dans la Sape des nègres, espèce qui est également présente en estivage, transit et hibernation. De plus, une colonie de Grand Rhinolophe y était connue jusqu'en 1994. Cette colonie a pu se déplacer vers le fort de Liouville. L'espèce est toujours observée en transit et en hibernation. D'autres espèces sont également observées sur ce site.
 - Vespertilion de Bechstein en transit et hibernation

- Vespertilion de Daubenton en hibernation
 - Grand Murin en hibernation
 - Vespertilion à moustaches en hibernation
 - Vespertilion de Natterer en hibernation
 - Genre Oreillard en transit et estivage
 - Petit Rhinolophe en hibernation et transit
- Le document d'aménagement forestier mentionne la présence d'un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau qui induit une liste de mesures à respecter pouvant être favorables à la biodiversité. La présence du Petit rhinolophe est indiquée.

A noter que le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine (CENL) est propriétaire de plusieurs parcelles sur une partie de ce secteur pour laquelle les habitats n'ont pas été déterminés. La note de gestion relative à ces parcelles est en cours de rédaction (janvier 2015) et concernent des habitats de type « pelouse ».



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
	Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	
GH14		Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

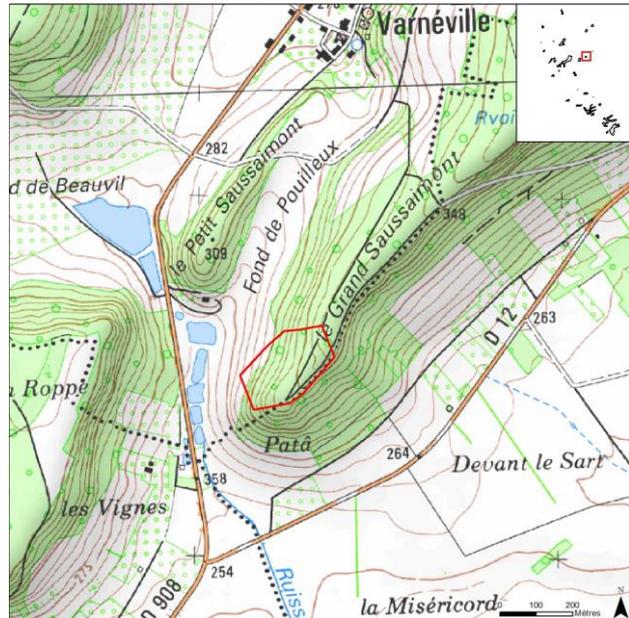
Le plan d'aménagement de la forêt domaniale d'Apremont-la-forêt précise la nécessité de respecter des mesures liées au périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau (produits phytosanitaires interdit, pas d'aire de débardage, pas d'agrainage ou affouragement, pas d'enfouissement de déchet de chasse, défrichement après autorisation, pas de pesticide sauf cas de force majeure et sur autorisation).



PELOUSE CALCAIRE DE VARNEVILLE

Description

Ce site recoupe la partie sud de la forêt communale de Varneville. Le peuplement constitué de hêtres et de chênes est caractérisé en partie par des jeunes peuplements accompagné également de jeunes résineux. Il s'agit en réalité d'une ancienne pelouse largement colonisée par les essences forestières.



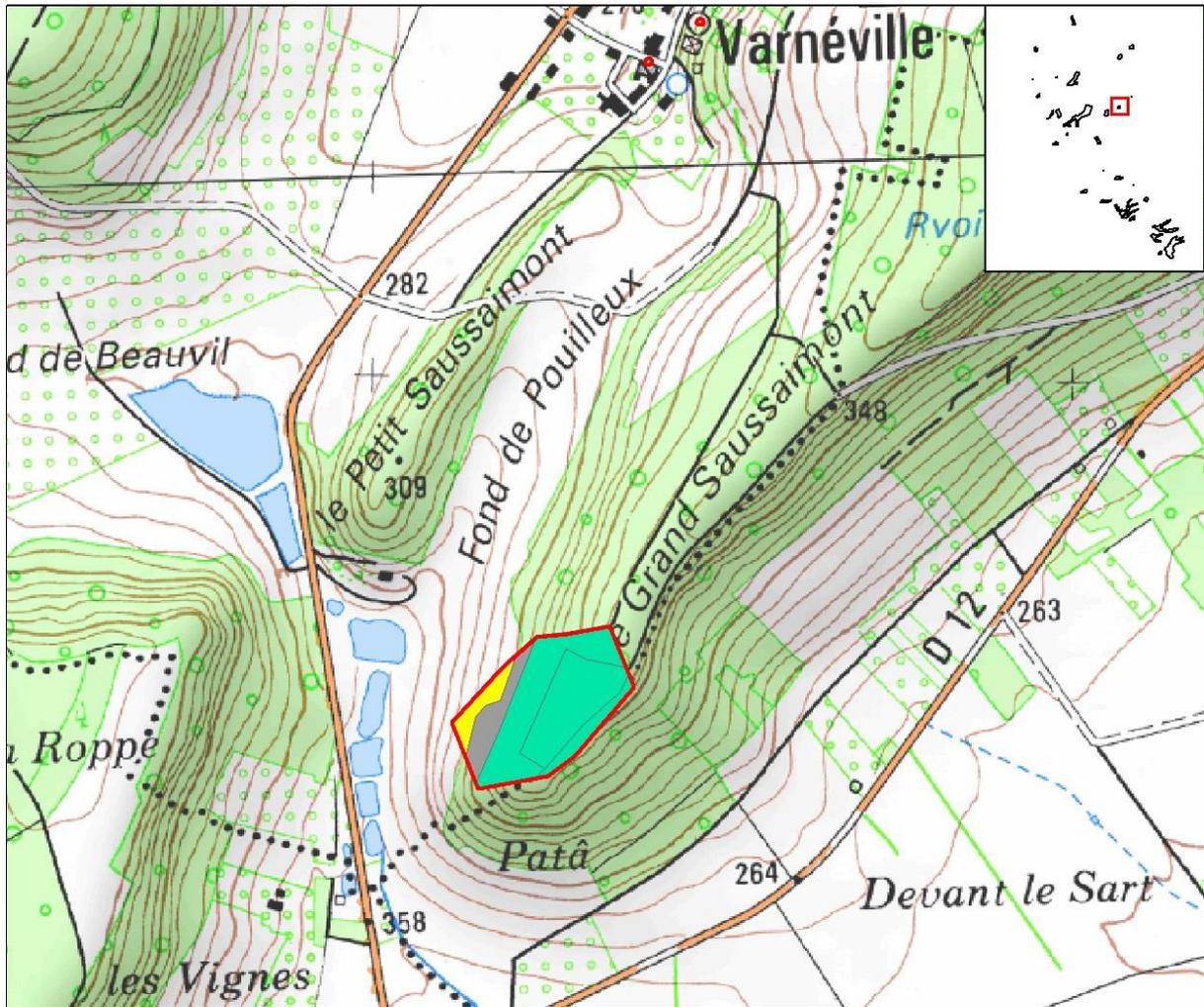
Enjeux

L'enjeu porte ici sur l'habitat car l'analyse réalisée conclue à la présence d'un habitat d'intérêt communautaire à savoir la Hêtraie de l'Asperulo Fagetum, mais on devrait également y identifier une pelouse sur calcaire avec des éboulis puisque cet habitat correspond à l'habitat initial avant colonisation. Le document de gestion de la forêt mentionne que le versant Est de la parcelle est classé en « sensibilité paysagère forte » et l'ensemble de la parcelle fait l'objet d'une mention « paysage remarquable ».



La colonisation ligneuse très avancée en fait un site très dégradé. Des actions de ré-ouverture pourront néanmoins voir le jour pour entretenir une ou plusieurs clairières.

L'aménagement forestier de la forêt communale de Varneville reprend par ailleurs la nécessité de préserver les sapes pour les chiroptères et le projet de réhabilitation de la pelouse.

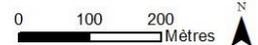


Habitats Natura 2000

- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du Carpinion betuli
- Forêt alluviale à *Ainus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*
- Hêtraie de l'*Asperulo Fagetum*
- Eboulis médio européen calcaire des étages collinéens à montagnard
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire

Autres habitats

- Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Forêts de feuillus
- Forêts mixtes
- Fourrés médio-européens
- Petits bois, bosquets
- Plantations d'arbres feuillus
- Plantations de conifères
- Pâturages continus
- Terrains en friche
- Vergers
- Carrières
- Zones rudérales
- Habitat non déterminé



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

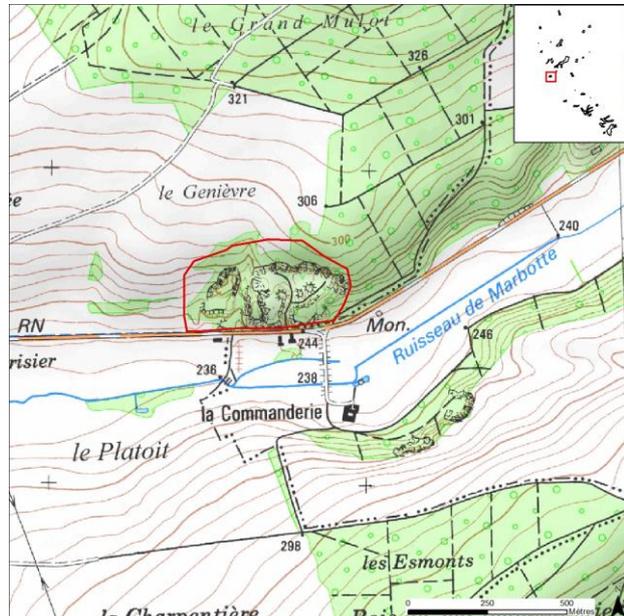
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
	Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	
GH14		Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LA CARRIERE DE MECRIN

Description

Le site des anciennes carrières de Mécrin est exploité au moins depuis le XVIII^e siècle. Son exploitation industrielle date du XIX^e siècle et s'est poursuivie au début du XX^e siècle. Elle fut le fait de sociétés dirigées par les maîtres carriers parisiens comme la société Fèvre. L'exploitation définitive cesse dans les années 60. C'est ce qu'on appelle communément la Pierre d'Euville-Lérouville qui y était extrait. Il en résulte la présence d'un front de taille orienté est-ouest de 30 à 40 mètres de haut et qui est long de plus de 300 mètres.



Front de taille



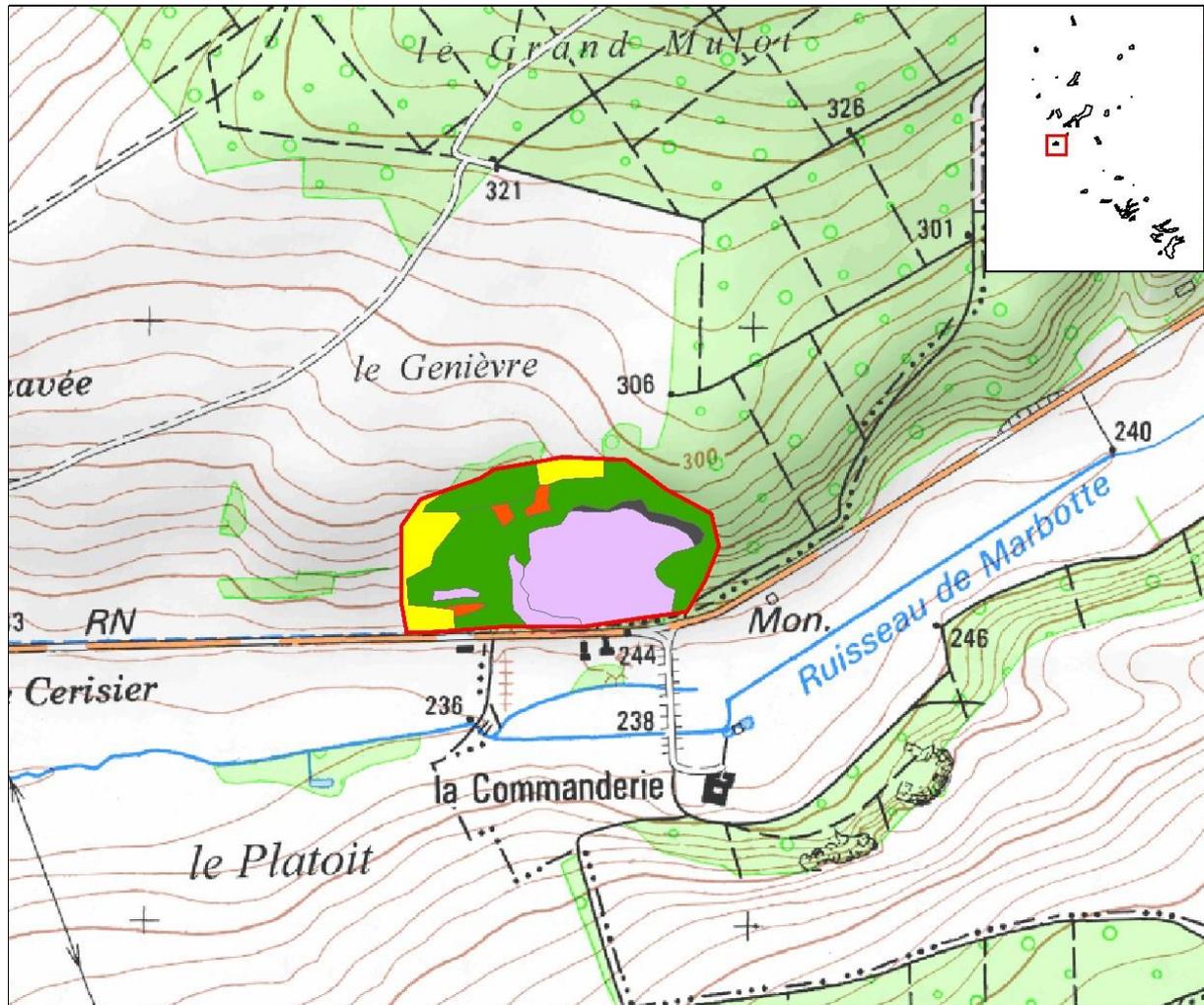
Zone d'éboulis

Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats). L'habitat « pelouse » mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais. L'habitat « éboulis » présente un enjeu encore plus important d'une part car il est prioritaire au niveau européen, d'autre part compte tenu de sa faible représentation au sein du site Natura 2000. En outre, son état de conservation n'a pas pu être évalué et cet habitat n'est présent que sur 2 secteurs du site Natura 2000, dont la carrière de Mécrin.
- Flore : 7 espèces patrimoniales ont été identifiées (Thésium des Pyrénées, Chêne pubescent, Polygale amer, Orchis singe, Bugrane fétide, Cuscute du thym).

- Faune : aucune espèce d'intérêt communautaire mais 3 espèces patrimoniales sont localisées sur ce secteur (Coronelle lisse, Lézard des souches, Lézard des murailles). La principale menace qui pèse sur ces espèces est la destruction ou l'altération de leurs habitats (cf. fiches espèces). Des oiseaux de fort intérêt sont également présents. Leur présence est à intégrer même si le site n'a pas été désigné au titre de ce groupe faunistique.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

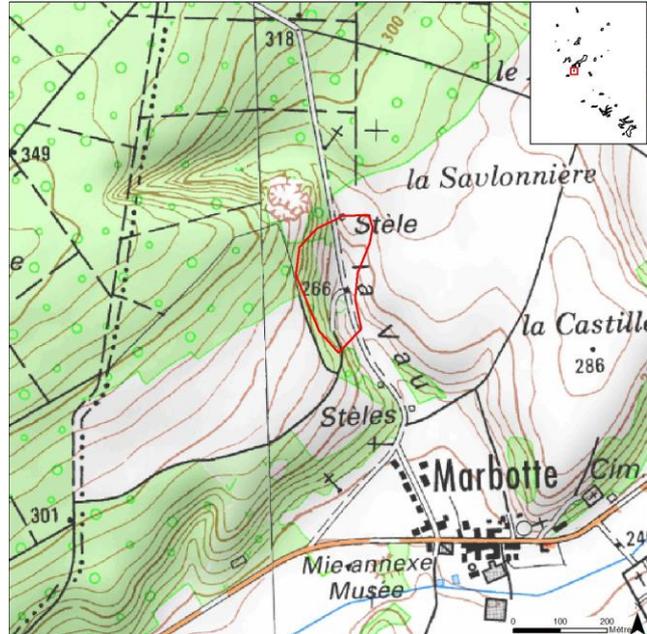
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enrichies	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	-
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	-
	GH15	Maintenir la mobilité des matériaux garantissant la pérennité des habitats d'éboulis	1	Charte	-	-
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	-



PELOUSE CALCAIRE DE MARBOTTE

Description

Cette pelouse calcaire se situe au nord de Marbotte. Très pentu, le site se compose d'une végétation de pelouse calcaire en cours de fermeture (dominée par le Brachypode penné et le Brome érigé) et de peuplements forestiers thermophiles (Hêtre, chêne, Alisier blanc...) ainsi que de plantations de pins.

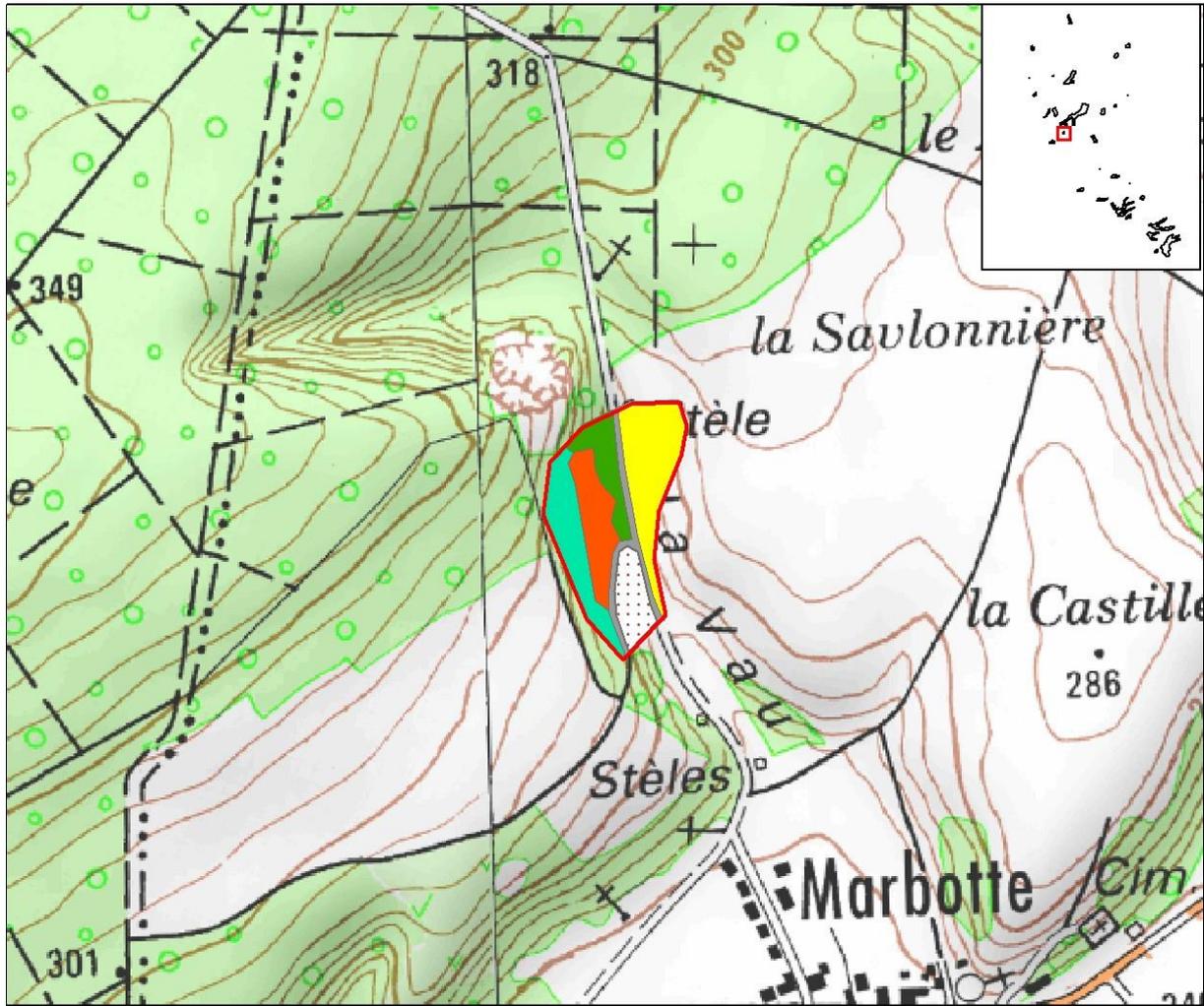


Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats). L'habitat « pelouse » mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Flore : 1 espèce patrimoniale a été identifiée, le Thésium des Pyrénées. De nombreuses orchidées sont présentes sur le site ainsi que la flore caractéristique des pelouses calcaires (plus ou moins sèche en fonction de la pente et de la proximité avec la roche mère).





Habitats Natura 2000

- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du Carpinion betuli
- Forêt alluviale à *Ainus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*
- Hêtraie de l'*Asperulo Fagetum*
- Eboulis médio européen calcaire des étages collinéens à montagnard
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire

Autres habitats

- Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Forêts de feuillus
- Forêts mixtes
- Fourrés médio-européens
- Petits bois, bosquets
- Plantations d'arbres feuillus
- Plantations de conifères

- Pâturages continus
- Terrains en friche
- Vergers
- Carrières
- Zones rudérales
- Habitat non déterminé



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

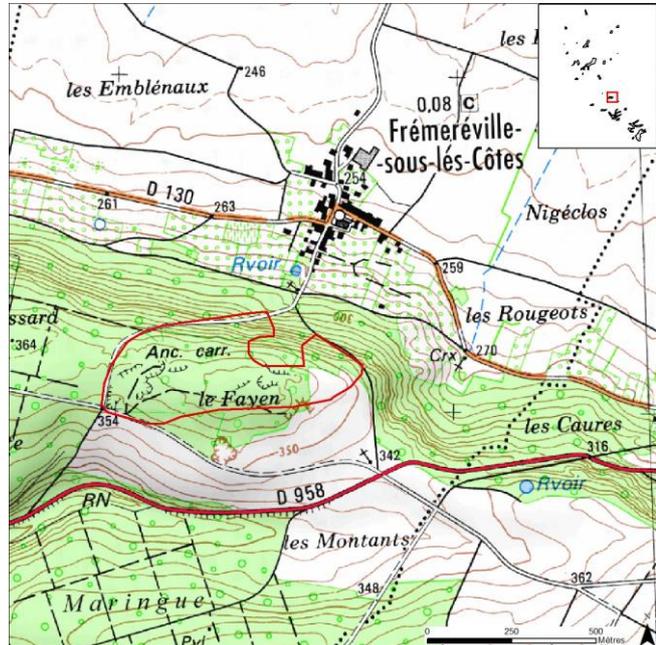
Une réflexion devra être menée quant à l'extension du périmètre Natura 2000 afin de mettre en relation cette pelouse calcaire avec celle située derrière l'église au lieu-dit la Castille et une autre parcelle située au lieu-dit « la côte du vigneron »



LA CARRIERE DU FAYEN A FREMEREVILLE

Description

L'ancienne carrière du Fayen est située dans l'extrémité ouest de la forêt communale de Fréméreville-sous-les-côtes. Le site se compose d'une pelouse calcaire actuellement recolonisée par des boisements naturels (du hêtre et du chêne principalement, au nord du site mais également de l'érable et du tilleul) et artificiels (pin noir et épicéas dans les parcelles au sud). On y observe également quelques traces de cantonnements de la guerre 14-18, dont des casemates.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

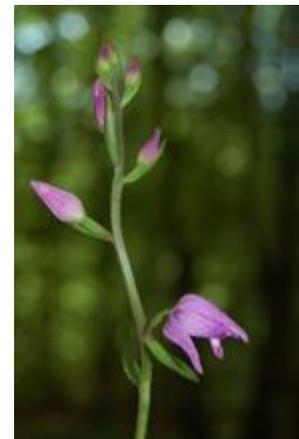
- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats). L'habitat « pelouse » mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Flore : Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est présente mais 5 espèces patrimoniales ont été identifiées (Céphalanthère rouge, Dactylorhize de mai, Limodore avortée, hybride entre Chêne sessile et Chêne pédonculé).

Une grosse station de Céphalanthère rouge (plus de 100 pieds), espèce protégée au niveau régional, est observée à proximité immédiate du site Natura 2000. Cette station devra absolument faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cas d'une exploitation forestière.

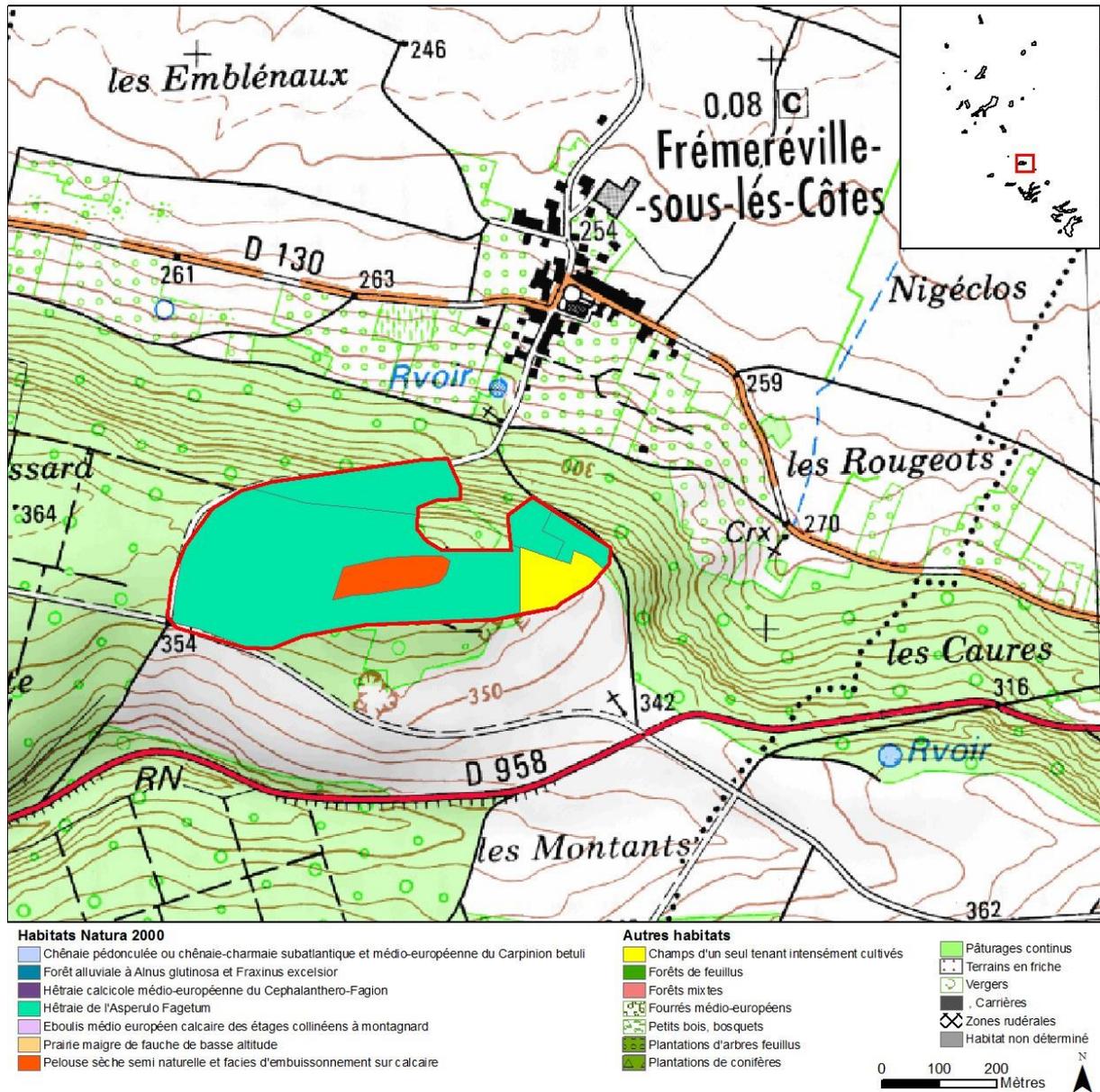
Certains secteurs pierreux encore dégagés, situés au sud-ouest du site (parcelle 7), présentent une flore remarquable.



Clairière au sein du peuplement résineux



Céphalanthère rouge



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	-
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

L'aménagement de la forêt communale prévoit l'exploitation partielle des pins pour permettre la restauration des milieux herbacés. L'objectif global vise à supprimer progressivement les résineux de la forêt à long terme. En outre, un objectif de préservation des milieux et espèces remarquables et affiché sur certaines parcelles.

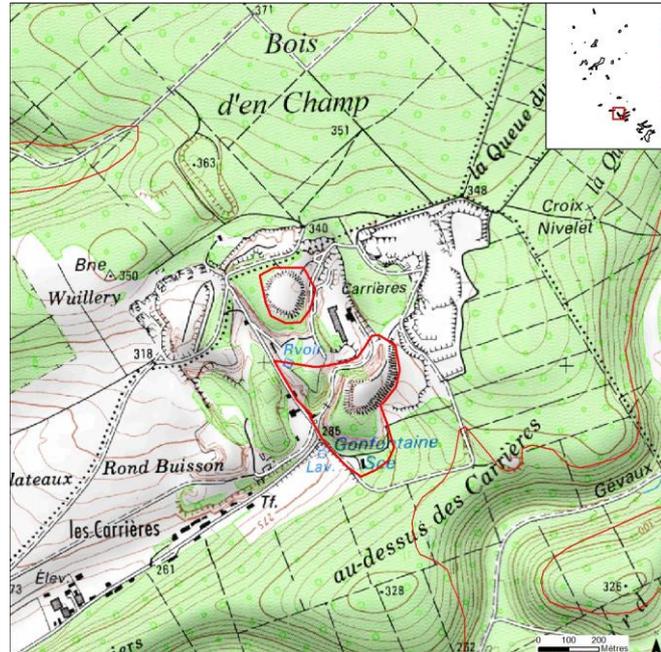
Une harmonisation de la gestion forestière et des enjeux de biodiversité à la réouverture ou au maintien de milieux ouverts est donc à rechercher dans le cadre d'un projet global de valorisation de cet espace d'intérêts naturel, historique, paysager et pittoresque.



LES CARRIERES D'EUVILLE

Description

Les deux périmètres désignés correspondent aux cavaliers issus de l'exploitation ancienne des carrières d'Euville. Même si ces espaces ne sont plus exploités, il reste une carrière encore en cours d'exploitation à proximité immédiate à l'Est.



Parties souterraines de la carrière d'Euville



Ancien front de taille

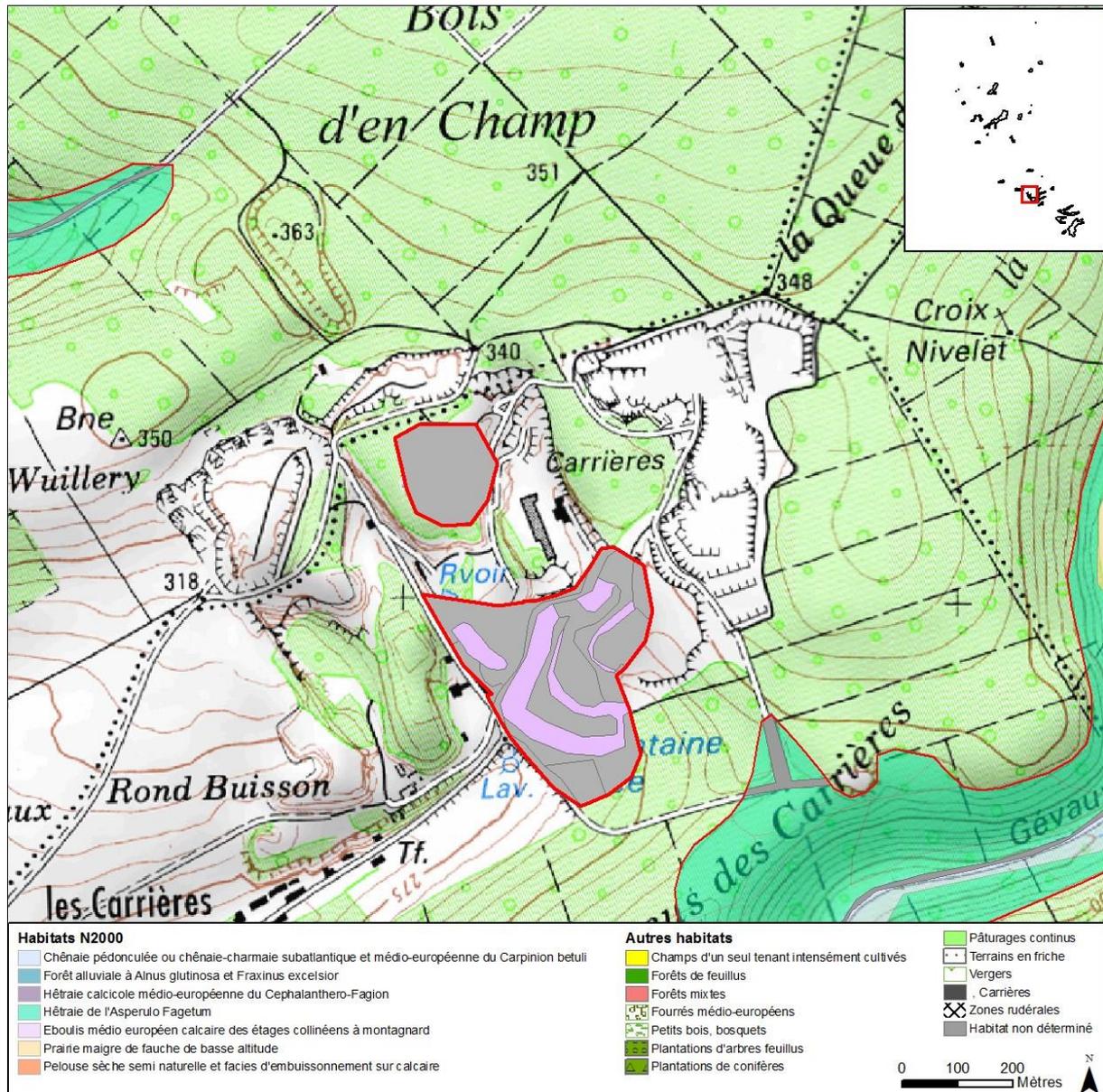
Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 1 habitat d'intérêt communautaire est localisés sur ce site (voir fiches habitats). Il s'agit de l'habitat « éboulis » qui présente un enjeu très important, d'une part car il est prioritaire au niveau européen, d'autre part compte tenu de sa faible représentation au sein du site Natura 2000. En outre, son état de conservation n'a pas pu être évalué et cet habitat n'est présent que sur 2 secteurs du site Natura 2000, dont les carrières d'Euville.
- Faune : 1 espèce patrimoniale est localisée sur ce secteur (Alyte accoucheur). La principale menace qui pèse sur ces espèces est la destruction ou l'altération de leurs habitats (cf. fiches

espèces). Des oiseaux de fort intérêt sont également présents. Leur présence est à intégrer même si le site n'a pas été désigné au titre de ce groupe faunistique.

- Plusieurs autres espèces patrimoniales, voire d'intérêt européen, ont été localisées à proximité immédiate des périmètres désignés, que ce soit au niveau floristique ou faunistique.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Compte tenu de la présence d'espèces patrimoniales voir d'intérêt communautaire, une réflexion pourrait être menée afin d'envisager une extension du périmètre désigné. En outre, certains milieux, en particulier des boisements, n'ont pas pu faire l'objet d'une expertise en termes d'habitats. A noter, en particulier, la présence de milieux thermophiles, d'anciennes carrières et d'espèces invasives (Buddleia) à proximité immédiate du périmètre désigné.

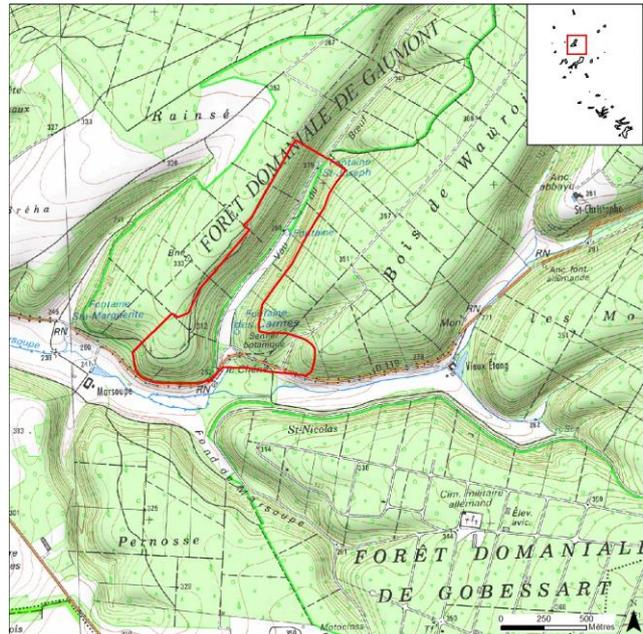
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux prairiaux et associés	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enfrichées	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH15	Maintenir la mobilité des matériaux garantissant la pérennité des habitats d'éboulis	1	Charte	-	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LE VAU DU BOEUF

Description

Situé sur la commune de Saint-Mihiel, ce vallon forestier est à cheval sur la forêt domaniale de Gaumont et la forêt communale de Saint-Mihiel. Le périmètre du site est concerné également par l'ENS de la vallée de Marsoupe et par la ZNIEFF de type I du Val de Marsoupe. Les peuplements sont constitués principalement de chênes et de hêtres mais également de frênes érables en fond de vallon. Des épicéas bordent de part et d'autre la route forestière. Le secteur a subi l'épisode du Saillant de Saint-Mihiel et le stationnement de troupes durant la première guerre mondiale qui ont eu des conséquences sur la forêt qui s'est appauvrie et au sein de laquelle il reste de la mitraille et seulement quelques gros bois de hêtre.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 5 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce secteur (voir fiche habitat), parmi lesquels on note la présence de la forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne. C'est le seul secteur où on trouve cet habitat qui occupe moins d'un demi-hectare. Même si son état de conservation est qualifié de « bon correct à bon optimal, sa rareté justifie une attention toute particulière (pas de drainage ni de suppression de l'état boisé ou de remplacement par un peuplement résineux par exemple).
- Flore : Plusieurs espèces patrimoniales y sont décrites comme le Sénéçon à feuille en spatule et la Crépide rongée en bord de route forestière, la Ronce blanchâtre, la Scabieuse colombarie dans la prairie et à proximité immédiate du périmètre la Céphalanthère rouge et la Limodore à feuilles avortées.
- Faune : Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur ce secteur ou en bordure immédiate, en particulier le Sonneur à



Aulnaie-Frênaie



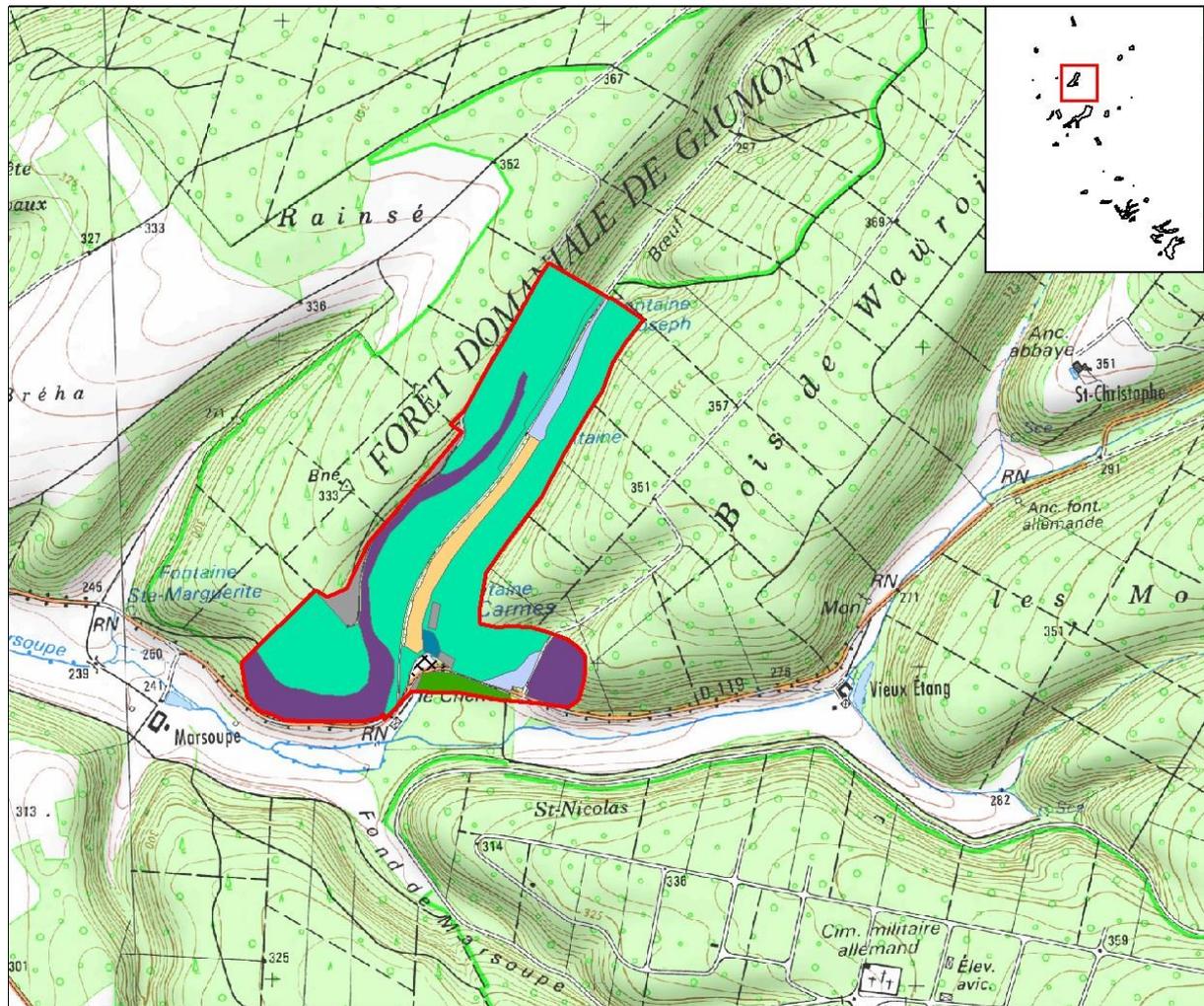
Plantation d'épicéas



Prairie naturelle

ventre jaune et la Lamproie de Planer. Une espèce patrimoniale est également présente, l'Alyte accoucheur.

- Les documents d'aménagements mentionnent à la fois le classement en ENS et la présence d'une ZNIEFF, attestant de l'intérêt faunistique et floristique. D'autres espèces sont également mentionnées à l'échelle des forêts domaniales et communales sans qu'il soit possible de les lier directement aux périmètres désignés (Triton crêté et Salamandre). Ils mentionnent également la présence de boisements d'épicéas qui provoquent la régression des espèces de vallon froid. Il y est également précisé qu'un périmètre de protection rapproché de captage interdit toute coupe à blanc.



Habitats Natura 2000

- Chénaie pédonculée ou chénaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du Carpinion betuli
- Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*
- Hêtraie de l'*Asperulo Fagetum*
- Eboulis médio européen calcaire des étages collinéens à montagnard
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- Pelouse sèche semi naturelle et facies d'emboisement sur calcaire

Autres habitats

- Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Forêts de feuillus
- Forêts mixtes
- Fourrés médio-européens
- Petits bois, bosquets
- Plantations d'arbres feuillus
- Plantations de conifères

- Pâturages continus
 - Terrains en friche
 - Vergers
 - Carrières
 - Zones rudérales
 - Habitat non déterminé
- 0 100 200 Mètres

Actions préconisées

- Préserver absolument l'Aulnaie-Frênaie
- Préserver les stations d'espèces végétales protégées et notamment du Sénéçon à feuilles spatulées (*Tephrosia helinitis*) voire les favoriser par une gestion des bords de routes et des bordures de peuplements forestiers adaptée
- Encourager la transition le plus rapidement possible des peuplements résineux en peuplements feuillus d'essences autochtones (Erables, Frêne, Chêne pédonculé...).
- Encourager la création d'un îlot de vieux bois "arbres dissémiés" au niveau de la hêtraie sèche située en bord de route, et y exploiter les résineux. Maintenir un maximum d'arbres morts et à cavités.
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres
- Préserver les zones de sources notamment en phase d'exploitation
- Restaurer un fonctionnement hydrologique en favorisant l'inondabilité des fonds de vallons : maintien voire stabilisation des encombres, réaménagement d'un lit mineur sinueux, comblement de drains ou fossés... et d'une manière générale préserver le cours d'eau et les ripisylves.
- Préserver absolument la prairie de fauche et y maintenir une gestion extensive (fertilisation limitée, fauche tardive...).
- Préserver les gros frênes en bordure du parking. En cas de problème avéré de sécurité, prévoir le cas échéant un traitement adapté et non systématique (exemple: démontage et taille en têtard par le biais du contrat Natura 2000 F22705 "*Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production*").

Il apparaît que des espèces d'intérêt communautaire (espèces de zones humides e cours d'eau en particulier) sont localisées à proximité immédiate, mais à l'extérieur, du périmètre désigné à ce jour. Ce secteur pourrait donc faire l'objet d'une réflexion en vue d'une modification de son périmètre.

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

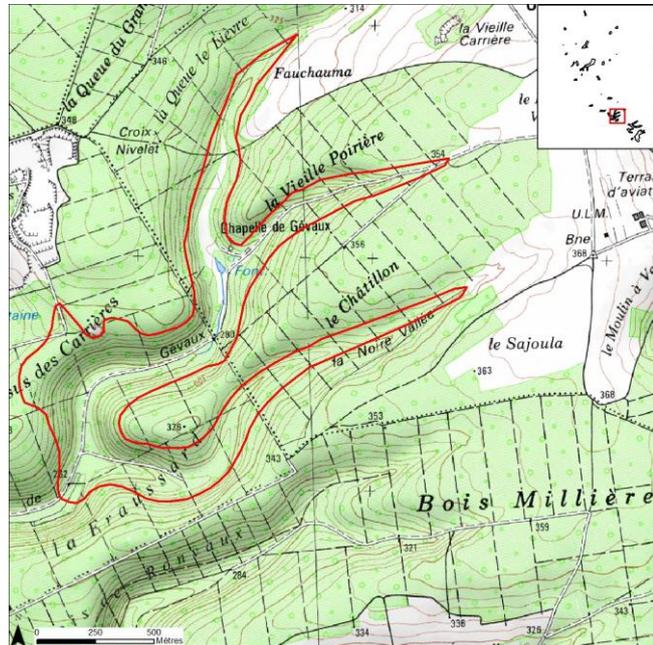
Certains éléments évoqués supra sont d'ores et déjà mentionnés dans les documents d'aménagement des forêts.



LA VALLEE DE GEVAUX

Description

Le secteur se compose du fond de la vallée et de parcelles sur ses versants qui font parties des forêts communales de Géville et d'Euville. L'impact de la tempête Lothar de 1999 a été important sur ce secteur puisque 34% de ces forêts communales présentent des peuplements forestiers détruits à plus de 70%, et 27% une destruction des boisements comprise entre 35 et 70%. Les peuplements qu'on y observe sont composés de hêtres ou de chênes avec des zones vides dues aux chablis.



Enjeux

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, les enjeux suivants ont été identifiés :

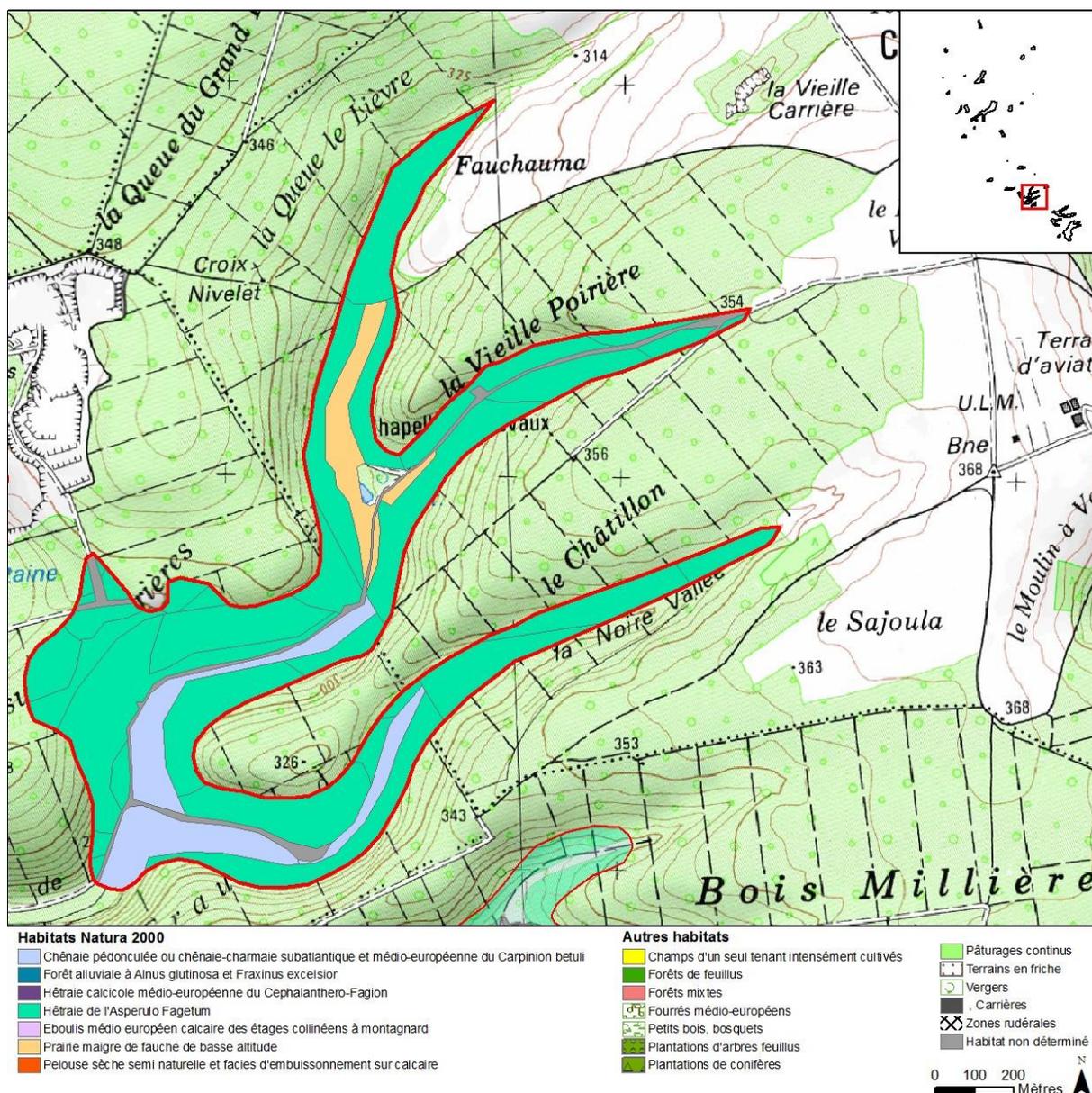
- Habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés (voir fiches habitats), dont un habitat de fond de vallon froid.
- Flore : 2 espèces patrimoniales y ont été identifiées : la Laïche poilue, le Potamot dense.
- Faune : 2 espèces d'intérêt communautaire ont été contactées sur ce secteur, le Cuivré des marais au sein de la prairie et le Triton crêté dans l'étang. Pour ces 2 espèces, c'est le seul territoire du site Natura 2000 où ils ont été observés. A noter une particularité pour le Triton crêté pour lequel des individus au ventre rouge ont été observés dans les années 90. Signalons également la présence du crapaud Alyte accoucheur qui se reproduit sur ce site.



Etang et prairie de Gévaux



Belle chênaie pédonculée



Les enjeux liés à Natura 2000 sont identifiés dans les documents de gestion, en particulier les vallons froids qui doivent faire l'objet d'une approche spécifique. La Présence d'une placette d'étude du LERFOB (ENGREF) de suivi de la dynamique naturelle post tempête est également indiquée.

Concernant la thématique de l'accueil du public, le document de gestion indique que le secteur est concerné par un projet de circuit de la pierre ainsi que par la présence d'une structure d'aide aux jeunes handicapés, l'APAJH. Une sensibilité paysagère est notée ponctuellement.

A noter la présence de la carrière d'Euville toute proche avec des concessions sur des parcelles forestières comprises dans le périmètre désigné au titre de Natura 2000 et qui pourraient faire l'objet d'un projet d'extension.

Actions préconisées

- Encourager la création d'un îlot de vieux bois (ou « îlot Natura 2000 ») en fond de vallon, notamment en forêt communale d'Euville, ainsi qu'un îlot "arbres sénescents disséminés" au niveau des hêtraies sèches située en bord de route².
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres
- Préserver absolument la prairie de fauche et y maintenir une gestion extensive (fertilisation limitée, fauche tardive...).
- Prévoir des opérations d'entretien de la végétation d'hélophytes et arrachage des saules par curage dans l'étang de Gévaux.

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

² Le contrat Natura 2000 F22712 qui vise à développer le bois sénescents se décompose en 2 sous actions. L'une, intitulée « îlot Natura 2000 » vise à créer des îlots où aucune intervention sylvicole n'est prévue pendant 30 ans pour les arbres sélectionnés et sur l'espace entre ces arbres. L'autre, intitulée « arbres sénescents disséminés » n'interdit l'activité sylvicole pendant 30 ans que pour les arbres sélectionnés et pas pour les espaces entre ces arbres.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / flots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH12	Créer, restaurer et entretenir les mares prairiales	2	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

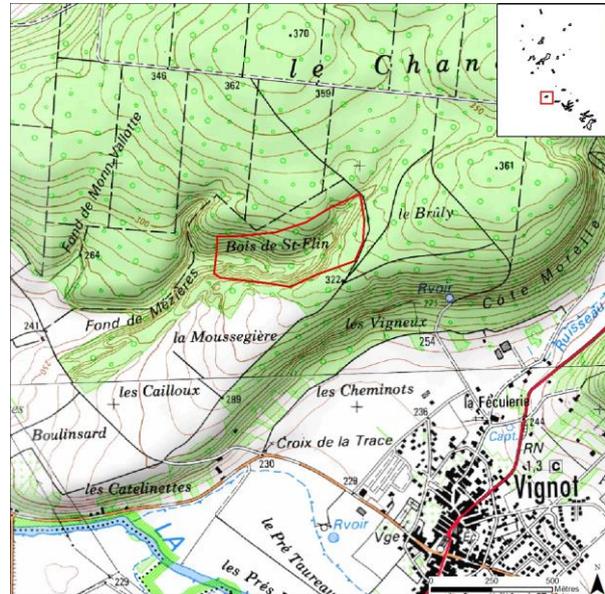
Diverses actions sont mentionnés au sein des documents de gestion forestière telles que la protection des berges (dans le cadre du passage d'engins en particulier), le maintien d'arbres creux, le non regarnissement systématique des trouées, la recherche de la diversité végétale et du mélange d'essences, l'adaptation des essences aux stations, les actions conduisant à favoriser le sous – étage, le développement des cloisonnements pour la protection des sols, la mise en place d'un îlot de vieillissement ou la suppression des résineux.



LE BOIS DE SAINT FLIN

Description

Ce secteur se compose d'une partie de la forêt communale de Vignot et d'un secteur privé. Les peuplements sont composés de hêtres, chênes, localement frênes et érables en particulier au fond du vallon, et quelques épicéas. Certaines parcelles ont été en partie touchées par la tempête Lothar créant des vides de boisement.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

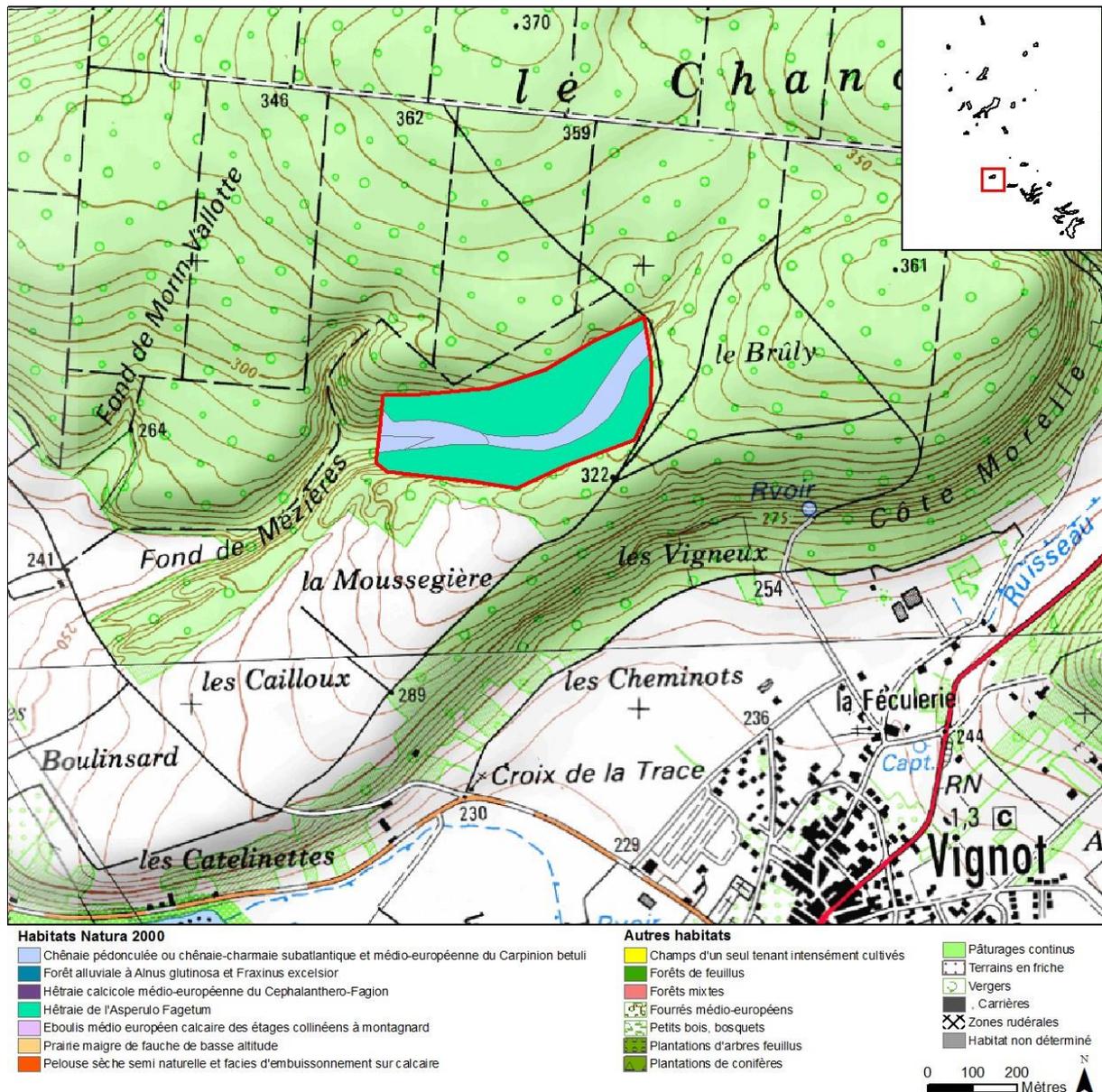
- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats), en particulier un habitat au niveau du fond du vallon.
- Flore : Une espèce patrimoniale est bien présente sur ce site, la Nivéole printanière, plante caractéristique des fonds de vallon froids.
- Faune : la vipère aspic a été localisée sur ce site.
- Le document de gestion de la forêt communale identifie la présence des vallons froids en indiquant qu'ils ont été globalement épargnés par la tempête. Un objectif de reconstitution naturelle est affiché pour les secteurs touchés (impact localement supérieur à 70% du peuplement forestier)



Fond de vallon



Nivéole printanière



Actions préconisées

- Proscrire la création de nouvelles routes forestières dans le fond de vallon.
- Préserver les stations d'espèces végétales protégées et notamment la Nivéole, en particulier en phase d'exploitation (passage d'engins, débardage, stockage du bois...)
- Encourager une sylviculture favorisant les arbres de gros diamètre et la création d'un îlot « arbres sénescents disséminés³ ».
- Encourager la transition le plus rapidement possible des peuplements résineux en

³ Le contrat Natura 2000 F22712 qui vise à développer le bois sénescents se décompose en 2 sous actions. L'une, intitulée « îlot Natura 2000 » vise à créer des îlots où aucune intervention sylvicole n'est prévue pendant 30 ans pour les arbres sélectionnés et sur l'espace entre ces arbres. L'autre, intitulée « arbres sénescents disséminés » n'interdit l'activité sylvicole pendant 30 ans que pour les arbres sélectionnés et pas pour les espaces entre ces arbres.

peuplements feuillus d'essences autochtones (Erables, Frêne, Chêne pédonculé...).

- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres
- Restaurer ou préserver un fonctionnement hydrologique naturel, notamment en favorisant l'inondabilité du fond de vallon : maintien voire stabilisation des encombres, réaménagement d'un lit mineur sinueux, comblement de drains ou fossés...

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

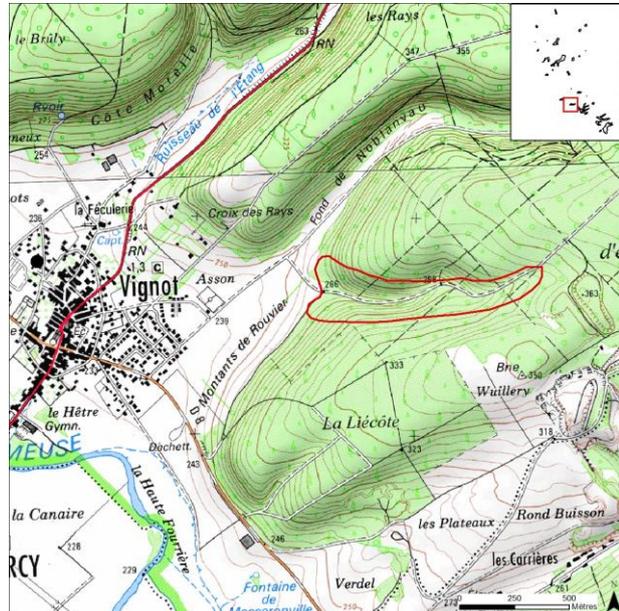
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LE BOIS D'EN CHAMP

Description

Situé sur la forêt communale de Vignot, le site se compose de plusieurs peuplements forestiers à base de hêtres, chênes, accompagnés d'érables ou de frênes. A l'extrémité Ouest le site présente des carrières autrefois exploitées qui se recolonisent maintenant naturellement. Le vallon froid a été touché par la tempête Lothar à plus de 70% sur sa partie amont et en partie Sud.



Enjeux

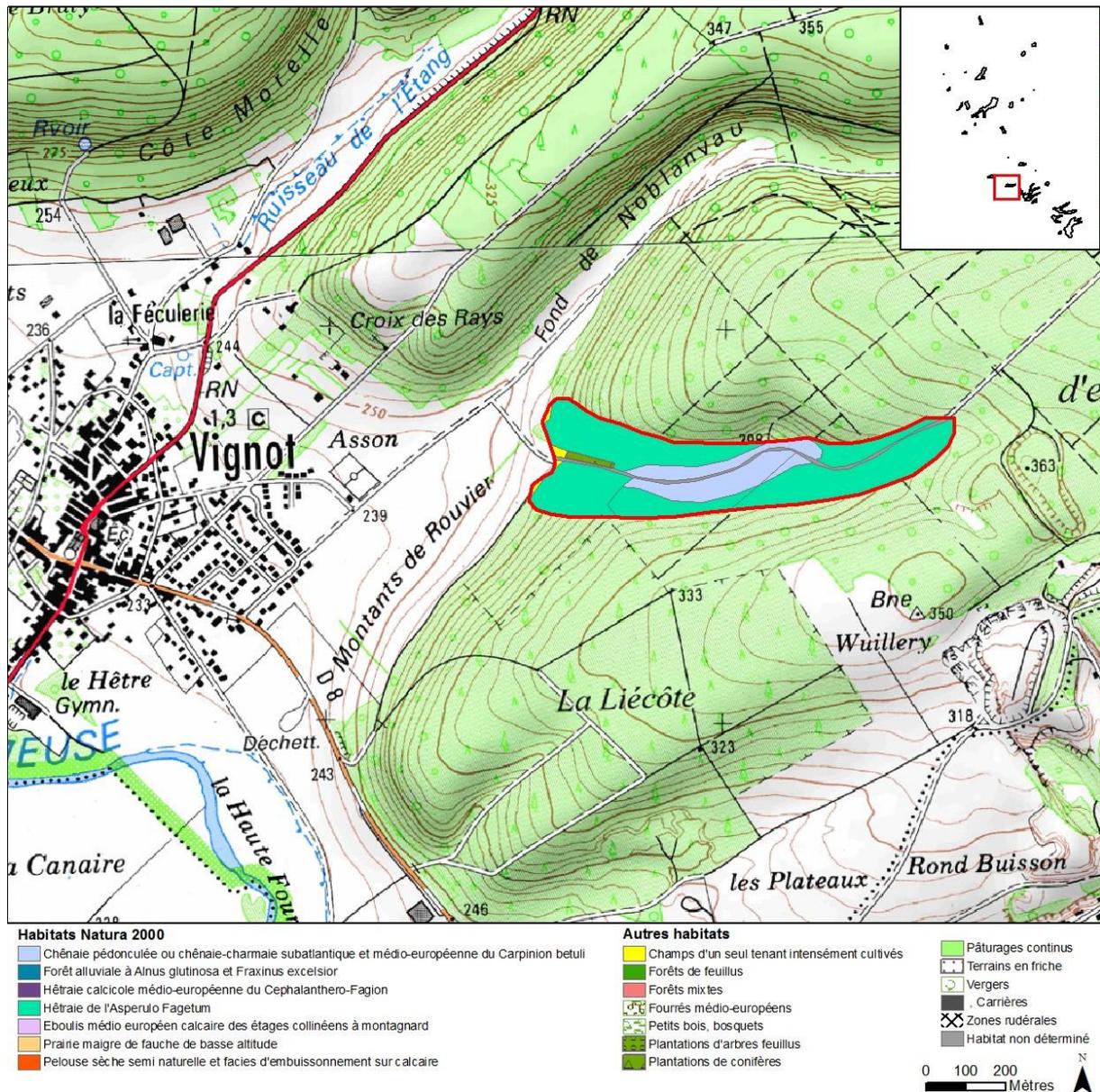
- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce site (voir fiches habitats), en particulier un habitat au niveau du fond du vallon.
- Flore : Une espèce patrimoniale est bien présente sur ce site, la Nivéole printanière, plante caractéristique des fonds de vallon froids. La Cardamine heptaphyla a également été observée.
- Faune : la vipère aspic a été observée sur le site.



Route forestière



Nivéole printanière



Actions préconisées

- Encourager une sylviculture favorisant les arbres de gros diamètre.
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres.
- Préserver les stations d'espèces végétales protégées en particulier en phase d'exploitation (passage d'engins, débardage, stockage du bois...)

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

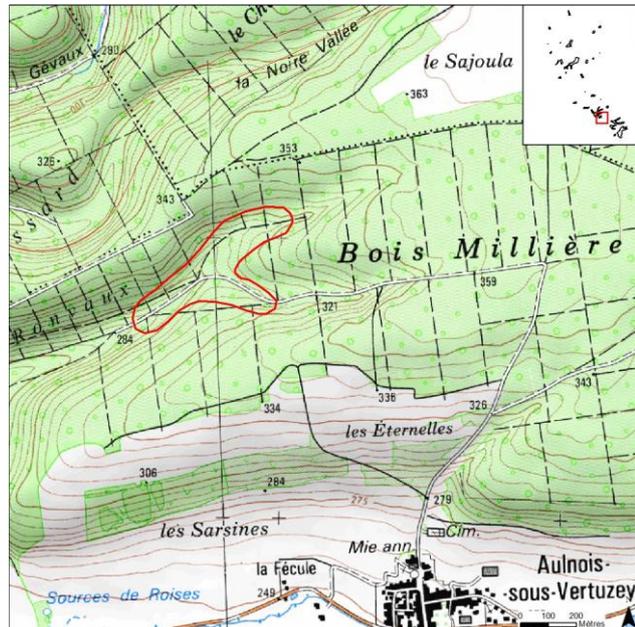
				Outils envisagés		
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Aménagements forestiers
					F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée	
					F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.		
				A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site		
GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières		
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	
					A32309R – Entretien de mares ou d'étangs	
					A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



BOIS RONVAUX

Description

Intégralement inclus dans la forêt communale d'Euville, les peuplements de ce secteur sont des peuplements de hêtre ou de chênes au sein desquels on observe des zones vides dues aux chablis. L'impact de la tempête a, en effet, été important (34% de la surface forestière de la forêt communale a été détruite à plus de 70%, et 27% a subi une destruction entre 35 et 70%).

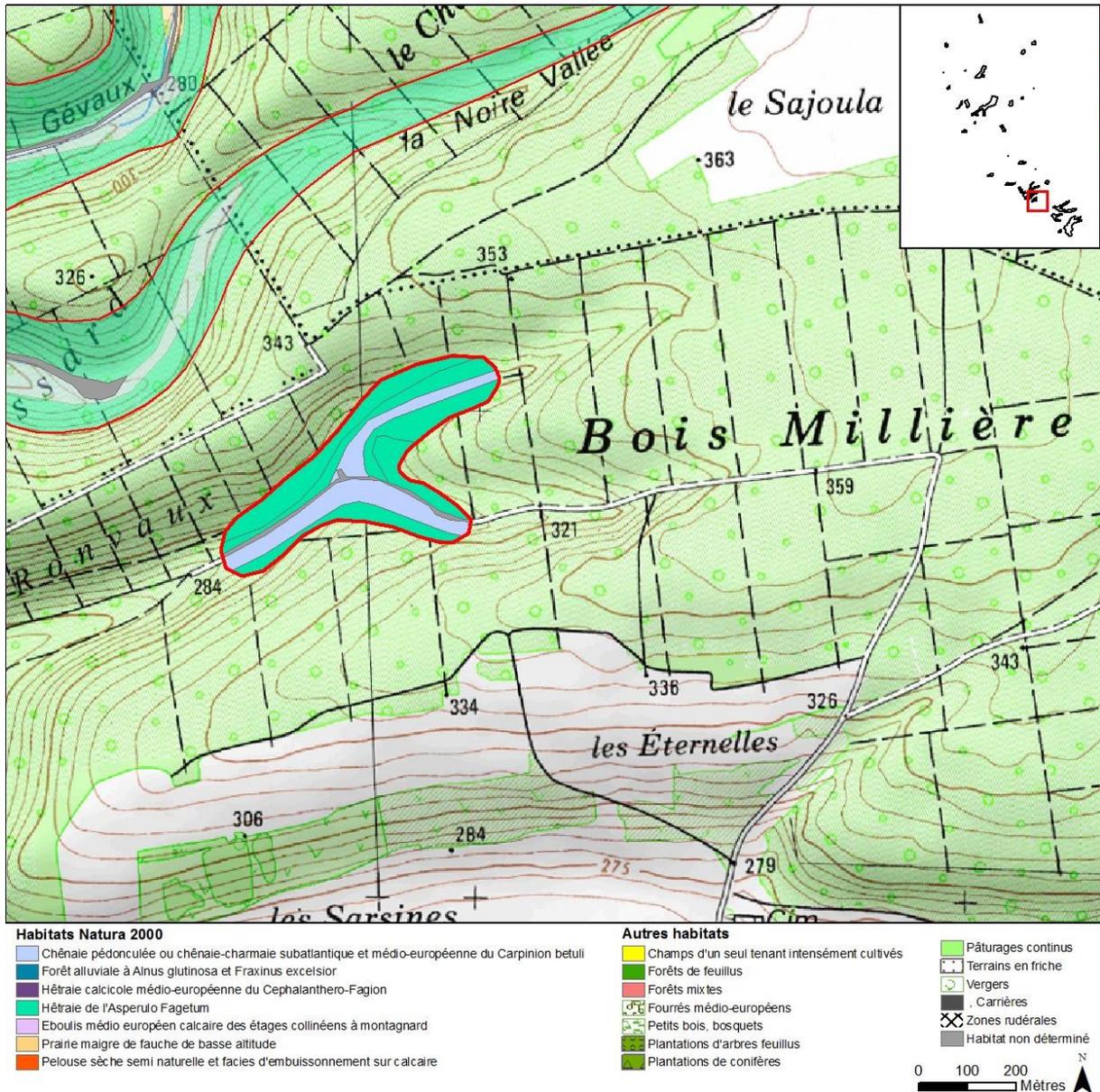


Enjeux

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, un enjeu au niveau des habitats a été identifié. Ce sont 2 habitats d'intérêt communautaire qui sont présents, dont 1 en fond de vallon froid.

Le document de gestion de la forêt communale cible une production de bois de hêtre et secondairement de chêne associé à l'érable, les fruitiers ou des résineux. Il prévoit que les vallons froids fassent l'objet d'une approche spécifique, ainsi que la mise en place d'un îlot de vieillissement.

Concernant la thématique de l'accueil du public, le document de gestion indique que le secteur est concerné par un projet de circuit de pierre ainsi que par la présence d'une structure d'aide aux jeunes handicapés, l'APAJH. Une sensibilité paysagère est notée ponctuellement.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

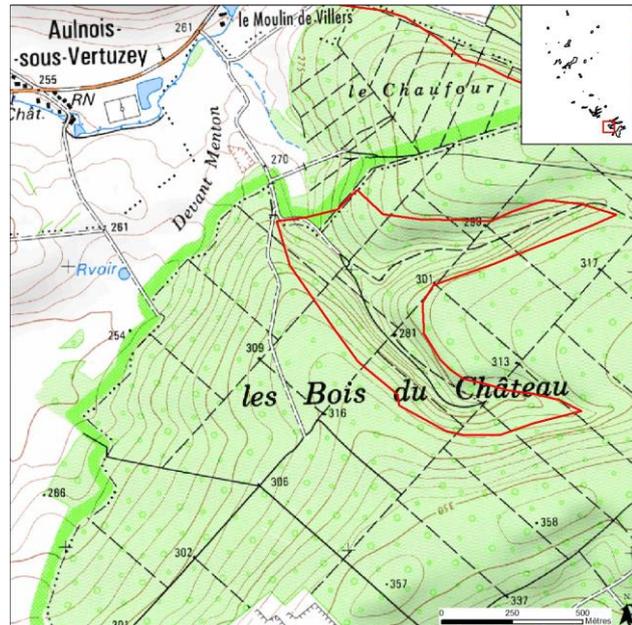
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Aménagements forestiers
					F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée	
					F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site		
GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		
				F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières		
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	
A32309R – Entretien de mares ou d'étangs						
A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles						
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



BOIS DU CHATEAU

Description

Intégralement compris dans la forêt communale d'Euville, ce secteur est occupé par un peuplement de hêtres ou de chênes avec des zones vides assez importantes dues aux chablis. Des érables sont localisés à limite extérieure de la forêt et divers feuillus en fond de vallon.



Enjeux

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, les enjeux suivants ont été identifiés :

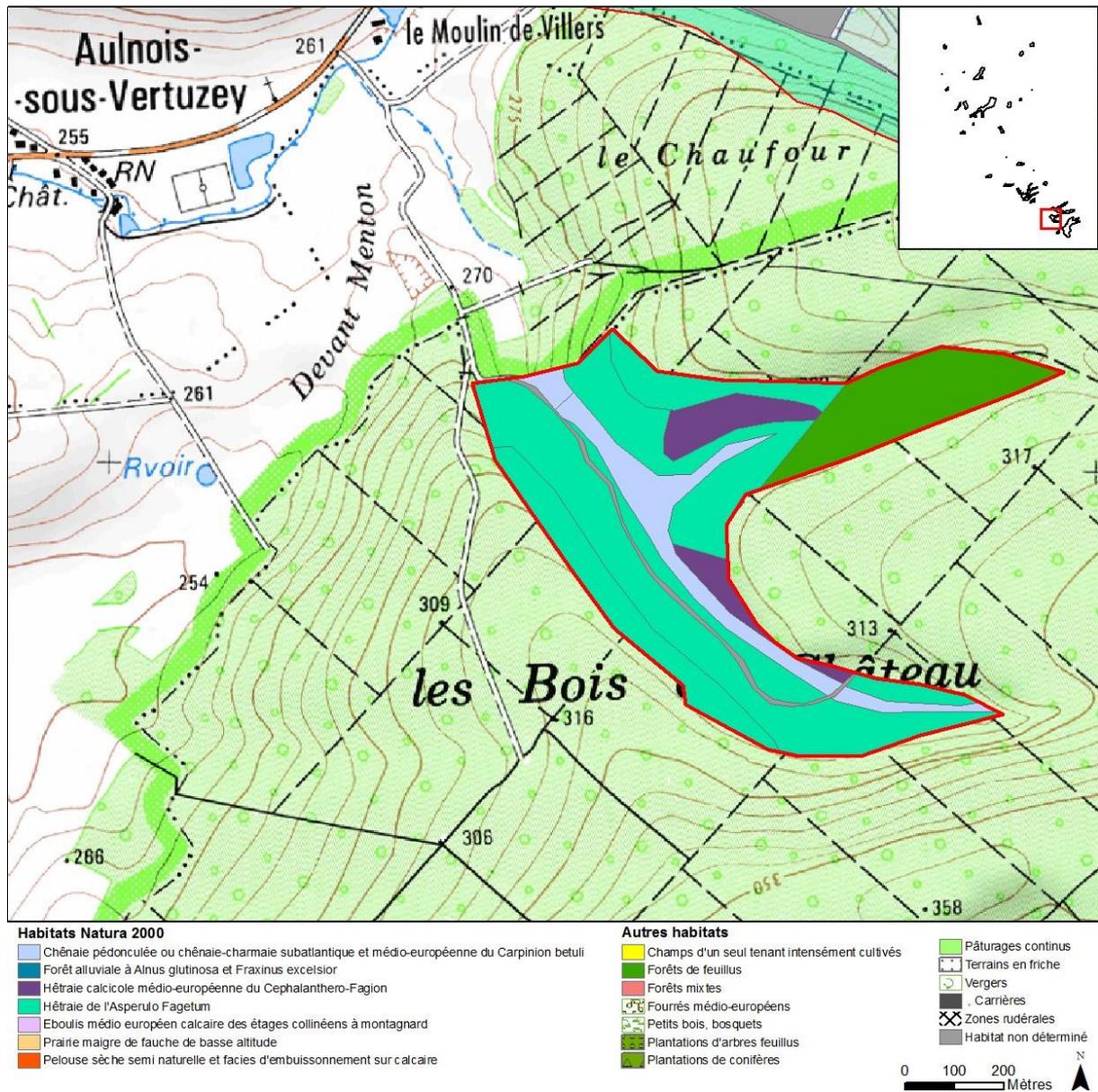
- Habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés (voir fiches habitats), dont un habitat de fond de vallon froid.
- Flore : 3 espèces patrimoniales y ont été identifiées : la Laïche blanche, la Centaurée des montagnes et la Nivéole printanière.
- Faune : 1 espèce d'intérêt communautaire a été contacté sur ce secteur, le Pic mar, dont la présence est liée aux stades âgés des peuplements forestiers. Même si le site Natura 2000 n'a pas été désigné au titre de l'avifaune, sa présence est à prendre en compte.



Fossé de drainage



Nivéole printanière



La carrière de chaux de Sorcy (Société des fours à chaux) est située au Sud de ce secteur mais non contiguë. Toutefois, l'ensemble du bois du château est autorisé à l'exploitation via un arrêté du 16 mai 1975. Tout le secteur est donc susceptible de faire l'objet, à termes (long probablement) d'un projet d'extension de la carrière.

Concernant la thématique de l'accueil du public, le document de gestion de la forêt communale indique que le secteur est concerné par un projet de circuit de pierre ainsi que par la présence d'une structure d'aide aux jeunes handicapés, l'APAJH.

Ce même document indique l'existence d'une sensibilité paysagère ponctuelle.

Actions préconisées

- Préserver les stations d'espèces végétales protégées et notamment la Nivéole.
- Restaurer un fonctionnement hydrologique en favorisant l'inondabilité des fonds de vallons : maintien voire stabilisation des encombres, réaménagement d'un lit mineur sinueux, comblement de drains ou fossés... et d'une manière générale préserver le cours d'eau et les ripisylves.
- Encourager la création d'un îlot de vieux bois et maintenir un maximum d'arbres morts et à cavités.
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

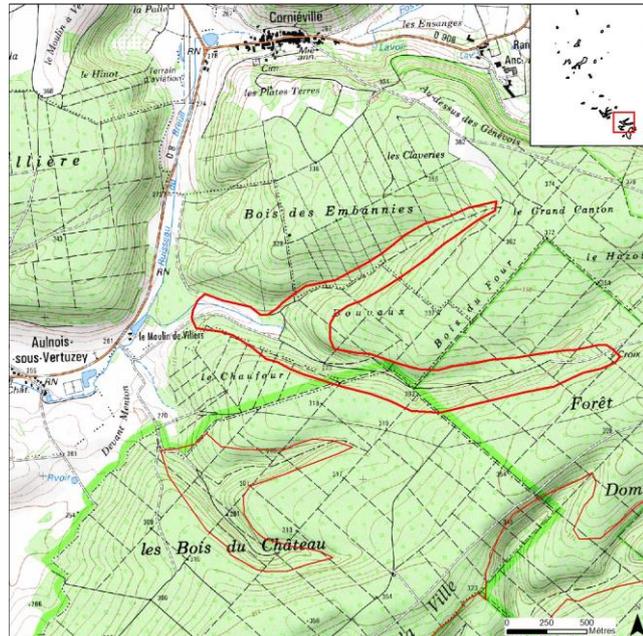
Le document de gestion de la forêt communale prévoit un îlot de vieillissement au sein d'une des parcelles du secteur ainsi qu'une approche spécifique pour la gestion des vallons froids sans plus de précision.



LES FONDS DU CHAUFEUR

Description

Les Fonds du Chauffeur regroupent des surfaces des Forêts communales d'Euville et de Géville, de la forêt domaniale du Hasoy et des secteurs privés dont le bois des Embannies. Les peuplements forestiers sont à base de hêtre ou de chêne, ponctuellement d'un peu de résineux (pins), complétés par des espaces très mélangés avec des feuillus précieux. L'impact de la tempête sur l'ensemble de la forêt est important, mais le secteur désigné au titre de Natura 2000 a été épargné. Le secteur est concerné par le périmètre de protection du captage d'eau d'Euville ainsi que par le passage d'une conduite de gaz (concession GDF).



Enjeux

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, un enjeu au niveau des habitats a été identifié. Ce sont 2 habitats d'intérêt communautaire qui sont présents, dont 1 en fond de vallon froid.

Dans les aménagements forestiers, les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés. Le caractère « original » de la flore des vallons froids est indiqué et les périmètres « ZNIEFF » et « NATURA 2000 » sont repris sur les cartes dans les aménagements. Sont également indiquées la présence d'espèces végétales protégées localement ainsi que d'autres espèces patrimoniales. Le Géranium sanguin (protection régionale) pourrait également être présent.

La question de faune n'est pas non plus oubliée puisque les différents groupes sont traités avec une estimation de la probabilité de présence de certaines espèces et les enjeux associés (oiseaux, mammifères, reptiles ou amphibiens).

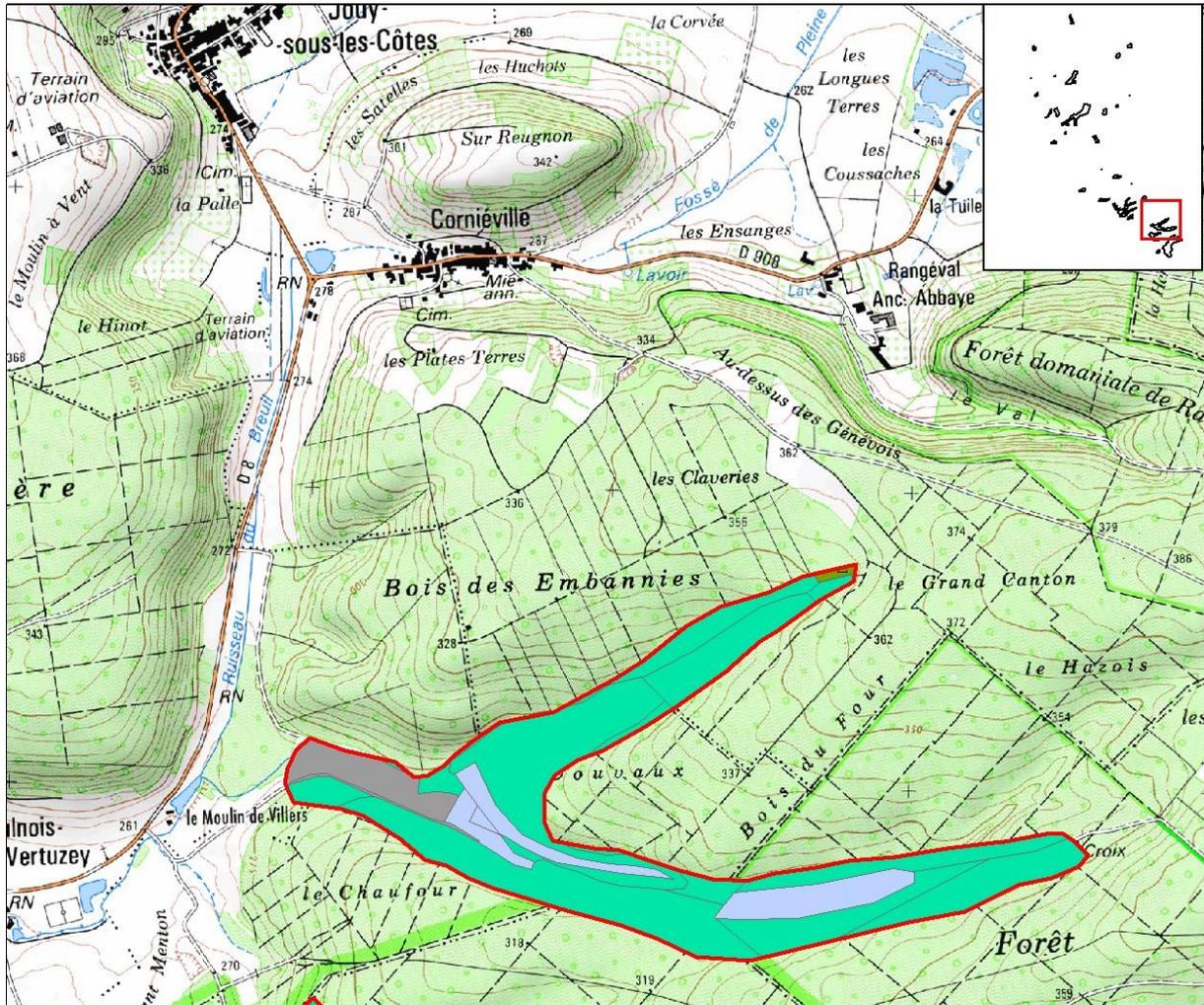
Ces différentes informations, bien que renforçant l'intérêt du secteur, sont toutefois localisées à l'échelle de la forêt. Il n'est donc pas possible de les lier directement au périmètre désigné au titre de Natura 2000.



Piste forestière en fond de vallon



Peuplements résineux



Habitats Natura 2000

- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du Carpinion betuli
- Forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*
- Hêtraie de l'*Asperulo Fagetum*
- Eboulis médio européen calcaire des étages collinéens à montagnard
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuisonnement sur calcaire

Autres habitats

- Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Forêts de feuillus
- Forêts mixtes
- Fourrés médio-européens
- Petits bois, bosquets
- Plantations d'arbres feuillus
- Plantations de conifères

- Pâturages continus
- Terrains en friche
- Vergers
- Carrières
- Zones rudérales
- Habitat non déterminé

0 100 200 Mètres



Actions préconisées

- Proscrire la création de nouvelles routes forestières dans le fond de vallon.
- Encourager la transition le plus rapidement possible des peuplements résineux en peuplements feuillus d'essences autochtones (Erables, Frêne, Chêne pédonculé...).
- Encourager une sylviculture favorisant les arbres de gros diamètre.
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres.
- Restaurer un fonctionnement hydrologique naturel, notamment en favorisant l'inondabilité du fond de vallon : maintien voire stabilisation des encombres, réaménagement d'un lit mineur sinueux, comblement de drains ou fossés...

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Aménagements forestiers
					F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles		
				F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières		
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	
A32309R – Entretien de mares ou d'étangs						
A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles						
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

On trouve dans les aménagements forestiers des paragraphes concernant les opérations en faveur du maintien de la biodiversité qui mettent en avant : la recherche de la diversité des essences, la mise en place de cloisonnements pour protéger sols, la préservation des berges, la conservation d'arbres creux ou morts et de troués, la conservation des lisières, les actions conduisant à favoriser le

sous – étage, l'adaptation des essences aux stations, l'augmentation du nombre d'arbre à valeur biologique ou l'installation de périmètres de quiétude.

Pour le secteur identifié en tant que ZNIEFF il est prévu de ne pas planter des essences autres que strictement indigènes, ni de résineux mais cette préconisation semble ne pas s'appliquer pas au périmètre Natura 2000 qui serait en dehors du périmètre ZNIEFF.

A noter une possible distorsion entre certaines parcelles référencées comme désignées au titre de Natura 2000 et celles qui sont représentées cartographiquement.

Au niveau de la gestion forestière, il est prévu l'application d'une sylviculture opportuniste prenant en compte l'état des peuplements post-tempête et la fertilité des sols, en accordant une approche spécifique pour les vallons froids. Il est également prévu de conserver les résineux en place sur le long terme, à l'inverse des objectifs mis en place pour d'autres secteurs (suppression des résineux).

La question de l'activité cynégétique est abordée compte tenu de la présence sporadique du cerf, confirmée par une première attribution pour la saison 2013-2014, et du sanglier dont la population est jugée trop importante provoquant des dégâts qualifiés de « sensibles ». Aucune évolution relative à cette pratique n'est cependant attendue.

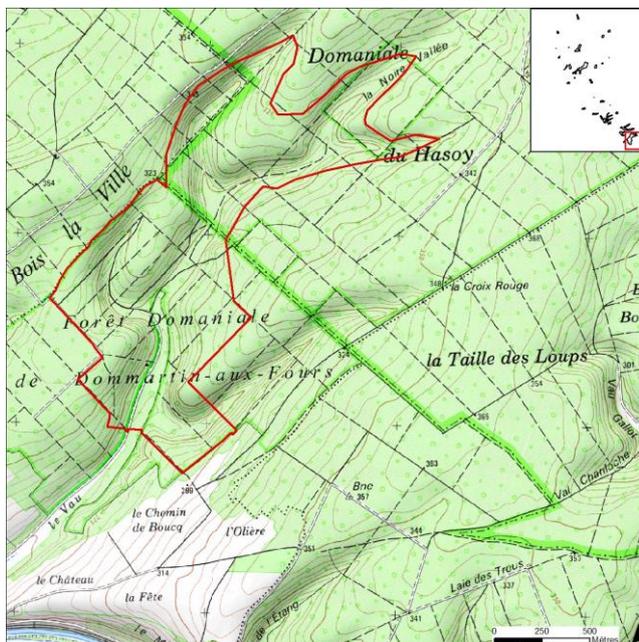
Concernant la thématique de l'accueil du public, les documents de gestion indiquent que le secteur accueille une fréquentation locale et qu'il est concerné par un projet de circuit de pierre ainsi que par la présence d'une structure d'aide aux jeunes handicapés, l'APAJH. La sensibilité paysagère y est également jugée faible.



FORETS DOMANIALES DE DOMMARTIN ET DU HASOY

Description

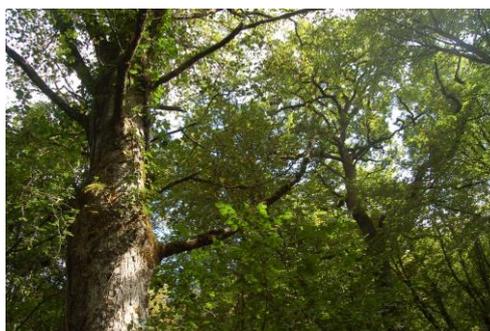
Le secteur désigné au titre de Natura 2000 s'étend sur plusieurs territoires forestiers à savoir les Forêts Domaniales de Dommartin-au-four et du Hasoy, mais également sur les forêts communales de Troussey et de Sorcy-Saint-Martin. A noter que ce secteur est situé à la fois en Meuse et en Meurthe-et-Moselle (forêt du Hasoy), et qu'il comprend une zone délimitée en tant que ZNIEFF et une autre, partiellement commune, délimitée en tant qu'espace naturel remarquable (ENR). Les peuplements forestiers sont très divers. Ce sont surtout des peuplements de feuillus à base de hêtre ou de chêne, mais on observe localement des mélanges avec de résineux (pin, épicéa, mélèze) ainsi que des plantations de feuillus (Frênes et Erables). Le secteur a été localement fortement touché par la tempête Lothar de 1999, et il est concerné par le périmètre de protection du captage d'eau d'Euville ainsi que par le passage d'une conduite de gaz (concession GDF).



Enjeux

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, les enjeux suivants ont été identifiés :

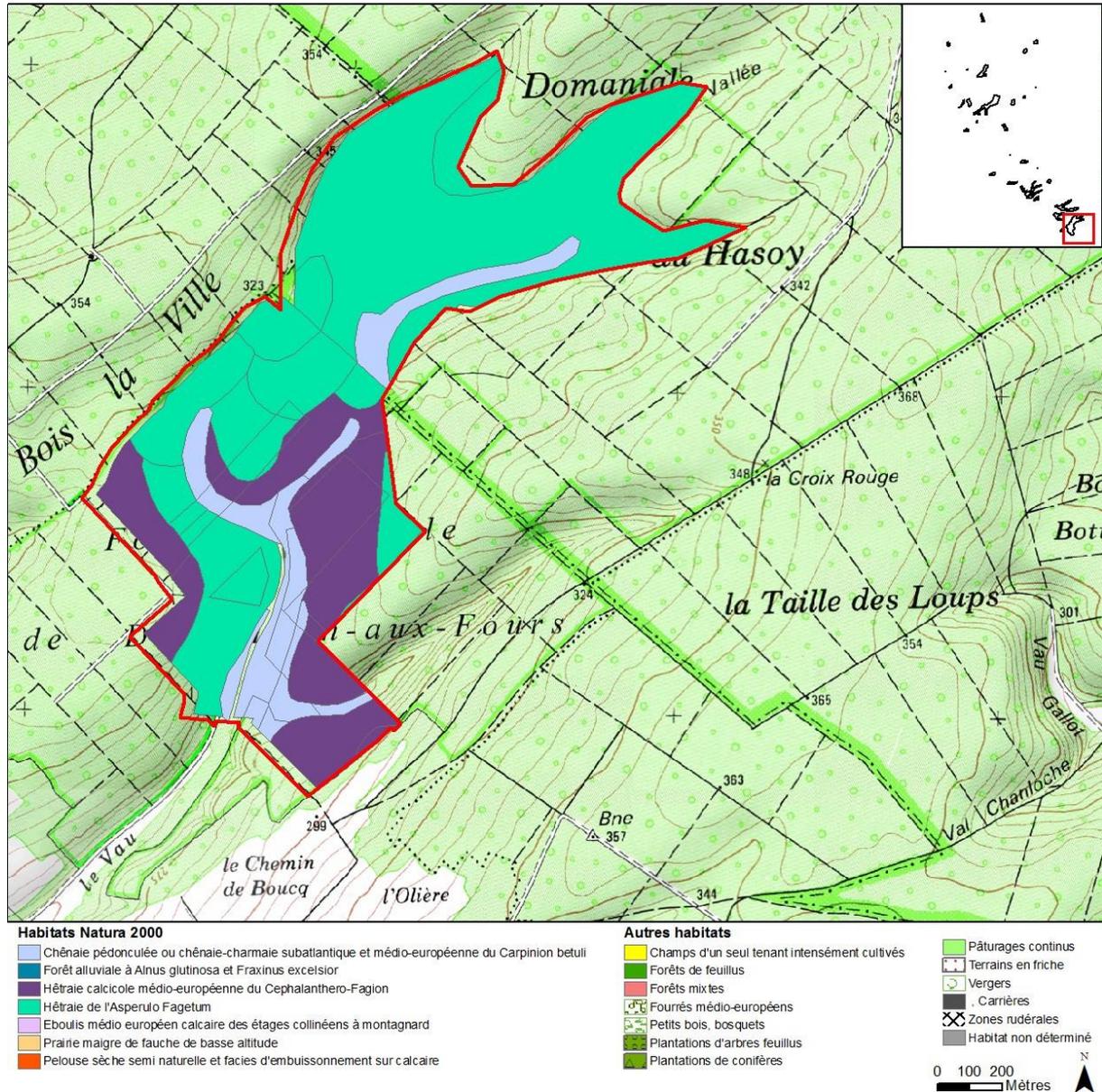
- Habitats : 3 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés (voir fiches habitats), dont un habitat de fond de vallon froid.
- Flore : Plusieurs espèces patrimoniales y ont été identifiées : la Nivéole printanière, la Dentaire pennée ou encore la Laïche blanche...
- Faune : 1 espèce d'intérêt communautaire a été contacté sur ce secteur, le Pic mar, dont la présence est liée aux stades âgés des peuplements forestiers. Même si le site Natura 2000 n'a pas été désigné au titre de l'avifaune, sa présence est à prendre en compte.



Chêne pédonculé et Erable sycomore



Fond de vallon



Dans les différents documents d'aménagements, différents habitats patrimoniaux voire d'intérêt communautaire sont mentionnés, ce qui conduit à certaines préconisations telles que l'interdiction de l'élargissement d'un chemin. Le caractère « original » de la flore des vallons froids est indiqué et les périmètres « ZNIEFF » et « NATURA 2000 » sont repris sur les cartes dans les aménagements même s'il est possible qu'il existe une différence entre la surface cartographiée et la surface réellement désignée. Sont également indiquées la présence d'espèces végétales protégées localement ainsi que d'autres espèces patrimoniales. D'après ces documents le Conservatoire Botanique de Nancy a relevé sur ce secteur une des rares stations lorraines de *Géranium sanguin* (protection régionale) mais la localisation parcellaire n'est pas précisée. Des travaux pour préserver la population d'*Aconit tue-loup* ont même été réalisés dès 1995.

La question de faune n'est pas non plus oubliée puisque les différents groupes sont traités avec une estimation de la probabilité de présence de certaines espèces et les enjeux associés (oiseaux, mammifères, reptiles ou amphibiens).

Ces différentes informations, bien que renforçant l'intérêt du secteur, sont toutefois localisées à l'échelle de la forêt. Il n'est donc pas possible de les lier directement au périmètre désigné au titre de Natura 2000.

Actions préconisées

- Proscrire la création de nouvelles routes forestières dans le fond de vallon.
- Encourager la transition le plus rapidement possible de la parcelle située en fond de vallon en peuplements feuillus d'essences autochtones (Erables, Frêne, Chêne pédonculé...).
- Encourager une sylviculture favorisant les arbres de gros diamètre.
- Encourager la création d'un îlot de vieux bois type "îlot Natura 2000".
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres.
- Restaurer un fonctionnement hydrologique naturel, notamment en favorisant l'inondabilité du fond de vallon : maintien voire stabilisation des encombres, réaménagement d'un lit mineur sinueux, comblement de drains ou fossés...
- Préserver les stations d'espèces végétales protégées en particulier en phase d'exploitation (passage d'engins, débardage, stockage du bois...)

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

La consultation des différents documents d'aménagement indique que l'objectif premier est la production tournée vers le hêtre et le chêne sessile ainsi que vers le frêne et l'érable sycomore (en particulier au détriment des plantations de résineux) en fond de vallon tout en favorisant le mélange d'essences et en appliquant un sylviculture opportuniste prenant en compte l'état des peuplements post-tempête (le secteur a été localement fortement touché par la tempête Lothar de 1999) et la fertilité des sols. Le secteur est concerné par le périmètre de protection du captage d'eau d'Euville ainsi que par le passage d'une conduite de gaz (concession GDF).

De manière générale, les objectifs relatifs à la protection de la biodiversité courante et remarquable ainsi qu'à la chasse sont inscrits dans les documents d'aménagement relatifs aux forêts domaniales et communales concernées.

Ainsi on y trouve des paragraphes concernant les opérations en faveur du maintien de la biodiversité qui mettent en avant : la recherche de la diversité des essences, la mise en place de cloisonnements pour protéger sols, la conservation d'arbres creux ou morts et de troués, la conservation des lisières, les actions conduisant à favoriser le sous – étage, l'adaptation des essences aux stations, l'augmentation du nombre d'arbre à valeur biologique ou l'installation de périmètres de quiétude.

Pour le secteur identifié en tant que ZNIEFF il est prévu de ne pas planter des essences autres que strictement indigènes, ni de résineux mais cette préconisation semble ne pas s'appliquer pas au périmètre Natura 2000 qui serait en dehors du périmètre ZNIEFF.

A noter une possible distorsion entre certaines parcelles référencées comme désignées au titre de Natura 2000 et celles qui sont représentées cartographiquement.

La question de l'activité cynégétique est abordée compte tenu de la présence sporadique du cerf, confirmée par une première attribution pour la saison 2013-2014, et du sanglier dont la population est jugée trop importante provoquant des dégâts qualifiés de « sensibles ». Aucune évolution relative à cette pratique n'est cependant attendue.

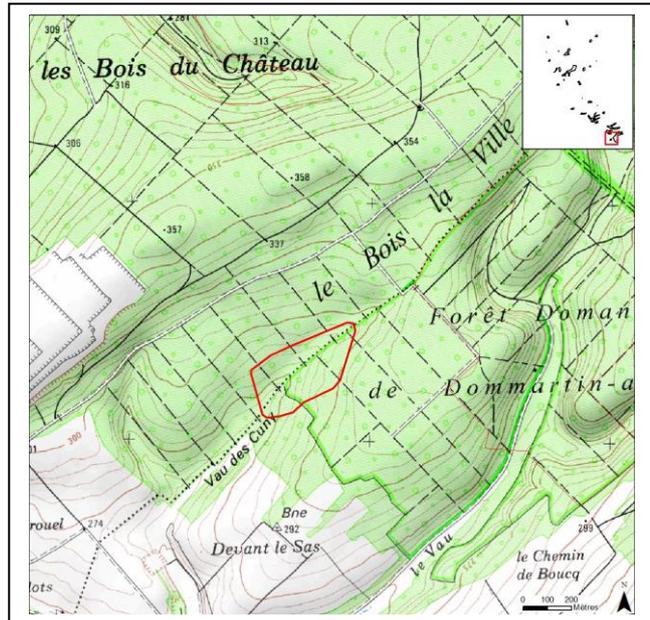
Le secteur accueille une fréquentation locale et présente une sensibilité paysagère faible.



LE VAU DES CUNY

Description

Le secteur dit « le vau des cuny » regroupe un espace privé, une partie de la Forêt Domaniale de Dommartin-au-four et une partie de la Forêt Communale de Sorcy-Saint-Martin. Les peuplements forestiers sont composés principalement de hêtres accompagnés d'autres feuillus, et de pins noirs sur certaines parcelles.



Enjeux

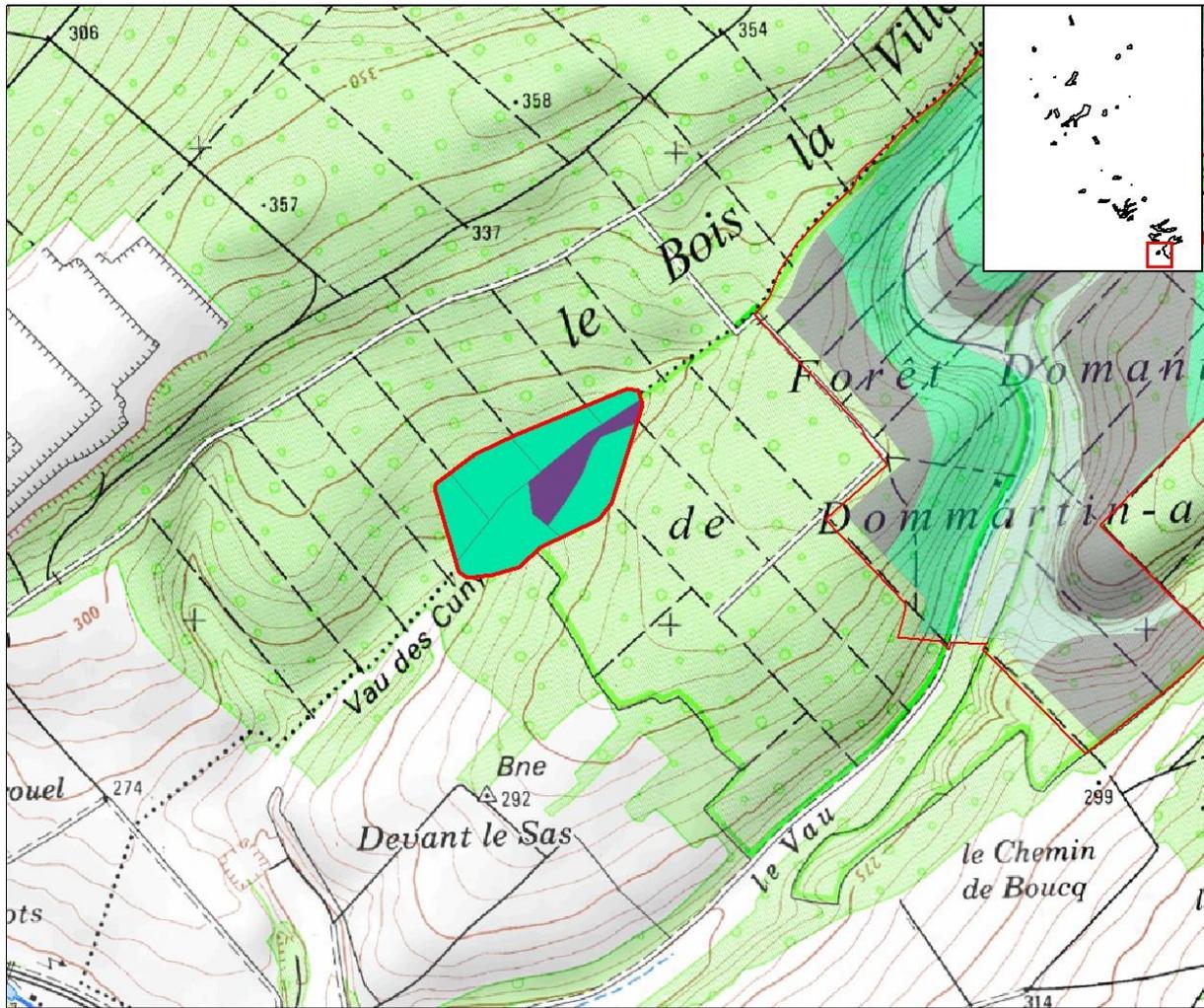
Dans le cadre des travaux réalisés en vue de la rédaction du Docob, les enjeux suivants ont été identifiés :

- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire ont été décrits.
- Flore : 1 espèce patrimoniale y a été identifiée (la Serratule des teinturiers).

Les documents d'aménagements forestiers donnent la production de bois comme objectif premier associée à la chasse ainsi qu'à la protection de la biodiversité courante et remarquable. A noter qu'ici le Pin noir est prévu pour être maintenu sur le long terme contrairement aux objectifs affichés sur d'autres secteurs (suppression des résineux).

Les habitats communautaires y sont mentionnés, en particulier un reliquat de lande ou de pelouse sèche colonisée par la forêt, habitat que l'analyse de 2014 n'a pas retrouvé. Il y est également indiqué que le Conservatoire Botanique de Nancy y a relevé une des rares stations lorraines de Géranium sanguin (protection régionale), sans que la localisation précise soit fournie. A noter qu'il pourrait y avoir une distorsion entre les parcelles référencées comme faisant partie du site Natura 2000 et celles localisées sur la cartographie. Enfin, au niveau floristique, des travaux ont été réalisés en 1995 pour préserver la population d'Aconit tue-loup sans que l'on puisse les lier directement au territoire classé Natura 2000.

Une carrière est voisine du périmètre désigné. Le défrichement prévu entre 2007 et 2010 pour son extension n'a pas eu lieu et n'est pas programmé à ce jour (2013). Toutefois, l'autorisation d'extension est déjà acquise et le bornage déterminé arrive en limite proche du périmètre désigné sans l'impacter directement.



Habitats Natura 2000

- Chênaie pédonculée ou chênaie-charmaie subatlantique et médio-européenne du Carpinion betuli
- Forêt alluviale à *Ainus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- Hêtraie calcicole médio-européenne du *Cephalanthero-Fagion*
- Hêtraie de l'*Asperulo Fagetum*
- Eboulis médio européen calcaire des étages collinéens à montagnard
- Prairie maigre de fauche de basse altitude
- Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuisonnement sur calcaire

Autres habitats

- Champs d'un seul tenant intensément cultivés
- Forêts de feuillus
- Forêts mixtes
- Fourrés médio-européens
- Petits bois, bosquets
- Plantations d'arbres feuillus
- Plantations de conifères

- Pâturages continus
 - Terrains en friche
 - Vergers
 - Carrières
 - Zones rudérales
 - Habitat non déterminé
- 0 100 200
Mètres

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

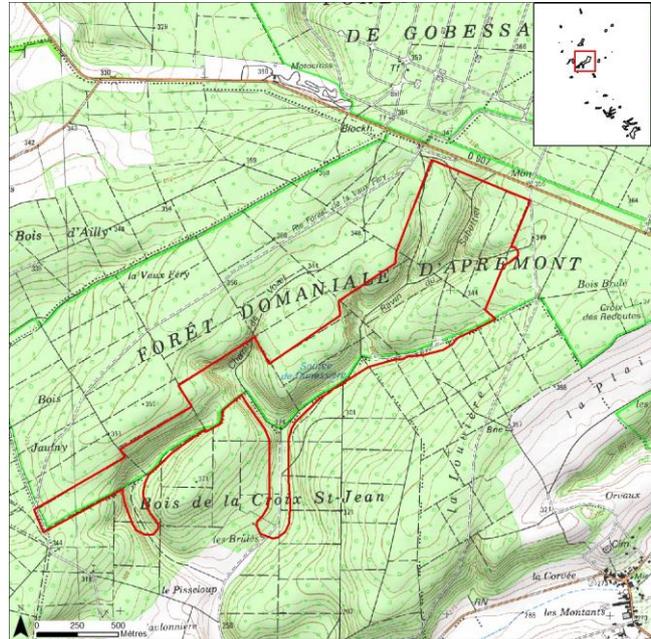
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	



LA FORET DOMANIALE D'APREMONT

Description

La forêt domaniale d'Apremont est caractérisée par un peuplement allant du bois moyen au gros bois voire très gros bois. L'essence principale est le hêtre, mélangée avec du chêne pédonculé, de l'érable en fond de vallon et quelques secteurs à épicéas. Le site est mentionné comme lieu de mémoire de la guerre 14-18 et la reconstitution d'une tranchée en périphérie Nord-Est du périmètre implique des visites faibles mais régulières toute l'année. Les sols ainsi que le boisement présentent de forts impacts dus à la guerre (bombardements, bois dont le diamètre ne correspond pas forcément avec l'âge, arbres rabougris, forte hétérogénéité). Des sapes sont présentes partout, aussi bien au sein du périmètre désigné qu'en périphérie.



Erable sycomore



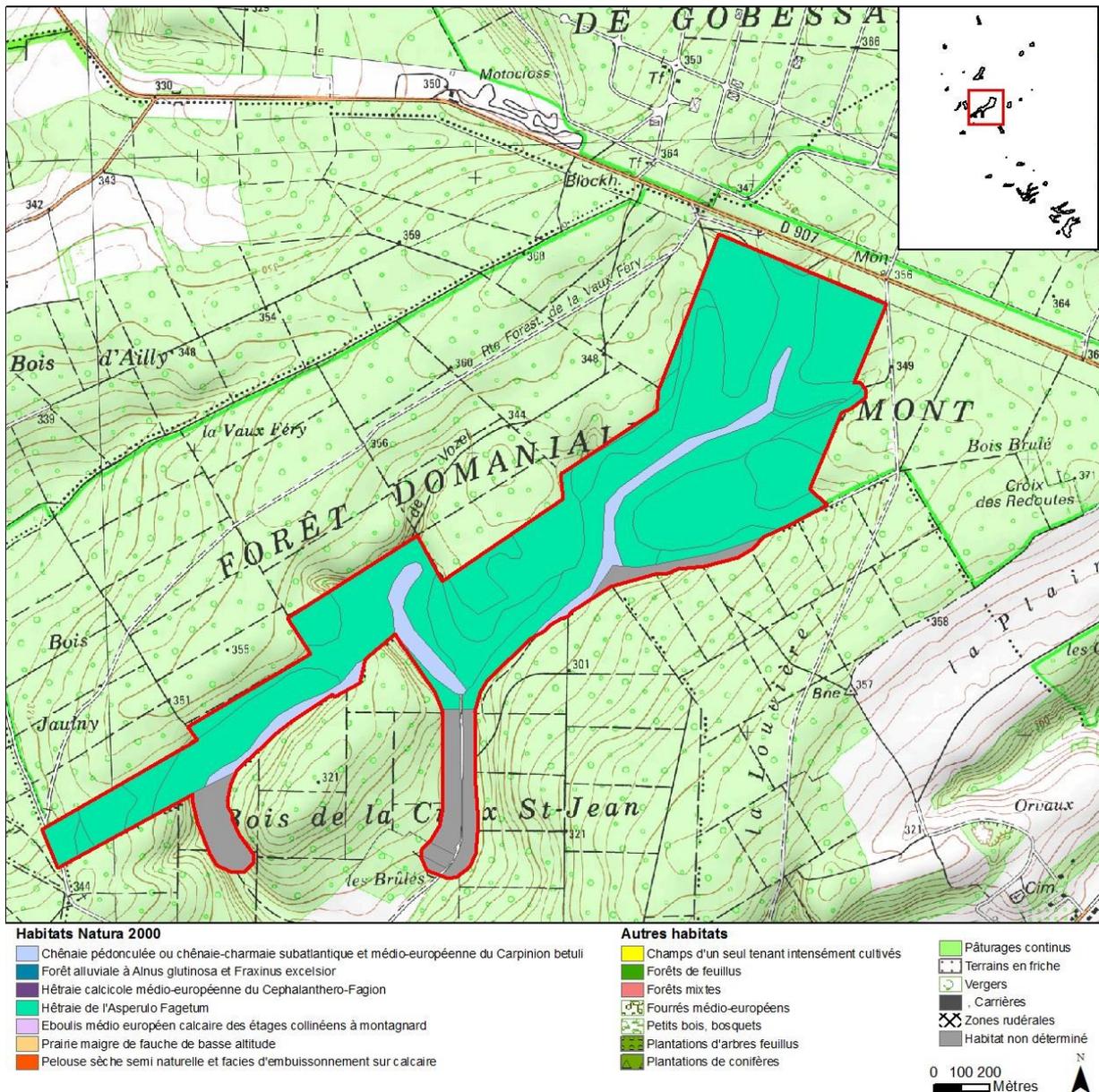
Nivéole printanière

Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 2 habitats d'intérêt communautaire sont localisés sur ce secteur avec en particulier un habitat lié aux fonds de vallons.
- Flore : Aucune espèce d'intérêt communautaire n'y est présente mais 2 espèces patrimoniales sont mentionnées, la Nivéole printanière et la Dentaire à sept folioles.
- Faune : On note la présence d'oiseaux forestiers liés au vieux bois comme le Pic mar et le Pic noir, ainsi que de nombreuses Salamandres au niveau des sources. Par ailleurs, de nombreuses sapes sont présentes sur toute la forêt. Elles accueillent différentes espèces de chiroptères (voir ci-dessous).
 - Vespertilion de Brandt en hibernation

- Vespertilion de Daubenton en hibernation
 - Grand Murin en hibernation
 - Vespertilion à moustaches en hibernation
 - Oreillard roux en hibernation
 - Grand Rhinolophe en hibernation
 - Petit Rhinolophe en hibernation
- L'aménagement forestier mentionne d'une part un enjeu historique du fait de la présence de sapes et de blockhaus et, d'autre part, un enjeu au niveau de la biodiversité. Il confirme que l'ensemble de la forêt est considérée comme un habitat sensible, favorable aux chiroptères, même hors du périmètre désigné au titre de Natura 2000.



Actions préconisées

- Ne pas réaliser de route forestière dans ce vallon.
- Encourager une sylviculture favorisant les arbres de gros diamètre.
- Encourager la création d'un îlot de vieux bois "arbres sénescents disséminés"⁴
- Préserver les stations d'espèces végétales protégées et notamment la Nivéole (*Leucojum vernum*)
- Favoriser un traitement en futaie irrégulière par bouquets ou pieds d'arbres.
- Conserver l'entrée aux sapes.
- Préserver les zones de sources notamment en phase d'exploitation.

Le secteur fait régulièrement l'objet de prospection pour les chiroptères. Les données récoltées à ces occasions attestent d'une présence massive de sapes, et de chiroptères dans ces sapes, bien au-delà du périmètre désigné à ce jour. Ces éléments sont de nature à inciter à une modification du dit périmètre pour ce secteur.

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

⁴ Le contrat Natura 2000 F22712 qui vise à développer le bois sénescents se décompose en 2 sous actions. L'une, intitulée « ilot Natura 2000 » vise à créer des ilots où aucune intervention sylvicole n'est prévue pendant 30 ans pour les arbres sélectionnés et sur l'espace entre ces arbres. L'autre, intitulée « arbres sénescents disséminés » n'interdit l'activité sylvicole pendant 30 ans que pour les arbres sélectionnés et pas pour les espaces entre ces arbres.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

				Outils envisagés		
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretien des bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH5	Proscrire la création de nouvelles pistes en fond de vallon	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH8	Préserver, entretenir et restaurer les mares, sources forestières et cours d'eau (même temporaires) et leur fonctionnalité	1	Charte	F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

Dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale d'Apremont, un programme d'actions « fonction écologique » est prévu avec des actions pour la biodiversité courante (éviter produits chimiques, conserver trouées, arbres mort, etc.) et des actions pour la biodiversité remarquable. Un panneau d'information sur les chiroptères est également prévu. Différentes actions sont spécialement prévues pour intégrer la présence des chiroptères (conservation des entrées des cavités, réflexion sur l'implantation des cloisonnements, maintien des arbres à cavités, éviter de passer avec les engins au-dessus des cavités, sapes ou blockhaus). La présence des vallons froids est également prise en compte puisqu'il est prévu d'éviter de passer sur les zones à nivéoles.

D'autres éléments sont également mentionnés dans ce document.

- Deux projets de desserte sont évoqués (création de 3 routes et 5 places de dépôt), une partie serait située au sein du périmètre Natura 2000.
- La préservation de vestiges au titre du devoir de mémoire est prévue. La forêt domaniale d'Apremont est identifiée dans le document comme « lieu de mémoire de la guerre 14-18 ». Elle est localisée à proximité des événements du Saillant de Saint Mihiel et est classée « zone rouge » (c'est-à-dire que son coût de remise en état était supérieur à la valeur du sol en 1914). La Mitraille est encore suspectée sur 355 des 522 ha de la forêt domaniale.

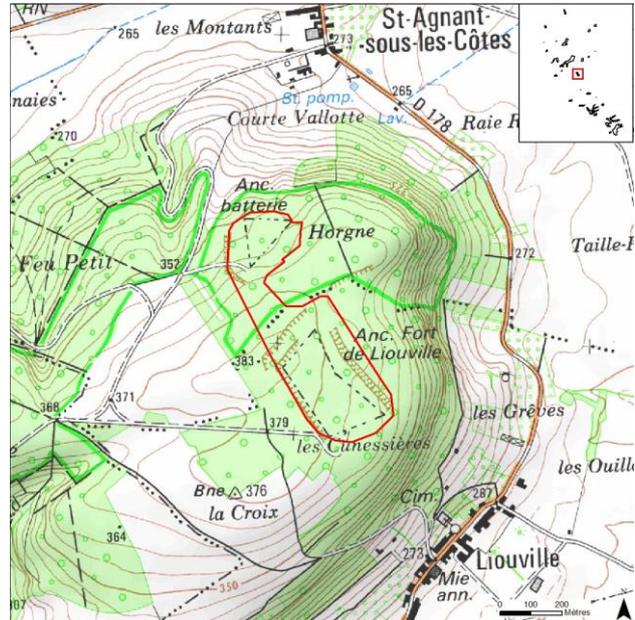
- La sensibilité au tassement est notée selon les stations, elle est parfois qualifiée de forte, en particulier en fond de vallons
- L'enjeu « chasse » est identifié sur l'ensemble de la forêt, tant du point de vue social qu'économique,
- On note la présence de sentiers balisés qui traversent cette forêt.
- La présence d'une source « la Dunessière » est indiquée, et des mares sont localisées à proximité du périmètre désigné à ce jour.
- Enfin, les différents zonages sont mentionnés ainsi que quelques espèces remarquables de la flore (on retrouve en particulier la Nivéole printanière) et de la faune.



LE FORT DE LIOUVILLE

Description

Le Fort de Liouville est situé sur une avancée des Côtes de Meuse, face à la plaine de la Woëvre. Les peuplements forestiers qui l'entourent sont constitués de hêtres avec des gros bois et très gros bois en partie Nord des parcelles, et de chênes pédonculés autour de la batterie de Saint Agnant. Le site occupe partiellement la forêt communale d'Apremont-la-Forêt et la forêt domaniale de Liouville. Il est également concerné par l'arrêté de protection de biotope du Fort de Liouville. Les peuplements bordant l'ancien fort de Liouville sont surtout composés de saltus ou prairies. Une association « les amis du fort de Liouville » (voir leur site Internet) assure la gestion du fort et organise des visites. Une partie de celui-ci a été mise en sécurité en partenariat avec la CPEPESC Lorraine.



Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : 1 habitat d'intérêt communautaire est localisé sur ce site (voir fiches habitats).

- Faune : Ce sont les chiroptères (voir fiches espèces) qui confèrent l'intérêt au site puisqu'on y observe plus d'une douzaine d'espèces différentes. On note ainsi la présence de 2 colonies de mise bas pour le Petit rhinolophe (également présent sur le site en transit, estivage et hibernation) au niveau de la batterie de Saint Agnant et du fort lui-même.

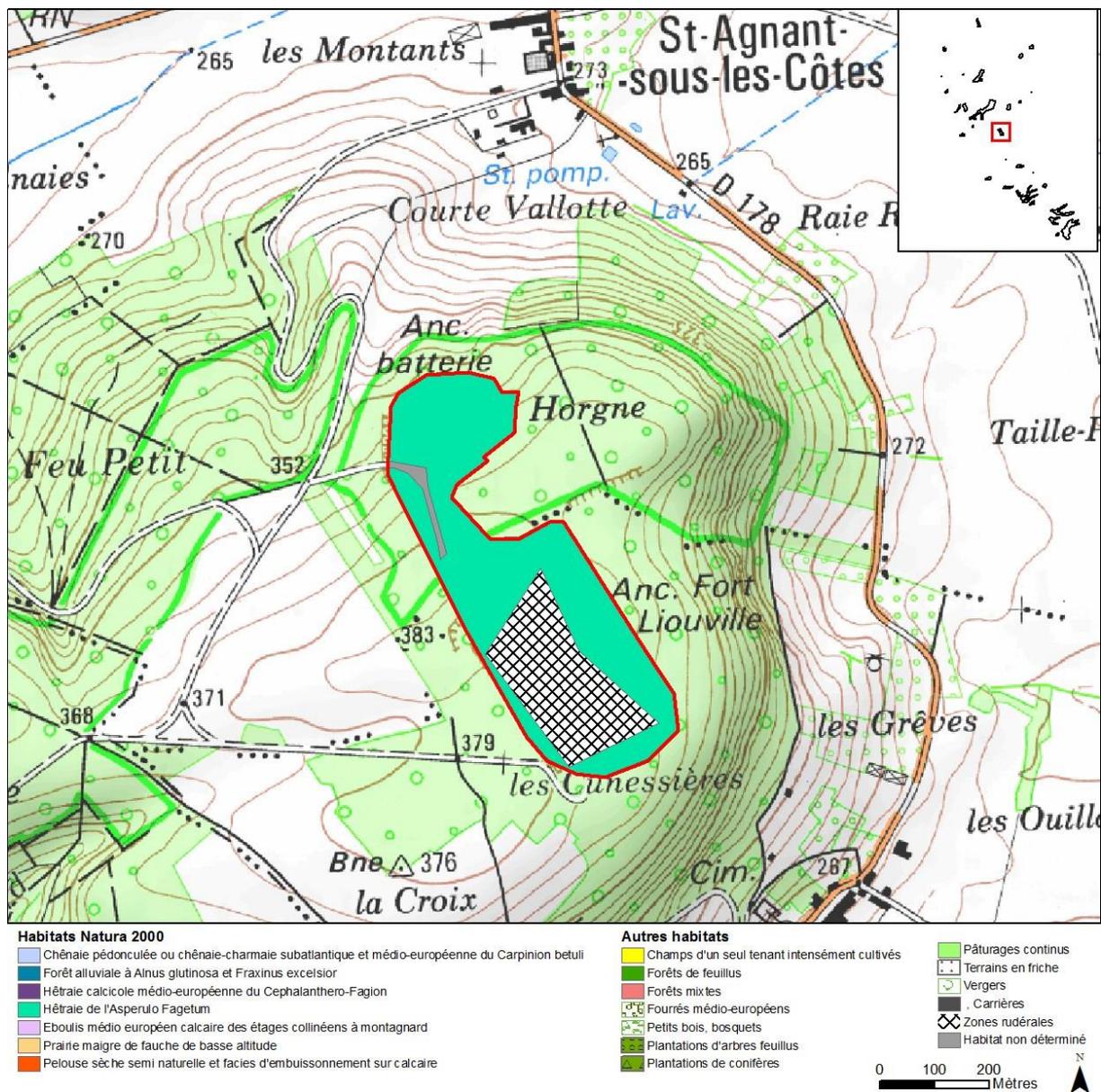


Intérieur du Fort (Photo CPEPESC Lorraine)

Les côtes de Meuse (de Commercy à Vigneulles-les-Hatonchâtel), où est localisé le site Natura 2000 des Hauts de Meuse, constituent d'ailleurs le second site majeur d'hibernation en Lorraine pour cette espèce. Le fort sert également de nurserie pour le Grand Rhinolophe (lui aussi présent en transit, estivage et hibernation). Les Hauts de Meuse constituent pour lui le deuxième territoire par ordre d'importance pour la Lorraine. On y trouve aussi une nurserie pour le Vespertilion à oreilles échancrées, et les autres espèces listées ci-dessous.

- Vespertilion de Brandt en estivage et hibernation
- Vespertilion de Daubenton en estivage, hibernation et transit
- Grand Murin en estivage, hibernation et transit
- Vespertilion à moustaches en hibernation, transit et estivage
- Vespertilion de Natterer en estivage, transit et hibernation

- Oreillard roux en hibernation
- Pipistrelle commune en hibernation
- Les documents de gestion forestière intègrent la présence des chiroptères comme un enjeu fort à l'origine de la création de l'arrêté de protection de biotope (le chiffre de 9 espèces est précisé) au sein des vestiges présents sur le site. En complément, ils mentionnent de multiples intérêts patrimoniaux tant historiques, que botaniques ou faunistiques, avec, par exemple, une parcelle à vocation dite de « souvenir ». Des listes d'espèces végétales et animales (mammifères et oiseaux) sont présentes au sein des documents, mais elles ne se rapportent pas forcément au périmètre désigné au titre de Natura 2000. Le secteur serait également favorable aux amphibiens.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH1	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale, hêtraies neutrophile et calcicole, chênaie pédonculée	1	Charte	F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Aménagements forestiers
	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH4	Entretenir les bords de routes et chemins forestiers en intégrant les enjeux de biodiversité, favoriser les lisières étagées	2	Charte	F22717 - Travaux d'aménagement en lisière étagée F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
	GH6	Maintenir un équilibre forêt-gibier	2	Charte	-	
	GH7	Réduire l'impact de l'exploitation forestière et des travaux mécanisés sur la biodiversité	2	Charte	A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux prairiaux et associés	GH10	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	1	Charte	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Projet Agro-Environnemental et Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
	GH11	Restaurer et entretenir les milieux herbacés embroussaillés	2	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Milieux aquatiques et associés	GH16	Préserver et entretenir les étangs, mares et sources	1	Charte	A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs A32309R – Entretien de mares ou d'étangs A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

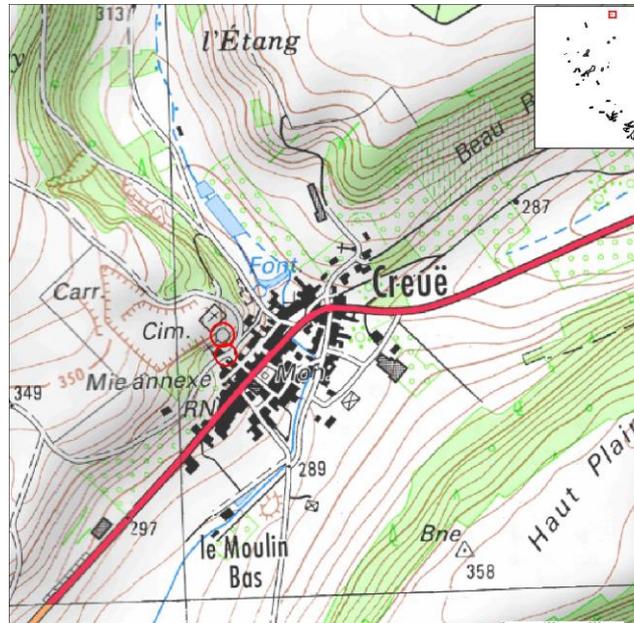
A noter que les documents d'aménagements des forêts préconisent le maintien des saltus et de l'ouverture des prairies.



LES GITES A CHAUVES-SOURIS DE CREUË

Description

Deux gîtes abritant des chauves-souris sont désignés sur la commune de Creuë. Le premier correspond aux combles de l'église et le second à une sape dont l'entrée a été obturée et qui est localisée devant l'église. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement aux gîtes eux-mêmes et non à leurs abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.



Enjeux

C'est la présence de chiroptères qui constitue l'enjeu de ce site puisqu'une colonie de mise bas de Petit Rhinolophe est localisée dans les combles de l'église. Les côtes de Meuse (de Commercy à Vigneulles-les-Hattonchâtel), constituent le troisième secteur pour la mise bas en Lorraine pour cette espèce (voir fiches espèces). La sape ayant été bouchée, elle ne présente plus d'intérêt pour les chiroptères.

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

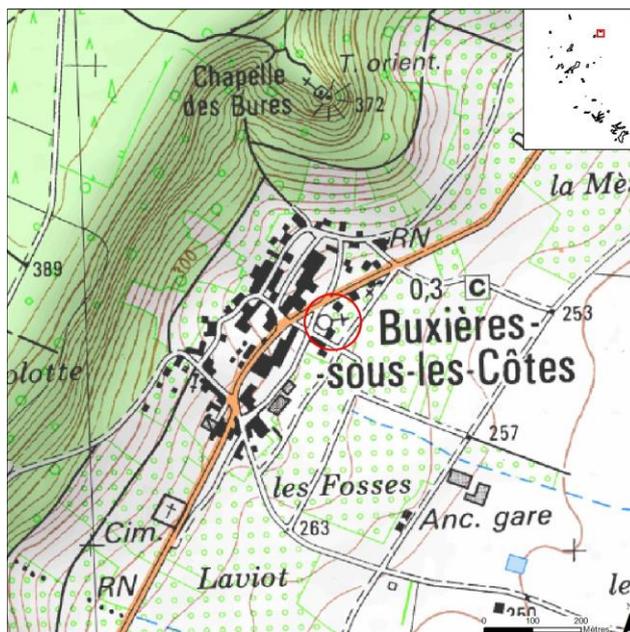
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



GITE A CHAUVES-SOURIS DE BUXIERES

Description

Le gîte à chauves-souris de Buxières-sous-les-Côtes correspond aux combles de l'église. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement aux gîtes eux-mêmes et non à leurs abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.



Enjeux

Les enjeux sont induits par la présence des chiroptères. Une colonie de mise bas de Petit Rhinolophe est localisée dans les combles de l'église. De plus, les côtes de Meuse (de Commercy à Vigneulles-les-Hatonchâtel) constituent le troisième secteur pour la mise bas en Lorraine pour cette espèce (voir fiches espèces). D'autres espèces de chiroptères ont également déjà été observées au sein de ces gîtes comme l'Oreillard gris (en estivage), la Pipistrelle commune (en transit et nurserie) et la Sérotine commune (en transit).

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

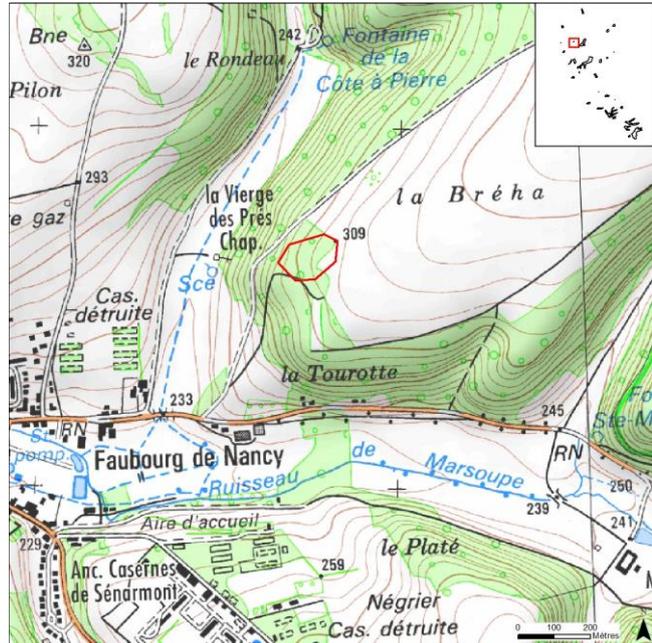
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



LA GROTTTE SAINTE LUCIE

Description⁵

La Grotte Ste Lucie est une ancienne carrière souterraine creusée dans le calcaire et localisée sur la commune de Saint Mihiel au sein d'une forêt privée composée de feuillus et de pins. Elle est gérée par le Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine (CENL). Elle fut exploitée jusqu'au XIXème siècle, puis transformée en ouvrage militaire enterré en 1915-1916. Elle comprend une entrée principale et une entrée secondaire qui donne accès à un couloir souterrain. Une grille en interdisant l'accès a été posée grâce à des financements obtenus à l'occasion d'un programme européen « LIFE ». La grotte fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis le 18 juillet 1994.



Enjeux

Ce sont les chiroptères qui confèrent l'enjeu à ce site avec, en particulier, la présence du Grand Rhinolophe, pour lequel les Hauts de Meuse constituent le deuxième secteur par ordre d'importance pour la Lorraine avec 23 sites occupés en période d'hibernation.

Au sein de cette grotte ce sont 10 espèces et un groupe d'espèces⁶ qui ont déjà été observées :

- Vespertilion de Bechstein en transit et swarming
- Vespertilion à moustaches en transit et hibernation
- Vespertilion de Daubenton en transit, swarming et hibernation
- Vespertilion à oreilles échanquées en transit, swarming et hibernation
- Grand Murin en hibernation
- Vespertilion de Natterer en transit, swarming et hibernation
- Oreillard gris en hibernation
- Oreillard roux en transit, swarming et hibernation

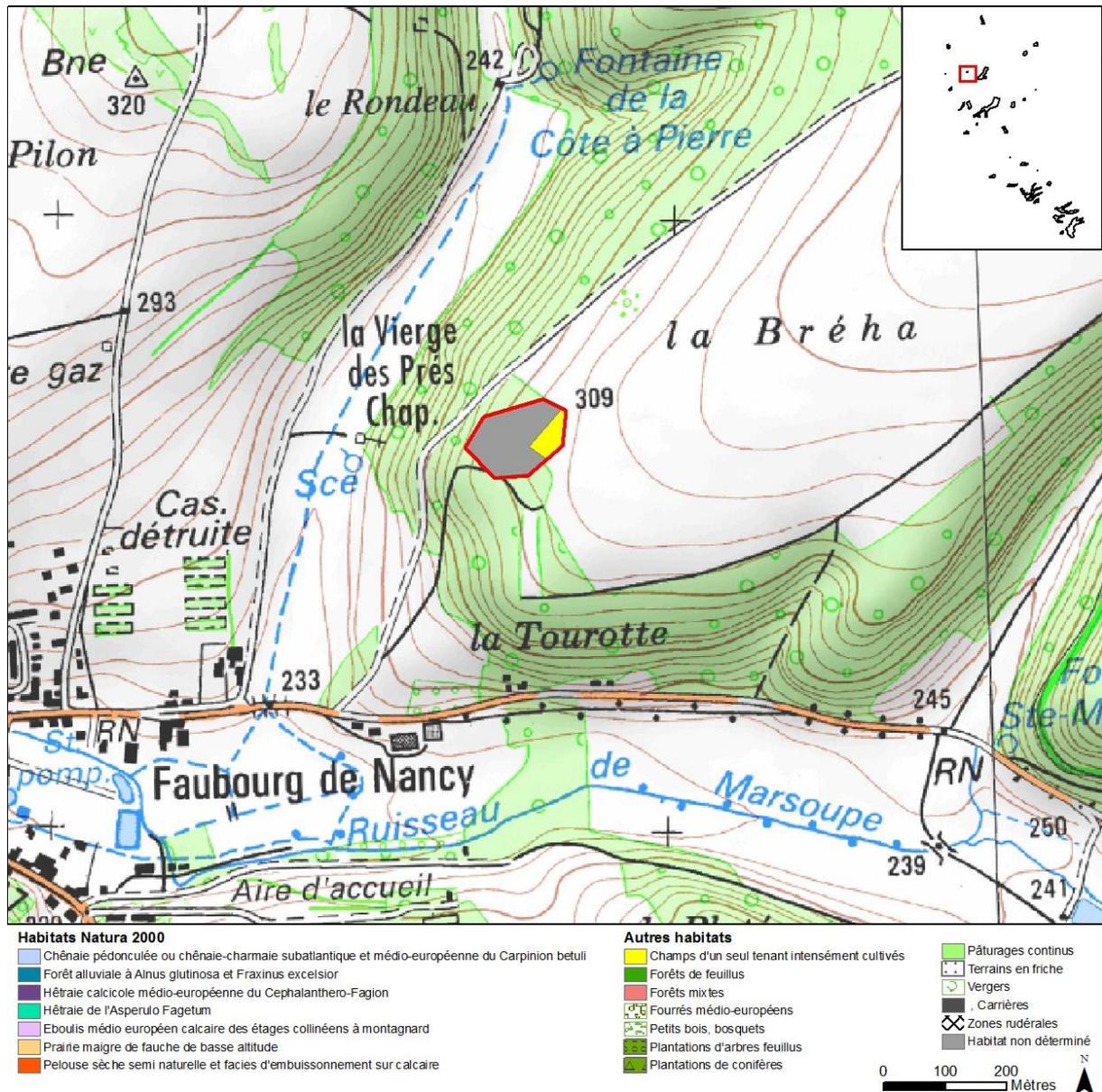


Entrée de la grotte (photo CPEPESC Lorraine)

⁵ Source : ARSENGUEL D., 2014. *Synthèse du plan de gestion 2013 – 2022 Grotte Sainte Lucie, à Saint-Mihiel (Meuse)*. CENL 4p.

⁶ Groupe d'espèces : on parle de groupe d'espèces lorsque la distinction visuelle entre plusieurs espèces n'est visuellement pas possible.

- Grand Rhinolophe en estivage, transit et hibernation
- Petit Rhinolophe en transit, hibernation et estivage
- Groupe Vespertilion à moustache / Vespertilion de Brandt en hibernation



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

Document d'objectifs : Site Natura 2000 « Complexe des Hauts de Meuse »

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	

Le plan de gestion rédigé par le CENL prévoit d'ores et déjà différentes mesures de gestion afin d'assurer le maintien des chiroptères dans leur gîte ainsi que la pérennité du caractère favorable de l'environnement pour les chauves-souris.



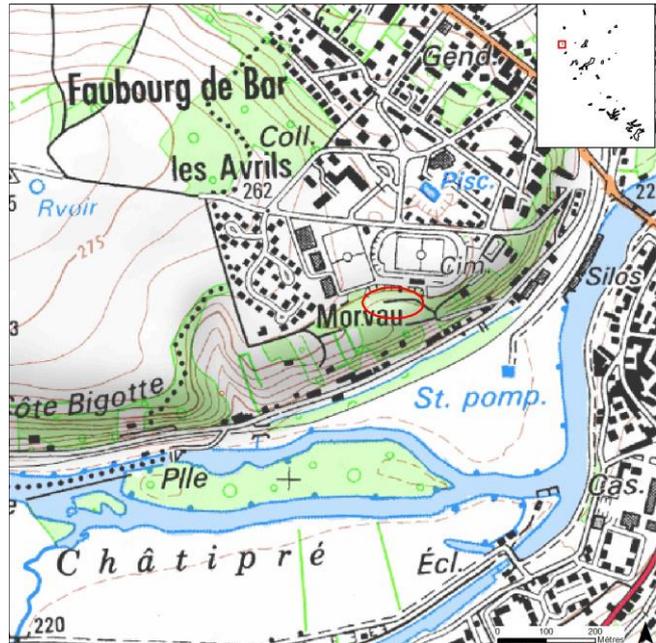
LA GROTTE THIERRY

Description

La Grotte Thierry est une ancienne carrière souterraine localisée sur la commune de Saint Mihiel. Elle est incluse dans une propriété privée et une grille en interdisant l'accès a été posée.



Entrée de la grotte (photo CPEPESC Lorraine)



Enjeux

Ce sont les chiroptères qui confèrent l'enjeu à ce site avec, en particulier, la présence du Grand Rhinolophe (en transit et en hibernation), pour lequel les Hauts de Meuse constituent le deuxième secteur par ordre d'importance pour la Lorraine avec 23 sites occupés en période d'hibernation, et le Vespertilion à oreilles échancrées.

D'autres espèces y ont également été observées :

- Vespertilion de Bechstein en transit, swarming et hibernation
- Sérotine commune en transit
- Vespertilion de Brandt en transit et hibernation
- Vespertilion de Daubenton en transit, swarming et hibernation
- Vespertilion à oreilles échancrées en transit, swarming et hibernation
- Vespertilion à moustaches en transit et hibernation
- Vespertilion de Natterer en transit et hibernation
- Oreillard roux en transit et hibernation
- Pipistrelle commune en transit et hibernation
- Petit Rhinolophe en transit et hibernation

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

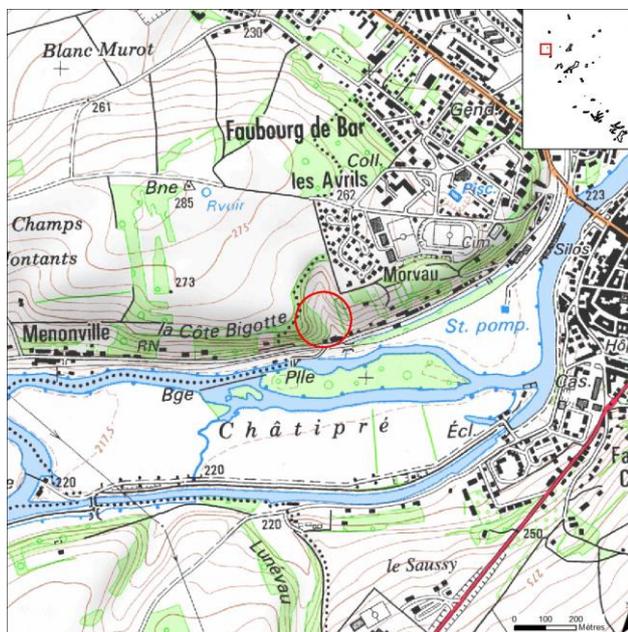
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



LE GITE A CHAUVES-SOURIS DE LA COTE BIGOTTE

Description

Il s'agit en réalité d'un ancien souterrain militaire allemand inclus dans une propriété privée. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement au gîte lui-même et non à ses abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.



Enjeux

Ce sont les chiroptères qui justifient l'enjeu de ce site. Les espèces ci-dessous y ont été observées.

- Vespertilion de Bechstein en hibernation
- Vespertilion de Brandt en hibernation
- Vespertilion de Daubenton en hibernation
- Grand Murin en hibernation
- Vespertilion à moustaches en hibernation
- Vespertilion de Natterer en hibernation
- Grand Rhinolophe en transit et hibernation
- Petit Rhinolophe en hibernation

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	

A noter que des échanges récents permettent d'envisager à courts termes une mise en sécurité de ce site compte tenu de l'accord donné par le propriétaire en ce sens. La mise en œuvre d'un premier contrat sur la base de l'action décrite ci-dessous est donc envisageable.

Nom de l'action : Aménagement du souterrain dit « Tunnel allemand vers la côte Bigotte ».

Outil envisagé : Contrat A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Localisation : Commune de Saint-Mihiel, propriété privée, section AE n°4.

Descriptif : Le site dit « Tunnel allemand vers la côte Bigotte » est une galerie souterraine faisant l'objet de visites sauvages. En effet, cet ancien ouvrage militaire situé sur un terrain privé ne fait l'objet d'aucune mise en sécurité, le rendant accessible à toute personne. En concertation avec les propriétaires, cet ancien ouvrage militaire devra faire l'objet d'une mise en sécurité via l'installation d'un aménagement de type grille à barreaux horizontaux, de façon à ne pas entraver le vol des animaux (barreaux horizontaux, espacés de 14 à 15 cm) et empêcher l'accès à la sape à toute personne. Au sein de cet aménagement devra être inclus un dispositif permettant l'accès aux personnes autorisées pour les suivis scientifiques hivernaux, et/ou pour toute autre action de préservation du patrimoine culturel, dans le cadre d'une convention d'accès (Chiroptérologues et propriétaires).



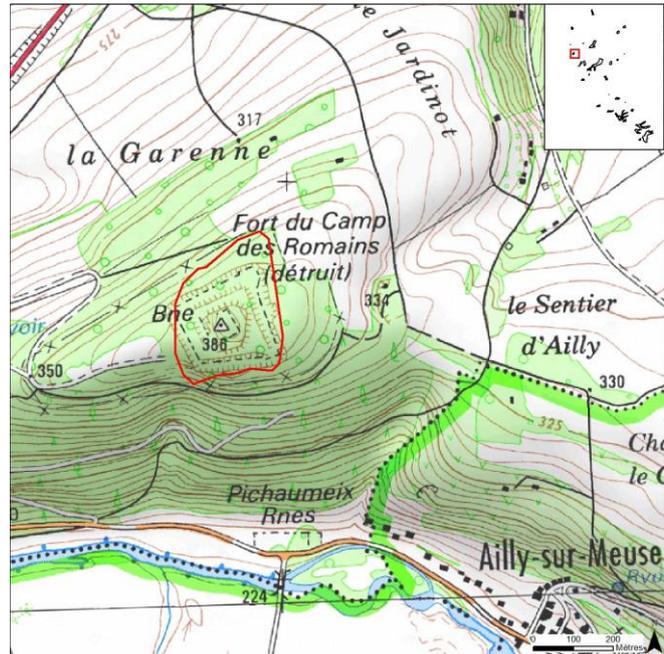
LE FORT DU CAMP DES ROMAINS

Description

Le Fort appartient actuellement à l'armée (2014) mais fait l'objet d'un projet de cession éventuellement au Conservatoire d'Espace Naturel de Lorraine (CENL). La superstructure est en grande partie détruite. Les chiroptères présents sont principalement localisés dans les souterrains creusés durant le conflit. Différentes sapes ont été mises en sécurité grâce aux financements d'un programme d'actions régional. Le périmètre est occupé par des milieux allant de la pelouse calcaire à la friche.



Entrée d'une sape (photo CPEPESC Lorraine)

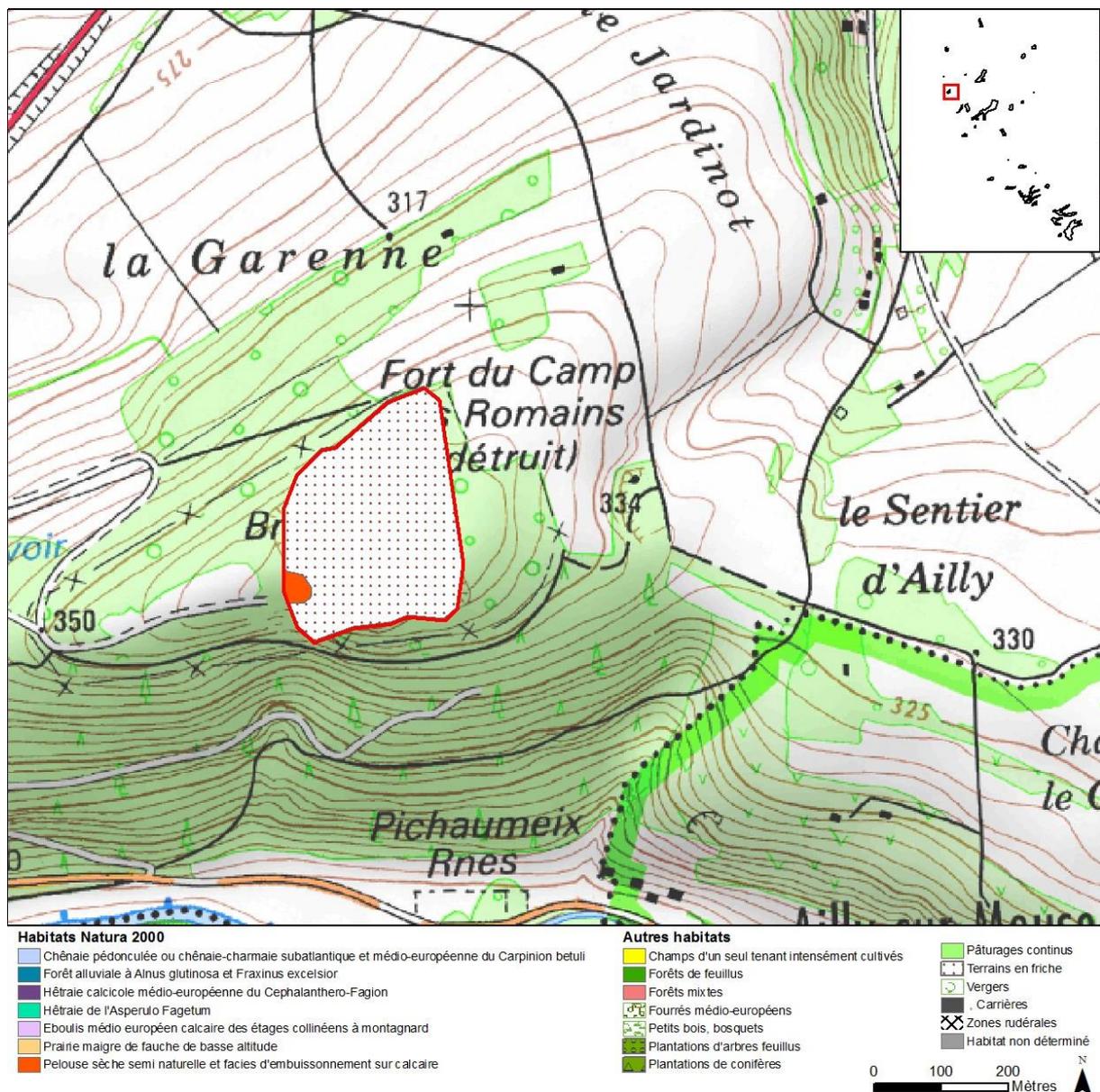


Enjeux

Les enjeux portent sur différentes thématiques :

- Habitats : Un habitat d'intérêt communautaire est localisé sur ce secteur, la Pelouse sèche semi naturelle et facies d'embuissonnement sur calcaire qui mérite une attention toute particulière compte tenu de sa faible présence au sein des périmètres désignés et de son état de conservation principalement qualifié de moyen ou mauvais.
- Faune : Ce sont les chiroptères qui confèrent l'intérêt faunistique au site. Une colonie de Vespertilion à oreilles échancrées était présente jusqu'en 2003, elle pourrait s'être reportée sur le fort de Liouville mais on ne dispose d'aucun élément expliquant cette disparition. L'espèce est toujours présente en transit, estivage et hibernation. C'est aussi le seul site où on a observé la Barbastelle d'Europe au sein du périmètre Natura 2000 des Hauts de Meuse même si sa sous-prospection, en particulier au niveau de ses gîtes arboricoles, laisse présager une présence plus importante. Les différentes espèces de chauves-souris qui ont été observées au sein de ce fort sont rappelées ci-dessous.
 - Grand Murin en hibernation, transit et estivage

- Grand Rhinolophe en hibernation, en transit et estivage
- Petit Rhinolophe en hibernation, en transit et estivage
- Barbastelle d'Europe en hibernation
- Sérotine commune en hibernation et transit
- Vespertilion de Bechstein en transit, estivage et hibernation
- Vespertilion de Brandt en hibernation
- Vespertilion de Daubenton en transit, hibernation, estivage et une nurserie observée jusqu'en 2009
- Vespertilion à moustaches en transit, estivage et hibernation
- Vespertilion de Natterer en transit, estivage et hibernation
- Oreillard gris en hibernation
- Oreillard roux en transit, estivage et hibernation
- Pipistrelle commune en hibernation et transit



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Charte Natura 2000	Outils envisagés	
					Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux thermophiles et associés	GH13	Restaurer l'ensemble des pelouses calcaires enrichies	1	Charte	A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
	GH14	Maintenir dans un bon état de conservation les pelouses calcaires	2	Charte	A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	
Tous les habitats et espèces du site	GH18	Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes	3	Charte	A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	

Pour ce secteur, une première action telle que décrite ci-dessous peut être envisagée à courts termes.

Nom de l'action : Aménagement des souterrains du Fort du Camp des Romains.

Outil envisagé : Contrat A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Localisation : Commune de Saint-Mihiel, propriété du ministère de la Défense, section AO n°91

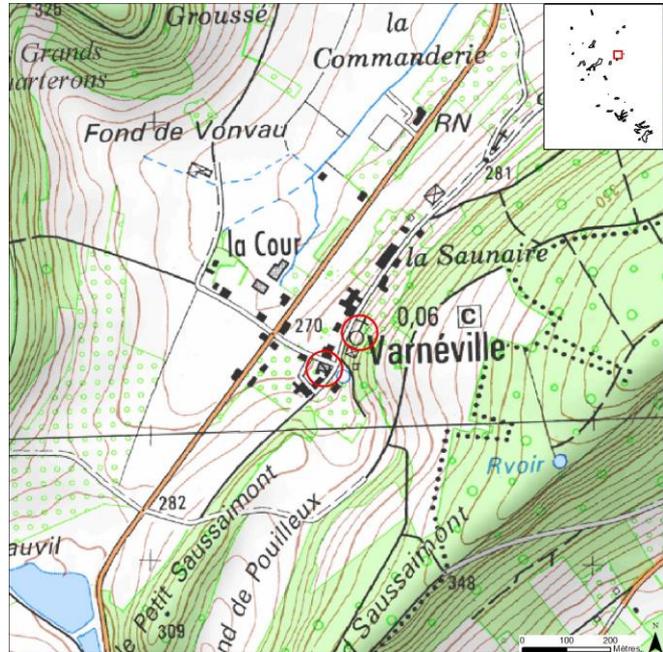
Descriptif : Le Fort du Camp des Romains est un ouvrage militaire constitué d'une superstructure et d'un réseau de souterrains. Le réseau de souterrains a déjà fait l'objet par le passé de mises en sécurité afin de garantir la tranquillité des espèces de Chiroptères lors de leur phase d'hibernation. Deux autres entrées de ces souterrains pouvant faire l'objet de visites sauvages doivent être elles aussi mises en sécurité dans l'objectif d'assurer la tranquillité des espèces. En concertation avec le ministère de la Défense, propriétaire des lieux, les deux entrées des galeries souterraines devront faire l'objet d'aménagements de type grilles à barreaux horizontaux, de façon à ne pas entraver le vol des animaux (barreaux horizontaux, espacés de 14 à 15 cm) et d'empêcher l'accès aux galeries à toute personne, sauf dans le cadre du suivi scientifique.



GITES A CHAUVES-SOURIS DE VARNEVILLE

Description

Deux gîtes à chauves-souris sont localisés dans le village de Varnéville, le premier dans les combles de l'église et le second dans les combles de la mairie. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement aux gîtes eux-mêmes et non à leurs abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.



Enjeux

C'est la présence de chiroptères qui constitue l'enjeu de ce site puisqu'une colonie de mise bas de Petit Rhinolophe est localisée dans les combles de l'église. L'espèce est également présente en transit et en estivage. D'autres espèces sont également observées régulièrement sur ce site.

- Vespertilion à oreilles échancrées en estivage dans l'église
- Vespertilion à moustaches dans l'église
- Vespertilion de Natterer en estivage dans l'église
- Grand Murin en nurserie dans la mairie. Cependant, le gîte n'existe plus suite à une rénovation.



Eglise de Varnéville (photo CPEPESC Lorraine)

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



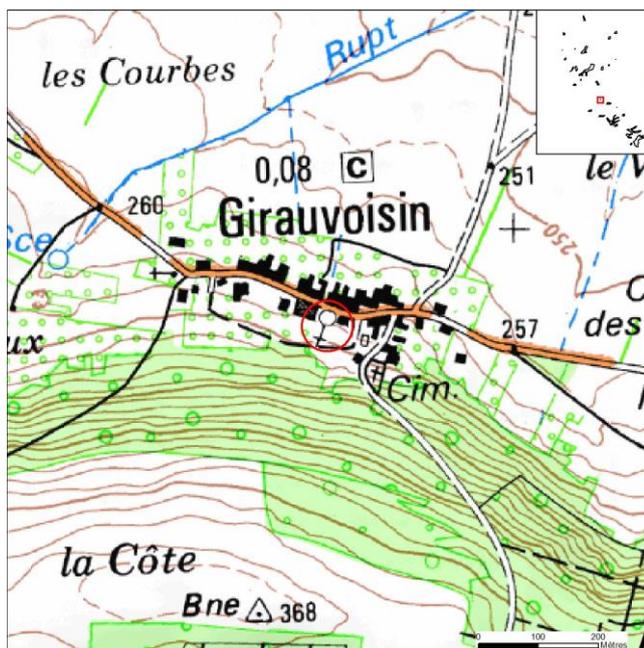
GITE DE GIRAUVOISIN

Description

Le site correspond aux combles de l'église. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement au gîte lui-même et non à ses abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.

Enjeux

L'enjeu est lié à la présence d'une colonie de Petit Rhinolophe. Toutefois, le départ de la colonie a été constaté suite à la réalisation de travaux pour lutter contre la présence de pigeons. Ces travaux avaient conduit à l'engrillagement du site qui était devenu inaccessible également pour les chauves-souris. Une action de réouverture à destination des chiroptères a été réalisée mais la colonie n'est pas revenue à ce jour. Étaient également présentes : la Pipistrelle commune et la Noctule commune, observées en transit.



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

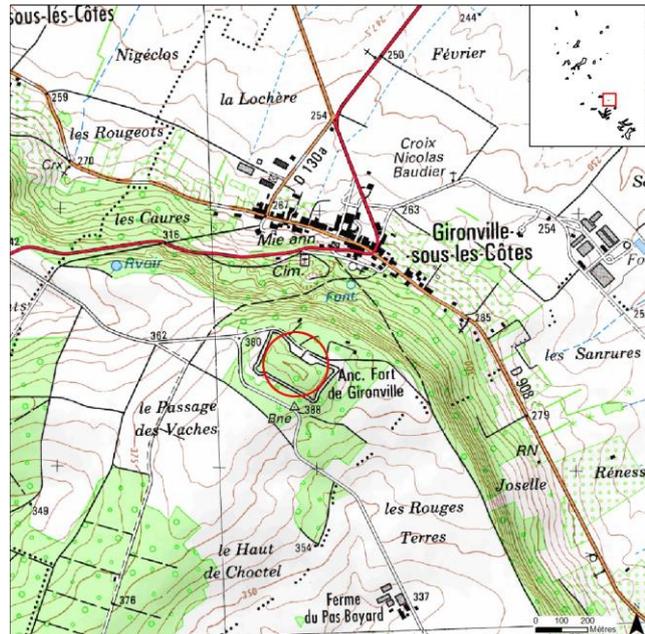
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



LE FORT DE GIRONVILLE

Description

C'est un fort privé en très bon état de conservation. Le site est constitué d'une superstructure ainsi que de souterrains creusés durant le conflit 1914-1918. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement aux gîtes eux-mêmes et non à leurs abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique.



Enjeux

C'est la présence de chiroptères qui constitue l'enjeu de ce site. Une colonie de mise bas de Petit Rhinolophe, également présent en hibernation, ainsi qu'un regroupement de Grand Rhinolophe y ont été localisés durant l'été 2014. De plus, lors de l'hiver 2014/2015 un nombre important de Grand Rhinolophe y a été observé en hibernation.

On observe également d'autres espèces de chauve-souris sur ce site :

- Vespertilion de Brandt en hibernation
- Vespertilion de Daubenton en hibernation
- Vespertilion à oreilles échanquées en hibernation
- Grand Murin en hibernation
- Vespertilion à moustaches en hibernation
- Vespertilion de Natterer en hibernation
- Genre Oreillard en hibernation
- Genre Pipistrelle en hibernation
- Barbastelle d'Europe en hibernation

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

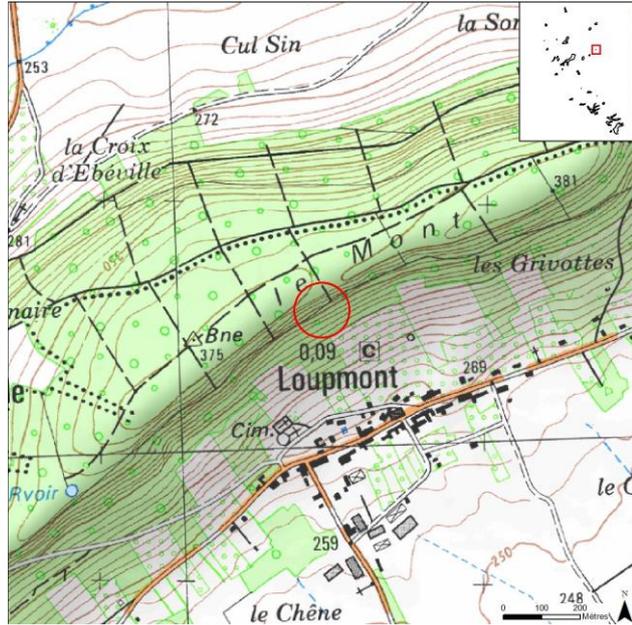
	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	



LE GITE A CHAUVES-SOURIS DE LOUPMONT

Description

Le site correspond à une sape, dite sape du Haut du Mont, fermée par une grille sur la commune de Loupmont. Cette mise en sécurité a été réalisée dans le cadre du Programme européen LIFE transfrontalier pour la protection des chauves-souris. A noter que la surface désignée au titre de Natura 2000 correspond strictement au gîte lui-même et non à ses abords comme pourrait le laisser supposer la représentation cartographique. Le choix de représentation sous forme d'un cercle a été fait pour faciliter la lecture cartographique. Ce site fait partie d'un ensemble de 7 sapes qui font l'objet d'une gestion assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturel de Lorraine (CENL) et s'intègrent elles-mêmes dans un réseau d'une quarantaine de sapes au total datant des fortifications de 1914 – 1918. Le plan de gestion rédigé par le CENL est valable pour la période 2013- 2022⁷.



Enjeux

Ce sont les chiroptères qui confèrent l'enjeu pour ce site. On y observe les espèces suivantes :

- Vespertilion de Daubenton en hibernation
- Vespertilion de Brandt en hibernation
- Grand Murin en hibernation
- Vespertilion à moustaches en hibernation
- Grand Rhinolophe en hibernation et transit
- Petit Rhinolophe en hibernation

⁷ Source : ARSEQUEL D., 2014. *Synthèse du plan de gestion 2013 – 2022 Sapes de Loupmont et Varnéville (Meuse)*. CENL, 4p.

Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux forestiers	GH2	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	1	Charte	F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents (arbres sénescents / îlots)	
	GH3	Adapter les régénérations aux enjeux de préservation de la biodiversité en privilégiant la régénération naturelle	2	Charte	-	
	GH9	Maîtriser le développement des ligneux qui altèrent les habitats des chiroptères	3	Charte	F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	

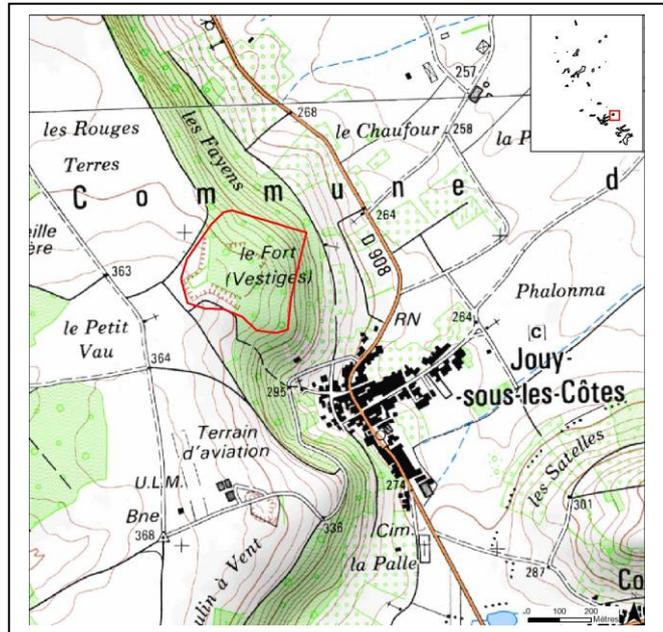
Le plan de gestion rédigé par le CENL prévoit d'ores et déjà différentes mesures de gestion afin d'assurer le maintien des chiroptères dans leur gîte ainsi que la pérennité du caractère favorable de l'environnement pour les chauves-souris. Des études sont ainsi mentionnées afin d'envisager une gestion forestière spécifique. Le document de gestion insiste sur le risque d'effondrement des sapes de ce secteur et donc sur les précautions à prendre et actions à mener tant pour les sapes elles-mêmes que pour les intervenants éventuels.



LE FORT DE JOUY SOUS LES COTES

Description

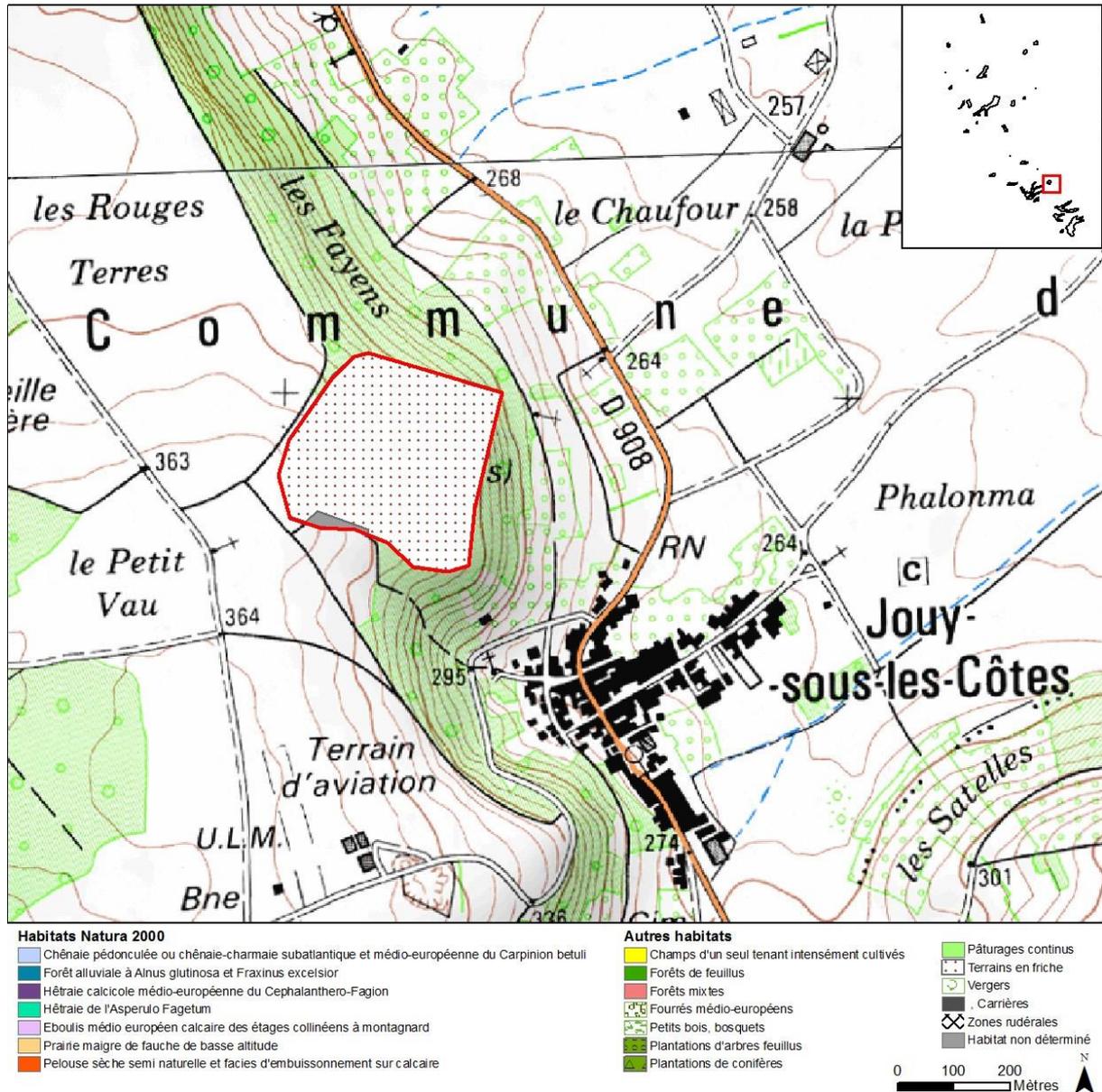
C'est un fort qui est propriété de la Commune. En bon état, il est utilisé par une association qui organise des visites et assure la remise en état. En plus de la superstructure, il existe un réseau souterrain utilisé par les chiroptères.



Enjeux

Les enjeux pour ce site reposent essentiellement sur les ouvrages souterrains du fort. Différentes espèces de chiroptères y ont été observées :

- Grand Murin en hibernation
- Groupe Vespertilion à moustaches/Vespertilion de Brandt en transit
- Vespertilion à moustaches en hibernation
- Vespertilion de Natterer en hibernation
- Genre Oreillard en hibernation
- Genre Pipistrelle en hibernation
- Grand Rhinolophe en hibernation et transit
- Petit Rhinolophe en hibernation et transit
- Vespertilion à oreilles échanquées en hibernation



Actions préconisées

Le tableau ci-dessous est un extrait du tableau général qui présente, au sein du Docob, l'ensemble des mesures pour la totalité du périmètre désigné. Seules les mesures les plus pertinentes au regard du secteur sont reprises, ce qui n'interdit en rien la possibilité de mettre en œuvre une autre mesure prévue dans le cadre du Docob.

	Code	Objectifs opérationnels	Priorité mesure	Outils envisagés		
				Charte Natura 2000	Contrats Natura 2000	Autres outils disponibles
Milieux anthropiques	GH17	Protéger durablement et aménager des gîtes à chiroptères	1	Charte	A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire (en forêt) F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	

Un contrat peut d'ores et déjà être envisagé sur ce secteur dans le cadre de la réouverture des sapes qui ont fait l'objet de la pose d'une grille qui ne permet pas le passage des chiroptères (voir détail ci-dessous).

Nom de l'action : Aménagement des souterrains du Fort de Jouy-sous-les-Côtes.

Outil envisagé : Contrat A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Localisation : Commune de Géville, propriété communale, section ZB n°30.

Descriptif : Actuellement, l'accès à ce site est limité voire impossible pour les espèces de Chiroptères en raison de la présence d'une grille inadaptée au passage des Chauves-souris au niveau de l'unique puits d'accès, se trouvant dans l'ancien « magasin des services administratifs ». Cette grille a été posée en 1997 lors de la vente du fort par le ministère de la Défense à la commune de Géville. En concertation avec l'ensemble des acteurs, l'objectif ici est de ré-ouvrir le puits d'accès aux souterrains, en alliant activités humaines et préservation de la faune. Dans cette perspective, l'accès à l'ancien « magasin des services administratifs » doit être mis en sécurité par l'installation d'un aménagement de type barreaux horizontaux, de façon à ne pas entraver le vol des animaux (barreaux horizontaux, espacés de 14 à 15 cm) et d'empêcher l'accès au puits à toute personne. Devra être inclus un dispositif permettant l'accès aux personnes autorisées lors des suivis scientifiques, et/ou pour toute autre action de préservation du patrimoine culturel, dans le cadre d'une convention d'accès (Chiroptérologues, propriétaires et/ou gestionnaires).



Aspect actuel de l'accès aux puits (photo CPEPESC Lorraine)